

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

## I. CONVENTION ET ENGAGEMENT DES PARTIES

- La Caisse des Allocations familiales de Vaucluse représentée par le Président de son Conseil d'administration, M Etienne Ferracci et par son Directeur, M Christian Delafosse dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse représentée par la Directrice Générale, Madame Corinne Garreau, dûment autorisée à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la MSA » ;

Et

- La commune d'Avignon, représentée par son Maire, Madame Cécile Helle, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal en date du 27 avril 2024 ;

Ci-après dénommée « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu et conformément à la stratégie de déploiement des CTG présentée et validée par le Conseil d'Administration de la Caf de Vaucluse en séance du 26 septembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville d'Avignon en date du 27 avril 2024 figurant en annexe I de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale, qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Vaucluse et la commune d'Avignon souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## Les Champs d'intervention de la Mutualité Sociale agricole

La MSA Alpes Vaucluse participe au développement social des territoires par la mise en œuvre d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations agricoles et rurales.

Elle met en œuvre une politique d'Action Sanitaire et Sociale dans le respect des orientations nationales et de son Plan d'Action Sociale 2021-2025. Il se décline en 9 orientations principales en direction des familles, des actifs fragilisés et des personnes âgées.

Cette action sociale est adaptée pour agir au quotidien, à tous les âges de la vie et favoriser l'innovation sur les territoires pour répondre aux besoins des habitants.

La MSA a défini un socle commun d'intervention sociale qui se décline en 3 modalités :

- La contribution à la mise en œuvre des politiques sociales et locales
- Les actions sociales en réponse aux besoins des populations sur les territoires ruraux
- L'accompagnement social individuel et collectif des adhérents en situation de fragilité dans le cadre d'un parcours personnalisé

Dans le cadre de l'orientation « La MSA avec les familles et les jeunes », une nouvelle offre « Grandir en Milieu Rural » va être déployée sur des territoires prioritaires particulièrement les territoires ruraux.

Cette offre « GMR » comporte 4 grandes thématiques à destination des familles et des jeunes :

- Petite enfance
- Parentalité
- Loisirs/vacances
- Mobilité/Numérique.

Cette offre pourra être déclinée dans le cadre de cette CTG en fonction d'une enveloppe limitative et tout en respectant les critères d'éligibilité définis par notre Caisse Centrale MSA.

Ainsi, l'implication de la MSA dans cette Convention Territoriale Globale est en adéquation avec les objectifs fixés par la politique d'action sociale et son souhait de poursuivre notre partenariat engagé aux côtés de la CAF de Vaucluse et des collectivités locales.

## Les ambitions de la commune d'Avignon

La Ville d'Avignon souhaite poursuivre son engagement, bienveillant et solidaire, pour que chaque Avignonnais, en particulier les plus jeunes, trouve sa place dans une ville qui engage sa transition écologique et sociale. Elle a à cœur d'accompagner les plus jeunes dans une bonne pratique sportive pour leur épanouissement personnel, via des loisirs diversifiés et accessibles. La Cité des Papes, reconnue Cité éducative depuis 2019, est labellisée Terre de Jeux 2024 et Terre de Culture 2025.

Reconnue Ville Amie des Enfants par l'UNICEF, grâce à son engagement en faveur du bien-être des jeunes Avignonnais, Avignon construit une ville à hauteur d'enfants. Conseil municipal des enfants, cours végétalisées dans des écoles rénovés, baisse des tarifs des cantines scolaires remunicipalisées et sans plastique, activités périscolaires gratuites, accompagnement de la pratique sportive... La liste des mesures pour que chaque enfant et chaque jeune s'épanouisse pleinement à Avignon ne cesse de s'agrandir. Avignon agit au quotidien pour préserver le pouvoir d'achat des familles et pour une vie décente : baisse des tarifs de cantine, activités périscolaires gratuites avec semaine organisée sur 5 jours, harmonisation et baisse des tarifs des centres de loisirs, bibliothèques et musées gratuits.

Avignon se mobilise pour construire collectivement une ville inclusive et durable. A travers des dispositifs solidaires, l'adaptation ou la gratuité de nombreux services aux usagers (notamment aux familles) ou encore une accessibilité renforcée et un développement urbain repensé, le visage d'Avignon est aujourd'hui profondément tourné vers la solidarité, le vivre ensemble et l'égalité des chances.

Des efforts que la Ville entend poursuivre et amplifier, en lien avec ses partenaires privilégiés que sont la Caf et la MSA, au travers de la signature de cette nouvelle convention territoriale globale.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune figurant dans le diagnostic en annexe III ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existants par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles listées en annexe IV permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

## **ARTICLE 2 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagés et faisant l'objet du projet de territoire sont :

- S'orienter vers le service public de la petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles,
- Lutter contre l'exclusion et les discriminations, s'engager pour l'équité et l'accès aux droits,
- Soutenir et accompagner les familles dans l'exercice de la parentalité,
- Favoriser le bien-être et l'émancipation des enfants et des jeunes par l'accès et la pratique : sportive, culturelle, citoyenne et environnementale,
- Piloter le projet et coordonner et fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun.

### ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf, la MSA et la commune d'Avignon s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elles se sont assignées dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier « aux services aux familles » du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre, et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe V.

Ces engagements pourront évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

### ARTICLE 4 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les instances suivantes :

**1/ Un comité de pilotage** composé de représentants de la Caf, de la commune et de la MSA signataires de la présente convention.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.

**2/ Un comité technique** composé du DGA Ville Emancipatrice, du responsable du pôle développement des services aux familles de la CAF et des membres de l'équipe projet afin de faire le lien entre les comités de pilotage et l'équipe projet, d'aider à la décision et d'améliorer la liaison politique/technique.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1.(Charge à payer)

**3/ Une équipe projet** composée des équipes techniques de la Caf, de la MSA, du CCAS et de la commune, et animée par le ou les chargés de coopération territoriale dont les missions sont détaillées en annexe II.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe II de la présente convention.

## **ARTICLE 5 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cettedernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaqueéchange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **ARTICLE 6 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 7 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre dela Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe IV de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## **ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 9 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 10 - LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **- Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **- Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## **ARTICLE 11 - LES RECOURS**

### **- Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## ARTICLE 12 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf de Vaucluse		La commune d'Avignon	La MSA Alpes-Vaucluse
Le Directeur	Le Président	Le Maire	La Directrice Générale



## II. PILOTAGE DE LA DEMARCHE ET METHODOLOGIE CTG 2

La première CTG sur le territoire d'Avignon a couvert la période 2019-2023. Signée initialement pour 4 ans, elle a été prolongée d'un an par voie d'avenant. Le recul pris sur ce premier cycle de travail partenarial permet de formuler des recommandations précises sur les modalités d'animation pertinentes de la nouvelle CTG pour la période 2024-28.

### a) Pilotage et gouvernance

Afin d'améliorer la gouvernance procédurale de la démarche CTG, il convient d'organiser son pilotage à trois niveaux successifs et complémentaires :

#### 1. Equipe projet :

L'équipe projet est la véritable cheville ouvrière de la CTG, composée comme suit :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Chargé(e) de coopération globale CTG Ville</li><li>- Chargé(e) de coopération Enfance Jeunesse Ville</li><li>- Coordinatrice Petite Enfance CCAS</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Deux agents CAF de développement des services aux familles (ADSF)</li><li>- <i>Au besoin</i> : Agent développement local MSA, Chargé(e) de mission Vie participative Ville</li></ul> |
|--|--|

Ses objectifs sont les suivants :

- Actualiser le diagnostic de territoire partagé
- Rassembler une communauté d'acteurs autour de la CTG
- En faire un outil de travail transverse destiné à améliorer l'offre de services aux familles avignonnaises
- Faire vivre un plan d'actions priorisé pour la période 2024-2028
- Mettre en œuvre ce plan dès 2024 et réévaluer régulièrement les actions menées
- Rendre compte au cotech et au copil et fournir des éléments d'aide à la décision.

Instance d'ingénierie technique, l'équipe projet permet l'élaboration d'une relation de travail constructive entre les institutions signataires et assure un lien constant entre elles. Après le test de différents formats, la mise en place d'un format resserré tel que celui proposé ici a montré son efficacité lors de la première CTG. Un élargissement ponctuel de l'instance à des personnes ressources peut être étudié si des sujets particuliers relevant d'autres départements de la Ville ou de la CAF sont à traiter (animation de la vie sociale...).

L'équipe projet se réunira au maximum une fois par mois et au minimum une fois par trimestre.

#### 2. Comité technique :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Equipe projet ou a minima chargé(e) de coopération globale</li><li>- Responsable Action sociale et SF CAF</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- DGA Ville Emancipatrice</li><li>- Directrice CCAS</li><li>- Autres acteurs au besoin (MSA...)</li></ul> |
|---|---|

Réactiver cette instance de suivi intermédiaire, dont la régularité a pu manquer lors de la première CTG, assurera une continuité plus forte entre les comités de pilotage et l'équipe projet et améliorera la liaison entre niveau politique et technique.

Véritable aide à la décision, le comité technique (ou cotech) se réunira 2 à 3 fois par an, de manière intercalée avec les équipes projets.

### 3. Comité de pilotage :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Maire d'Avignon (ou son représentant)</li><li>- Premier adjoint</li><li>- Adjointe ville fraternelle, active et sportive</li><li>- Conseillère Municipale déléguée au CCAS</li><li>- DGS</li><li>- DGA Ville émancipatrice</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Directeur CAF 84</li><li>- Directeur MSA Alpes-Vaucluse</li></ul> |
|--|---|

Le comité de pilotage (ou copil) conservera le format et le rythme mis en place lors de la première CTG, en se réunissant a minima 1 à 2 fois par an. Il fixe les orientations politiques prioritaires et valide la démarche, le projet de territoire décliné en actions ainsi que la démarche d'évaluation continue.

La détermination d'un calendrier annuel permettra d'organiser plus aisément les échéances.

Le pilotage et la gouvernance de la démarche seront ainsi assurés en trois niveaux complémentaires. Le chargé de coopération sera garant de la programmation et du fonctionnement de ces instances. Il pilotera également les phases d'évaluation et prévoira la présentation de points d'étape, notamment une évaluation à mi-parcours qui pourra donner lieu à des ajustements du projet.

## b) Animation du projet de territoire CTG et coordination des acteurs

Afin d'assurer l'animation du projet de territoire partagé, il conviendra de mettre en place des collectifs de travail réguliers. Ils permettront de mener à bien le plan d'action opérationnel et de faire vivre une transversalité agile et une vision partagée sur la commune, en mode projet.

### 1. Collectifs de travail thématiques : objectifs et organisation

Les collectifs de travail donneront tout son corps et son intérêt à la démarche CTG de projet social partagé. Ils permettront aux acteurs du territoire de :

- Mieux se connaître en décloisonnant les actions, en créant du lien
- Echanger sur les bonnes pratiques
- Faire intervenir des acteurs incontournables du territoire pour valoriser leur offre
- Initier des projets communs.

En cohérence avec les axes prioritaires du projet de territoire, voici des exemples de groupes de travail thématiques qui seront organisés :

- Enfance-juniors
- Accompagnement à la parentalité
- Petite enfance
- Accès aux droits et numérique.

Ces collectifs CTG thématiques seront cadencés selon les priorités politiques fixées annuellement. Chaque collectif se réunira idéalement 2 fois par an minimum afin de créer un véritable réseau et de faire émerger des projets communs. Ils seront impulsés et animés par les chargés de coopération, la CAF et MSA seront associées en fonction de leurs possibilités de mobilisation. Ces collectifs seront composés de toutes les personnes ressources pertinentes (institutions, associations, habitants, usagers...) afin d'apporter un éclairage différent et d'obtenir une vision plus globale sur le territoire. Ils concourront à l'élaboration des diagnostics, seront force de propositions et participeront aux travaux évaluatifs.

Différents contributeurs, à mobiliser ponctuellement, sont identifiés au sein des services de la Mairie afin de faire vivre la transversalité interne et d'enrichir les échanges. Ils pourront être associés en fonction des thématiques, notamment des agents territoriaux au contact direct du public : chargés d'inscriptions, agents d'accueil en maison commune, médiateurs, cantinières...

Grâce à cette mobilisation à la fois transversale et partenariale, la CTG permettra le développement du maillage territorial par l'émergence de nouveaux réseaux et la mutualisation de moyens.

## 2. Les fonctions centrales de chargés de coopération territoriale :

Avec la fin des Contrats Enfance Jeunesse, la CAF a souhaité faire évoluer les référentiels des postes qu'elle co-finance. Ainsi, un référentiel national cadre est venu préciser les attendus des fonctions de chargés de coopération territoriale. Leurs missions, à vocation généraliste ou thématique, sont étroitement liées aux objectifs fixés dans le projet de territoire. Des modalités de suivi spécifiques sont prévues, ainsi qu'un financement précisé dans une COF pilotage.

Ainsi, sur la commune d'Avignon, 3 ETP étaient co-financés au titre du CEJ jusqu'au 31.12.22 : 1 ETP de chargé de coopération territoriale globale, 1 ETP de coordination CEJ volet jeunesse, 1 ETP de coordination petite enfance chargée du volet enfance du CEJ porté par le CCAS.

Ce niveau de co-financement a baissé en 2023 et 2024, respectivement pour la coordination petite enfance et la coordination enfance-jeunesse, au vu du nouveau référentiel des postes qui exclut notamment la prise en compte du suivi administratif.

L'élaboration du nouveau projet de territoire 2024-28 s'est accompagnée d'une proposition d'animation technique, qui sera assurée comme suit :

- 1 ETP de chargé de coopération globale (Mairie)
- 0,5 ETP de chargé de coopération thématique enfance-juniors (Mairie)
- 0,5 ETP de chargé de coopération thématique petite enfance (CCAS).

Ces volumétries pourront évoluer en cours de CTG si de nouvelles priorités devaient être fixées. Les chargés de coopération thématique font pleinement partie de l'équipe d'ingénierie animée par le chargé de coopération globale : ils sont référents des thématiques indiquées et mettent en œuvre les orientations correspondantes de la CTG. Ils accompagnent la réalisation des objectifs spécifiques inscrits dans le projet, alimentent le diagnostic local, animent des réseaux thématiques permettant la circulation de l'information, une meilleure interconnaissance et l'émergence de projets communs. Ils contribuent à la cohérence des dispositifs sur leurs thématiques de référence, en faisant vivre le lien avec les différents partenaires de la CTG, en accompagnant l'innovation et en contribuant à l'évaluation permanente de la démarche, respectivement sur les volets enfance-juniors et petite enfance. Par ailleurs, leur travail coopératif permettra de favoriser la continuité éducative, en articulant avec la CTG les démarches de projet éducatif de territoire (PEDT), de Cité éducative, de programme de réussite éducative (PRE), de Contrat de ville, de Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). La mise en cohérence des différentes stratégies et schémas déployés sur le territoire avignonnais est un enjeu fort de la convention.

La stabilisation de l'équipe de pilotage sur les cinq prochaines années permettra de constituer une communauté d'acteurs autour des fonctions de coopération, afin de mener une animation efficiente et un suivi opérationnel sur les différentes thématiques. L'animation de la CTG peut être une priorité en soi : faire vivre une réelle démarche projet au service des familles est un outil de modernisation du fonctionnement de la collectivité et de la CAF. Cela permet de sortir d'une logique de tuyaux d'orgue, en favorisant un mode de faire transversal.

Côté Mairie, les chargés de coopération sont rattachés directement au Directeur Général Adjoint Ville Emancipatrice, ce qui leur donne un positionnement central et une vision réellement transversale au sein des services municipaux. En particulier, le chargé de coopération territorial peut ainsi assurer au mieux sa mission d'aide à la décision auprès des élus et de coordination de l'équipe projet. Côté CCAS, le chargé de coopération thématique petite enfance est rattaché à la Direction Grandir Ensemble. La CAF soutiendra les missions de chargés de coopération par l'octroi d'un co-financement.

### 3. Les attendus et le suivi de la fonction :

Il s'agit pour la CAF d'homogénéiser au niveau départemental, pour chacune des CTG signées, les attendus, compétences et activités des professionnels en charge des missions de coopération. Elles sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définis localement au sein du projet de territoire.

#### *Le chargé de coopération territoriale :*

- Participe et organise la représentation aux instances de pilotage (cotech, copil)
- Participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan d'actions du projet de territoire validé par le comité de pilotage
- Assure l'interface entre le volet technique et les élus de sa collectivité
- Assure le lien avec les acteurs de son territoire et les services de sa collectivité
- Identifie et mobilise les ressources locales
- Contribue à l'organisation et à l'animation la relation avec la population
- Contribue à la conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques.

Données de pilotage nécessaires à l'évaluation de l'activité :

**Objectif 1 : mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité, logement /accès aux droits/inclusion numérique/animation vie sociale »**

- \* exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage,
- \* traduction d'orientations politiques en plan d'actions,
- \* évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire.

**Objectif 2 : mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles**

- \* participation au diagnostic socio-économique du territoire,
- \* évaluation des demandes et des attentes des familles et traduction en besoins,
- \* contribution à l'animation et au suivi des commissions d'admission.

**Objectif 3 : animer la mise en réseau des acteurs**

- \* identification et mobilisation des partenaires stratégiques,
- \* être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial,
- \* développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale.

**Objectif 4 : organiser et animer la relation avec la population**

- \* développement et animation de dispositifs de concertation et de participation avec le public,
- \* conception et développement de supports d'information,
- \* développement et régulation des relations inter institutions, acteurs et population.

Données requises pour le calcul du droit :

- \* Budget prévisionnel et compte de résultat de l'activité (avec possibilité de co-financement),
- \* Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consacré à la fonction,
- \* Nombre total
- \* Nombre par thématiques ou par « sous-territoires » identifiés dans la CTG.

### c) Rappel de la méthodologie de travail

La CTG est obligatoirement et systématiquement adossée à un diagnostic partagé du territoire, visant à objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources, des problématiques et des moyens mobilisés.

#### 1. Enjeux du diagnostic :

Compte-tenu de l'évolution de la société, le développement et la mise en œuvre d'actions et de services sur le terrain nécessitent une approche globale et partagée. Le diagnostic de territoire constitue une étape majeure et indispensable. Celui-ci trace les axes stratégiques et permet de positionner les élus, les acteurs et les habitants d'un territoire autour de grandes priorités.

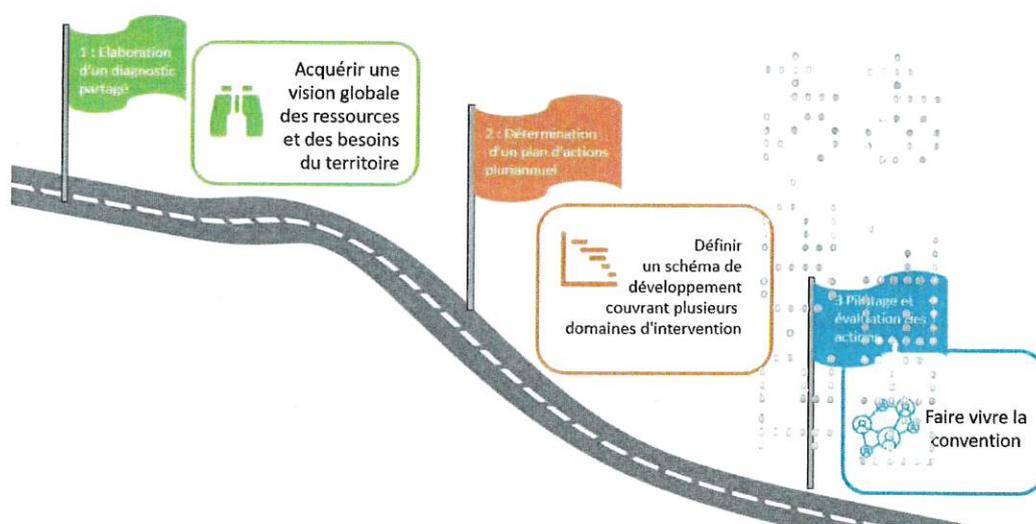
Les échanges liés à sa conception et à son évaluation génèrent eux aussi une plus-value : la définition d'un véritable projet de territoire.

Le territoire d'Avignon ayant bénéficié d'une première CTG en 2019-23, l'enjeu prioritaire a été d'actualiser les données en soulignant les évolutions notables entre les deux phases de diagnostic. Le second enjeu a consisté à partager ce travail de diagnostic et à croiser les regards avec les partenaires, étape qui n'avait pu se réaliser lors de l'élaboration de la première CTG.

## 2. Méthodologie :

Le projet de territoire a été élaboré par l'équipe projet. La méthodologie utilisée a pris appui sur une participation active de nombreux acteurs du territoire et reposé sur deux piliers :

- Un diagnostic technique basé sur un travail de recueil des données objectives et de leur analyse (statistiques, données quantifiables et observables...). Celui-ci, réalisé au préalable, a fourni la matière première des échanges entre les acteurs pour la seconde étape de diagnostic partagé.
- Cette deuxième étape de diagnostic partagé a permis une approche plus nuancée du territoire. Elle a permis la rencontre de visions différentes pour évaluer collectivement les enjeux locaux.



Ainsi, des tables rondes partenariales ont été organisées courant 2023, avec un focus petite enfance parentalité, puis enfance-jeunesse. Elles ont réuni une soixantaine de personnes, acteurs de terrain et partenaires institutionnels. Différentes techniques de recueil de la parole ont été mises en œuvre. Les élus d'Avignon ont également été consultés. Le diagnostic a vocation à être enrichi au cours du déploiement du projet de territoire.

Par ailleurs, l'équipe projet a pu s'appuyer sur le bilan-évaluation de la première CTG, qu'il s'agisse de l'analyse de la démarche ou des différentes fiches-action.

Il convient désormais de présenter le diagnostic partagé actualisé de territoire, qui a permis de déterminer le plan d'action de cette nouvelle CTG.

### III. DIAGNOSTIC PARTAGE

#### a) Synthèse de données issues de l'Analyse des Besoins Sociaux, CAF Base Communale Allocataires, INSEE

##### Avignon, une ville attractive

Située à la confluence du Rhône et de la Durance, ville centre de la communauté d'agglomération du Grand Avignon et chef-lieu du département de Vaucluse, Avignon bénéficie d'un positionnement géographique stratégique et d'une grande accessibilité. Forte d'une renommée culturelle internationale, elle est aussi un territoire de contrastes. Sur une superficie de 65km<sup>2</sup>, la ville s'est développée en cercles concentriques au sud de son centre historique. Ce développement s'est accompagné de coupures urbaines marquant différentes étapes de son évolution : rempart du XIV<sup>e</sup> siècle, voie ferrée, rocade urbaine. Cet historique explique la segmentation géographique de la ville entre son centre ancien et des quartiers périphériques plus récents, notamment les quartiers d'habitat social construits dans les années 60 et 70. La segmentation sociale constatée entre les différents quartiers justifie les efforts de transformation urbaine et de diffusion des équipements de quartier, engagés depuis quelques années.

La Ville est organisée en 9 quartiers, dotés chacun d'une mairie annexe, appelée à devenir maison commune : île Piot Barthelasse ; intra-muros ; Ouest ; Nord Rocade ; Sur Rocade ; Saint Chamand ; Nord ; Est ; Montfavet. Elle compte plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : les quartiers sud avec environ 17 700 personnes, le nord-est avec environ 5 000 habitants et Saint Chamand avec 2 600 habitants. La nouvelle géographie prioritaire entrée en vigueur en 2024 inclut 2 nouveaux QPV : Broquetons - Sainte Catherine et Pont-des-2-Eaux. Ces quartiers concentrent des populations fragilisées aussi bien économiquement que socialement, faisant d'Avignon une commune classée comme pauvre bien qu'elle soit le poumon économique du département et qu'elle jouisse d'une reconnaissance patrimoniale et culturelle mondiale. Elle bénéficie d'une forte attractivité économique, touristique et culturelle mais supporte également de lourdes charges de centralité et la concentration de quartiers d'habitat social.

##### Éléments marquants du portrait social

###### Peuplement :

Avignon compte 92 821 habitants en 2021 (INSEE). L'analyse de la pyramide des âges montre une plus forte progression de peuplement dans les années 60, qui laisse présager un vieillissement en cours. La population est globalement stable depuis les années 70, sa légère progression est uniquement due au solde naturel positif. Le solde migratoire reste négatif, également négatif pour les couples avec enfants de tous âges, et inversement une forte attractivité du territoire pour les personnes seules et les locataires du parc privé. Pour les familles monoparentales, les arrivées et les départs s'équilibrent. L'évolution démographique est inégale au sein de la commune depuis 5 ans : tendance à la baisse en intramuros et Ouest, à la hausse sur Barthelasse et Nord. Par ailleurs, le nombre de naissances domiciliées à Avignon tend à diminuer depuis 2014 : moins de 1 300 naissances ont été enregistrées en 2020 contre 1 600 six ans plus tôt. Cela rejoint une tendance nationale : selon l'étude démographique de l'INED parue en 2022, la natalité en France est au plus bas depuis 1945.

Les habitants d'Avignon sont relativement jeunes : un quart de la population a moins de 20 ans, cette part étant constante. 21 737 mineurs vivent à Avignon, un chiffre en progression ces dernières années (+7% en 5 ans) pour les 3-17 ans mais en baisse pour les moins de 3 ans.

Il convient de noter qu'un quart de la population a plus de 60 ans, part en augmentation constante depuis 30 ans. La population d'étrangers et d'immigrés est importante dans la commune, ce qui laisse présager des enjeux sociaux importants autour de l'accès aux droits, l'apprentissage de la langue, l'accès à l'emploi. En effet, la commune compte 14 000 logements sociaux gérés par des bailleurs, pour 18 800 sur Grand Avignon : soit une très forte réalité locale.

#### L'évolution de la composition des familles :

Il convient de noter une baisse tendancielle du poids des familles, en lien avec un recul des couples avec enfant(s) au sein des ménages. Les familles avec enfant(s) représentaient 34,17% en 1990 (avec 2,3 personnes/ménage) et 28,8% en 2018 (avec 2,1 personnes/ménage), avec 10% de familles monoparentales et 19% de couples.

12 553 familles avec enfant(s) vivent à Avignon : 9 200 familles avec 1 ou 2 enfants, 3 300 familles nombreuses, soit 30% de familles nombreuses sur Avignon contre 23% dans le Vaucluse. En 5 ans, la ville a accueilli 80 familles de plus, une stabilité qui masque des dynamiques opposées au sein de la commune : +200 familles sur le quartier Nord Rocade, -185 familles en intramuros. La population est plus familiale dans le quartier Saint Chamand (1 logement sur 2) et dans les quartiers Sud Rocade et Est (4 logements sur 10).

70% des Avignonnais âgés de 40-44 ans ont au moins un enfant à leur domicile. C'est le cas de la moitié des personnes âgées de 30-34 ans et 50-54 ans ; et d'un quart de celles âgées de 25-29 ans et +60 ans.

L'une des caractéristiques marquantes est la présence importante des familles monoparentales et familles nombreuses à Avignon, tendance en hausse. Le dernier recensement dénombre 4 280 familles monoparentales, soit 40% des familles contre 34% dans le Vaucluse et 25% à l'échelle nationale : +70 en 5 ans, 86% sont des mères seules. Avignon compte 3 315 familles nombreuses, soit 26% des familles contre 18% en France métropolitaine, +400 en 5 ans. Là encore, les réalités par quartier sont différentes : 50% des familles sont monoparentales en intramuros et 41% dans le quartier Nord. En volume, le nombre de familles monoparentales est plus élevé dans le quartier Nord et le quartier Ouest que sur le reste de la ville.

Il convient de noter que la monoparentalité concerne davantage les adolescents. Près de 5 870 mineurs vivent dans une famille monoparentale : cela signifie que la probabilité pour un enfant de vivre avec un seul parent augmente avec l'âge. Près de 640 enfants de moins de 3 ans (soit 17% d'entre eux) sont dans ce cas, 23% des 3-5 ans, 29% des 6-10 ans, contre jusqu'à 2 600 ados de 11-17 ans soit 1/3 de la tranche d'âge. Les besoins sociaux des familles monoparentales sont nombreux pour les acteurs du social : niveau de vie dû à une seule source de revenus dans le ménage, coût du logement équivalent à celui d'un couple, gestion du temps de l'adulte, parentalité...

Les parents avignonnais sont moins souvent en activité qu'à l'échelle nationale mais les profils sont différenciés entre les couples et les parents seuls. Taux de parents uniquement en emploi : 38% des parents en couple à Avignon (69% national), 55% des monoparents à Avignon (71% national). 6 280 mineurs ne vivent avec aucun parent en emploi, soit 30% des mineurs à Avignon contre 12% en France métropolitaine.

## La situation économique des familles :

Il est constaté un niveau de vie plus faible à Avignon qu'au niveau du Grand Avignon, du Vaucluse ou de la France métropolitaine<sup>1</sup>. Avignon est marquée par une sous-représentation des classes intermédiaires et des ménages aisés au regard de la distribution des revenus au niveau national. 31% des personnes vivent sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup>, soit près de 30 000 personnes. A titre de comparaison, le taux de pauvreté dans le Vaucluse est de 20%, au national de 14,6%<sup>3</sup>.

Les familles monoparentales affichent une fragilité financière : 1 782€/mois par unité de consommation, montant inférieur de 220€/mois à celui de la population générale et de 110€/mois à celui des couples avec enfants. 45% des Avignonnais vivant au sein d'une famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté, soit 6 580 personnes. En effectifs, les couples avec enfants en situation de pauvreté représentent davantage d'individus : 14 720. 38% des couples parentaux sont en situation de pauvreté. Selon la classification établie par le cabinet Compas, plus de 7 000 mineurs sont en situation de vulnérabilité sur le territoire, soit un tiers des 0-17 ans<sup>4</sup>, un taux plus élevé à St Chamand 56% et Sud Rocade 46%. La jeunesse du territoire est fortement déscolarisée ou non insérée : presque un quart des jeunes du Grand Avignon ne sont ni en emploi ni scolarisés<sup>5</sup>.

Pour une visualisation plus aisée, il convient de se référer aux infographies ci-après réalisées à la demande du CCAS, par le cabinet COMPAS en décembre 2021, afin d'illustrer le portrait social de la ville d'Avignon (cf I.a.2.). Puis un portrait de territoire met en avant l'action de la CAF sur la commune d'Avignon (III.b). Ce document est suivi d'un focus spécifique sur l'offre d'accueil petite enfance (III.c1) et d'un focus enfance-jeunesse ( III.d1).

Par ailleurs, des cartographies de l'offre petite enfance-parentalité et enfance-jeunesse ont été créées. Une impression de ces cartes est intégrée dans la suite du document. Elles sont par ailleurs consultables en accès libre et dynamique, permettant d'afficher des détails sur chacun des lieux d'accueil, sur le site de la Mairie d'Avignon : [www.avignon.fr](http://www.avignon.fr) en suivant le chemin suivant :

Ma Ville

Plans de la ville – Opendata – Cartes dynamiques

Petite enfance - parentalité (III.c2) :

[https://cartes.mairie-avignon.com/cartes/index.php/view/map?repository=rep0000&project=petite\\_enfance](https://cartes.mairie-avignon.com/cartes/index.php/view/map?repository=rep0000&project=petite_enfance)

Enfance et jeunesse (III.d2)

<sup>1</sup> 1 382€ de niveau de vie médian par mois à Avignon contre 22 040€ au niveau national, chiffre INSEE 2019.

<sup>2</sup> Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60% du revenu médian.

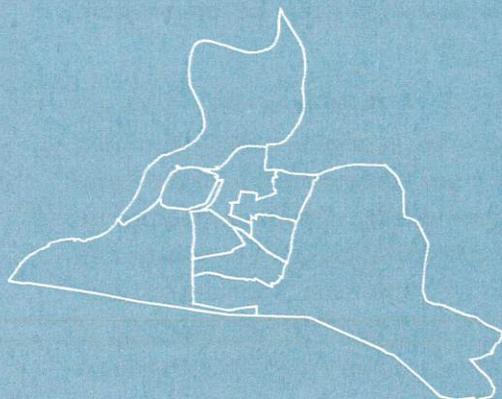
<sup>3</sup> 1 102€ pour personne seule ; 2 314€ pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans.

<sup>4</sup> Cf Analyse des Besoins Sociaux, Compas pour le CCAS d'Avignon, décembre 2021. La vulnérabilité est avérée si cumul de 4 sur 7 facteurs de risques : famille monoparentale, famille nombreuse, où tous les parents ont un bas niveau de formation, où au moins 1 parent est au chômage ou emploi précaire, famille sans aucun adulte actif en emploi, en logement social ancien, en logement surpeuplé. 34% des mineurs avignonnais sont en situation de vulnérabilité.

<sup>5</sup> 22,5% des 15-24 ans contre 16,9% au niveau national, chiffre INSEE 2016.

# LES CHIFFRES CLÉS

## D'AVIGNON



**91 729**  
habitants au  
1<sup>er</sup> janvier 2018

2013-2018



**+0,3%**  
Évolution annuelle  
de la population



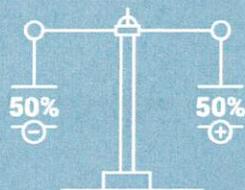
**43 544** ménages

**2,1** personnes  
par ménage



**20 237**  
personnes seules

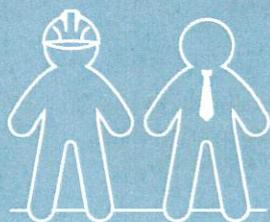
**46%**  
des ménages



**1 382€**  
Le niveau de vie  
mensuel médian



**32%**  
Taux de pauvreté  
au seuil de 60%



**56 511**  
emplois occupés  
sur le territoire



**8 480** DEFM  
de catégorie A

**22%** Indice de chômage  
estimé

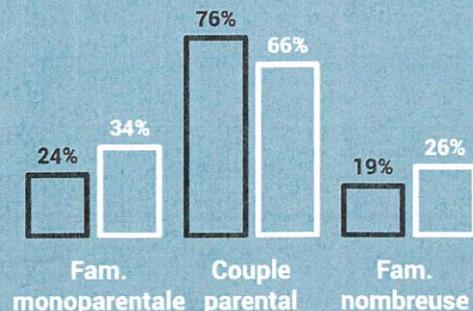


**12 553**

**+1%**

**29%**

**familles avec enfant(s) entre 2013 et 2018 des ménages sont des familles**



**Types de familles en 1990 et 2018**



**21 737**

**+7%**

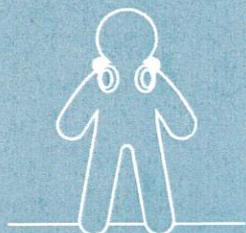
**24%**

**enfants de moins de 18 ans entre 2013 et 2018 de la population est mineure**



**30%**

**des moins de 3 ans ont un besoin impératif de mode de garde**

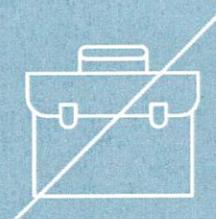


**9 104**

**-5%**

**10%**

**jeunes de 18-24 ans entre 2013 et 2018 de la population a entre 18 et 24 ans**



**22%**

**des jeunes sont ni en formation ni en emploi**



**21 949**

**seniors de 60 ans et plus**

15%



60-74 ans

6%



75-84 ans

3%



85 ans et plus

**Part parmi la population totale**



**+9%**

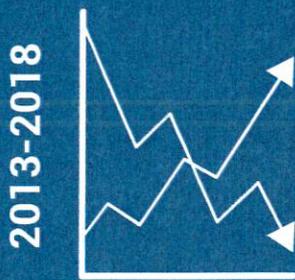
**Projection des 60 ans et plus à l'horizon 2028**

# CHIFFRES CLÉS

CONTEXTE GÉNÉRAL



**91 729** habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018



**+0,3%**

Évolution annuelle de la population

=



**+0,8%**

Évolution annuelle due au solde naturel

+



**-0,5%**

Évolution annuelle due au solde migratoire

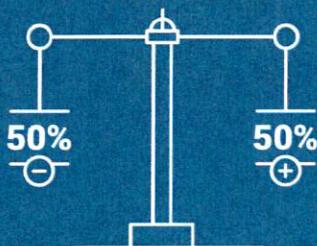


**43 544** ménages

**2,1** personnes par ménage

**36%** de propriétaires au sein des résidences principales

**1 382€**



Niveau de vie mensuel médian

**32%**



Taux de pauvreté au seuil de 60%

# CHIFFRES CLÉS

## LES FAMILLES



**12 553** familles avec enfant(s)

**+1%** entre 2013 et 2018

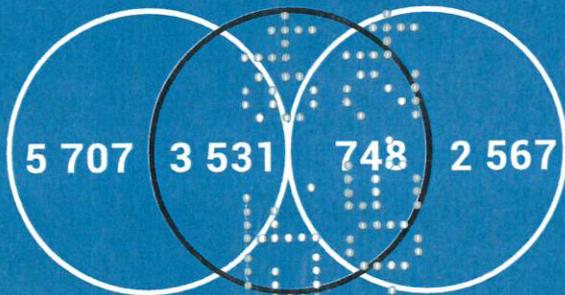
**29%** des ménages sont des familles avec enfant(s)

**9 238**

fam. avec  
1 ou 2 enf.

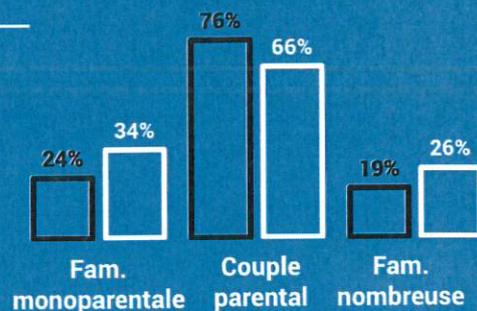
**3 315**

fam.  
nombreuses

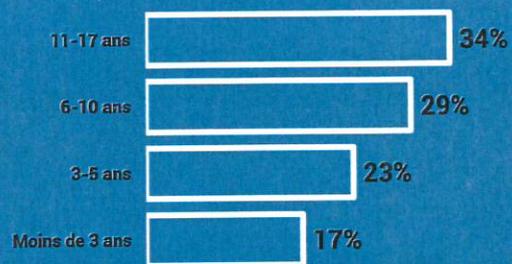


**4 279**

fam. monoparentales

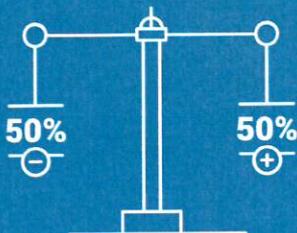


Types de familles  
en 1990 et 2018



Part des enfants  
en fam. monoparentale

Le niveau de vie  
mensuel médian



**1 273€** des couples  
parentaux

**1 159€** des fam.  
monoparentales

Taux de pauvreté  
au seuil de 60%



**38%** des couples  
parentaux

**45%** des fam.  
monoparentales

# CHIFFRES CLÉS

## LES ENFANTS



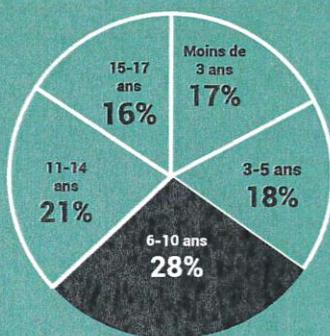
**21 737** enfants de moins de 18 ans

**+7%** entre 2013 et 2018

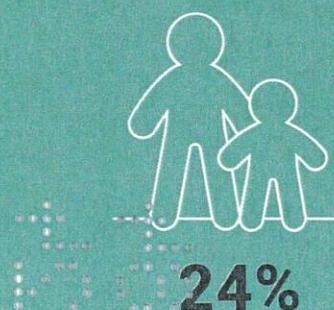
**24%** de la population est mineure



Naissances domiciliées



Répartition des tranches d'âge parmi les mineurs



des moins de 11 ans en fam. monoparentale

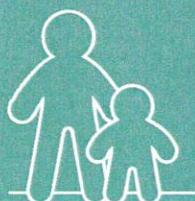
**30%**

des moins de 3 ans ont un besoin impératif de mode de garde



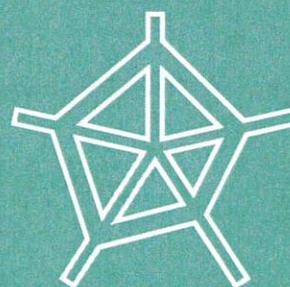
**29%**

parmi ceux en couple parental



**33%**

parmi ceux en fam. monoparentale

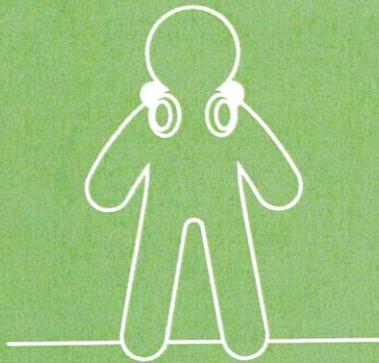


**34%**

des mineurs en situation de vulnérabilité

# CHIFFRES CLÉS

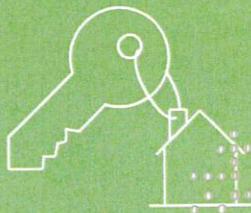
## LES JEUNES



**9 104** jeunes de 18-24 ans

**-5%** entre 2013 et 2018

**10%** de la population a entre 18 et 24 ans



**60%**

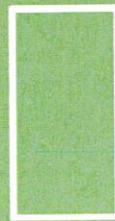
des jeunes vivent en logement autonome

25%



haut niveau

19%



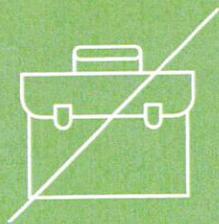
bas niveau

Niveaux de formation des 20-24 ans



**51%**

des jeunes sont en activité



**21%**

des jeunes ne sont ni en formation ni en emploi

CDI,  
fonction  
publique

**43%**

Type de contrat des 15-24 ans en emploi



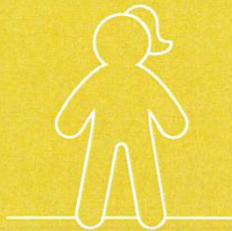
**22%**

des moins de 25 ans sont demandeurs d'emploi (cat. A)

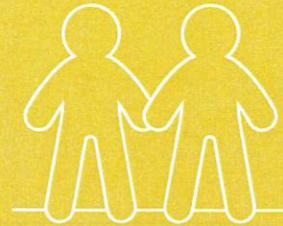
# CHIFFRES CLÉS

## LES MÉNAGES SANS ENFANT

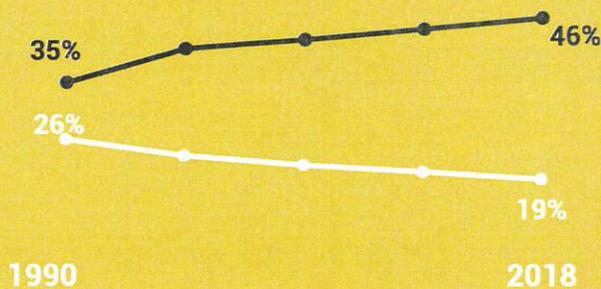
**30 990** ménages sans enfant, soit **71%** des ménages



**20 237**  
personnes seules  
**46%**  
des ménages

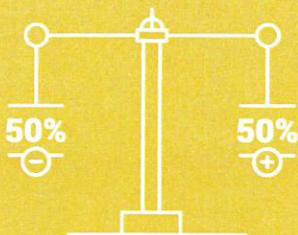


**8 320**  
couples sans enfant  
**19%**  
des ménages



**+11 pts**  
Part des personnes seules  
**-7 pts**  
Part des couples sans enfant

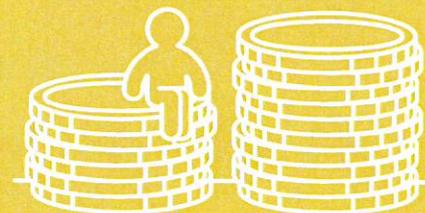
Le niveau de vie mensuel médian



**1 473€** pour les personnes seules

**1 863€** pour les couples sans enfant

Taux de pauvreté au seuil de 60%

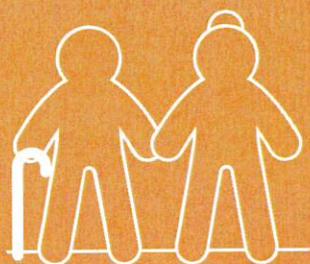


**26%** pour les personnes seules

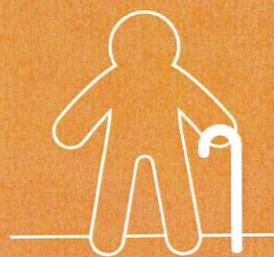
**15%** pour les couples sans enfant

# CHIFFRES CLÉS

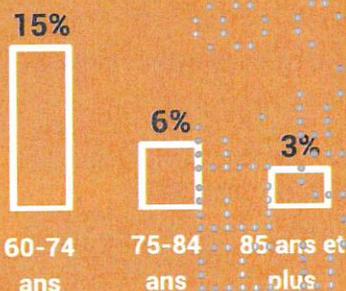
## LES SENIORS



**21 949** seniors de 60 ans et plus  
**+4%** entre 2013 et 2018  
**24%** de la population a 60 ans et plus



**8 462** personnes âgées de 75 ans et plus  
**9%** de la population a 75 ans et plus



Part parmi la population totale



**+9%**

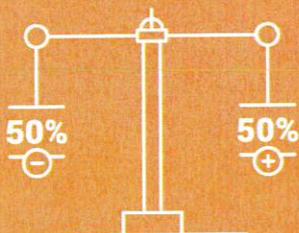
Projection des 60 ans et plus à l'horizon 2028



**49%**

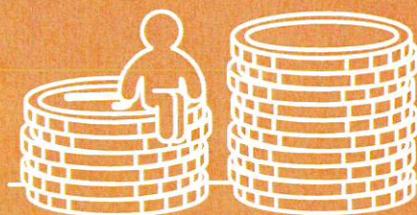
des 75 ans et plus seuls à domicile

Le niveau de vie mensuel médian



**1 564€** pour les 60-74 ans  
**1 725€** pour les 75 ans et plus

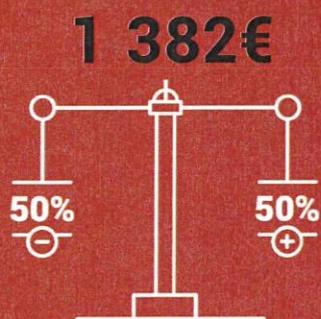
Taux de pauvreté au seuil de 60%



**26%** des 60-74 ans  
**14%** des 75 ans et plus

# CHIFFRES CLÉS

## LES POPULATIONS FRAGILES



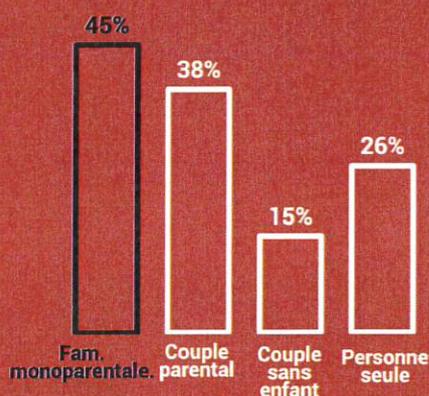
Niveau de vie mensuel médian



Évolution du niveau de vie médian

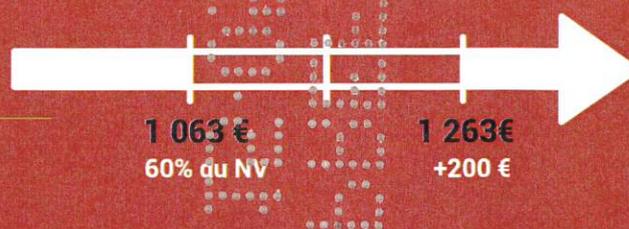


Taux de pauvreté au seuil de 60%



Taux de pauvreté selon le type de ménage

10 210 personnes vivant en situation de quasi-pauvreté



Part des allocataires Caf dont les revenus sont constitués de prestations sociales à hauteur de 50% ou plus



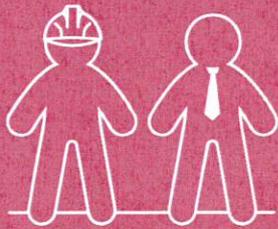
Part des bénéficiaires des minima sociaux parmi les ménages



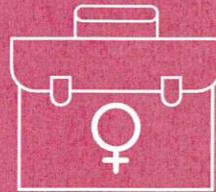
Part des bénéficiaires de la prime d'activité parmi les ménages

# CHIFFRES CLÉS

## LES ACTEURS ÉCONOMIQUES



**56 511**  
emplois occupés  
sur le territoire



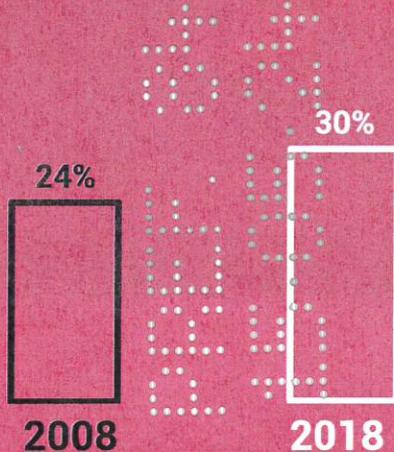
**76%**  
taux d'activité  
féminin  
(25-54 ans)

**2,0**

taux de polarisation des  
actifs de 15-64 ans



**33%**  
des actifs travaillent  
dans une  
autre commune



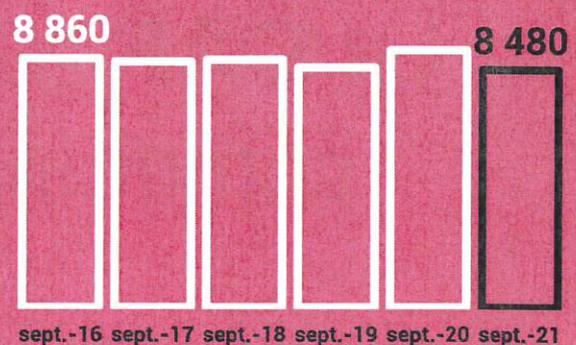
Part des hauts niveaux  
de formation



**32%**  
des 15 ans et plus  
non scolarisés sont  
sans diplôme



**22%**  
Indice de chômage  
estimé



**-380**  
DEFM cat. A entre 2016 et 2021

Accueil multisites municipaux				
Nom	Massillargues	Camille Claudel	Sixte Isnard	Simone Veil
Adresse	1340 chemin de Massillargues AVIGNON	300 bd des Ecoles MONTFAVET	31ter avenue de la Trillade AVIGNON	1 rue des Ecoles AVIGNON
<b>Les mercredis</b>				
Capacité d'accueil	100	32	0	0
Nb d'enfants de - 6 ans	45	32	0	0
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	55	0	0	0
Horaires d'ouverture	De 11h30 à 18h	Non ouvert		Non ouvert
<b>Les petites vacances</b>				
Capacité d'accueil	105	54	0	0
Nb d'enfants de - 6 ans	40	54	0	0
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	65	0	0	0
Horaires d'ouverture	De 8h à 18h	Non ouvert		Non ouvert
<b>Les vacances d'été</b>				
Capacité d'accueil	0	48 en juillet et 40 en aout	35	40
Nb d'enfants de - 6 ans	0	48	35	40
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	0	0	0	0
Horaires d'ouverture	Non ouvert	De 8h à 18h		

**Présentation détaillée de l'offre d'accueils de loisirs sans hébergement (municipale et associative)**

<b>Bases de loisirs municipales</b>			
Nom	<b>Barthelasse</b>	<b>Châteauneuf des Loisirs</b>	<b>La Souvine</b>
Adresse	8 chemin de la Barthelasse AVIGNON	303, Chemin du Moulin Rouge CHATEAUNEUF DE GADAGNE	Rte de Bel air MONTFAVET
Thématique dominante	Culture	Nature et Environnement	Sport
<b>Les mercredis</b>			
Capacité d'accueil	172	140	0
Nb d'enfants de - 6 ans	77	60	0
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	95	80	0
Horaires d'ouverture	De 11h30 à 18h		
<b>Les petites vacances</b>			
Capacité d'accueil	172	140	120
Nb d'enfants de - 6 ans	77	60	40
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	95	80	80
Horaires d'ouverture	De 8h à 18h		
<b>Les vacances d'été</b>			
Capacité d'accueil	300	300	200
Nb d'enfants de - 6 ans	77	80	60
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	223	220	140
Horaires d'ouverture	De 8h à 18h		



## Eléments de diagnostic

- Jeunesse en détresse, stress dû à des facteurs extérieurs (covid, urgence climatique, guerre en Ukraine...)
- Manque de lieux d'écoute, de parole, notamment face aux aléas de la vie séparation, décès
- Manque de moyens dans l'Education nationale : presque plus de psychologue, infirmière scolaire
- Indice de vulnérabilité des mineurs élevé (situations familiales difficiles et problèmes financiers)
- Délinquance plus précoce
- Des lieux de vie difficiles, enfermement du quartier, pression sociale
- Corps en souffrance, sédentarité, mauvaise alimentation
- Coordination et liens à maintenir et/ou développer entre les acteurs (famille / enseignants / animateurs / professionnels de santé parfois) qui interviennent autour de l'enfant et entre les différents temps de l'enfant (école, périscolaire, extrascolaire). Exemples de réussite en matière de coordination des acteurs : le Programme de Réussite Educative et la Cité Educative (Espaces Parents par exemple)
- Une complémentarité entre les accueils collectif de mineurs municipaux et associatifs qui agissent à des échelles différentes
- Une offre structurée et bien répartie sur l'ensemble du territoire, mais qui ne répond pas aux besoins de toutes les familles lors de certaines périodes où la demande est forte (listes d'attente)
- Le service de transport par bus des enfants vers les bases de loisirs municipales proposé sans surcoût aux familles permet de donner le choix du centre aux familles
- Les propositions associatives sportives et culturelles sont riches et diversifiées
- Tension offre/demande : taux d'inscriptions très élevé dans les structures extrascolaires municipales (93% en 2022 tous ALSH confondus en moyenne) ainsi que dans les ALSH associatifs
- Difficultés pour satisfaire les demandes des familles lors de certaines périodes (ex. Mercredis, Printemps, Juillet et Toussaint). Deux ALSH associatifs n'accueillent plus d'enfants en 2023 les mercredis (48 places 6-12 ans en moins) et réduction de la capacité d'accueil d'un autre ALSH pour cause de transfert temporaire de lieu (22 places maternelles et 6-12 ans en moins)
- Propositions alternatives aux familles et leurs enfants d'une offre de pratiques culturelles et artistiques les mercredis et les samedis par certains centres sociaux
- Hétérogénéité des politiques tarifaires pratiquées par les structures municipales et associatives
- Un taux d'absentéisme parfois significatif dans les ALSH municipaux lors de certaines périodes qui pénalise les familles en liste d'attente
- Difficultés de recrutement d'animateurs (principaux freins : accessibilité et financement des formations, difficultés de mobilité et de logement et l'amplitude horaire des postes).

## Enjeux identifiés

- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs
- Favoriser la réussite et la continuité éducative en poursuivant l'accompagnement scolaire en complémentarité de l'aide aux devoirs
- Favoriser la mixité sociale dans les ALSH
- Réfléchir à une mutualisation de lieux d'accueils de mineurs pour des structures proches géographiquement afin de répondre aux besoins des familles sur toutes les tranches d'âges, périodes et quartiers

- Améliorer la gestion des inscriptions dans les centres de loisirs municipaux
- Agir contre l'absentéisme pour ne pas pénaliser les familles en attente d'une (de) place(s) pour leur(s) enfant(s)
- Encourager la formation et le recrutement de professionnels de l'animation dans les ALSH
- Développer le travail en réseau des gestionnaires d'ALSH (municipaux et associatifs)
- Poursuivre l'implication des enfants dans la vie locale à travers des instances participatives et citoyennes (Conseil municipal des enfants).

## **L'offre à l'attention de la jeunesse (12-25 ans)**

### Les chiffres clés

- 6 519 jeunes de 12 à 17 ans dont 4 484 jeunes de 12 à 15 ans et 2 035 jeunes de 16 à 17 ans (données CAF 2022)
- 9 104 jeunes de 18 à 25 ans (données CAF 2022)
- 2 084 jeunes de 18 à 25 ans couverts au moins par une prestation versée par la CAF (données CAF 2022)
- 39,3 % des jeunes de 12 à 15 ans vivent en famille monoparentale (données CAF 2022)
- 43,2 % des jeunes de 16 à 17 ans vivent en famille monoparentale (données CAF 2022)
- 5 projets Fonds Publics et Territoires en lien avec la jeunesse (Axe 3 : « Favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes) financés en 2023 (données CAF 2023)
- 5 projets agréés dans le cadre de la Prestation de Services Jeunes en 2022 (financement d'animateurs qualifiés), portés par des centres sociaux et des associations (données CAF 2022)
- 7 accueils de jeunes proposés par les centres sociaux (à partir de 10 ans jusqu'à 17 ans), destinés à accompagner des projets conçus et imaginés par des jeunes
- 296 jeunes accompagnés par les centres sociaux et des associations dans le dispositif Clas Collège (données CAF 2023) dispositif coordonné par la CAF et cofinancé par l'Etat, la CAF, le Conseil départemental et la MSA
- 1 Maison des Adolescents
- 1 Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) porté par le Planning familial du Vaucluse
- 2 Points d'Information Jeunesse (P.I.J.) animés par deux centres sociaux (l'Espelido et l'Espace Pluriel)
- 2 foyers de Jeunes Travailleurs gérés par API Provence (le Van Dyck et le Clos du Jardin neuf – 168 logements).
- 14 Promeneurs du Net avec une coordination départementale assurée par le CSC L'Espelido
- 3 634 jeunes Avignonnais accompagnés par la Mission locale en 2022 dont 1 384 habitent en QPV (source : rapport d'activité Mission Locale Grand Avignon 2022).

### Eléments de diagnostic

- Des jeunes plus sédentaires et qui se sont renfermés avec le COVID
- Des situations familiales plus diverses (familles monoparentales, recomposées, ...)
- Difficultés d'insertion professionnelle des jeunes avec un taux de chômage des jeunes de 16-25 ans de 33,9 % contre 22,7 % au niveau national
- Public des 12/17 ans plus difficile à capter car ils sont suffisamment autonomes et n'ont pas besoin de moyen de garde, sans oublier la transition à partir de 9-11 ans vers l'adolescence
- Jeunes en recherche de loisirs et de propositions, qui se mobilisent sur des projets, des défis sportifs, des stages à thèmes
- Besoin de lieux de rencontre pour vivre de nouvelles expériences, expérimenter le collectif

- Les centres sociaux ont mis en place des accueils jeunes qui s'adressent à des tranches d'âge comprises entre 11 (ou 12) et 17 ans. Les ALSH municipaux accueillent des jeunes jusqu'à l'âge de 14 ans
- Une présence grandissante des outils numériques : un accès facilité à l'information et aux démarches, des inégalités face au numérique, mais des dérives constatées de surexposition aux écrans (harcèlement, isolement), des parents qui se sentent mal à l'aise ou inexpérimentés vis-à-vis des réseaux sociaux...
- Hausse du harcèlement scolaire et cyberharcèlement au sein et en dehors des collèges
- Problématiques de mobilité
- Coordination et liens à maintenir et/ou développer entre les acteurs (famille / centres sociaux / collègues / professionnels de santé parfois) qui interviennent auprès du public adolescent.

### Enjeux identifiés

- S'adapter aux pratiques des jeunes, aller vers les plus éloignés,
- Coopérer avec les jeunes en favorisant leur autonomie et leur engagement dans la vie locale
- Accompagner les idées et les envies exprimées par les jeunes aux différentes étapes de leur parcours
- Améliorer le bien-être et la santé mentale des jeunes
- Favoriser leur émancipation par la pratique culturelle et sportive
- Coopérer entre structures, travailler en réseau
- Offre à consolider et à développer pour la tranche d'âge des 12-17 ans
- Susciter l'envie et la motivation de devenir animateur
- Conforter et développer l'implication des jeunes (mineurs) dans la vie locale à travers des instances participatives et citoyennes (Conseil local des jeunes et Convention citoyenne portés par la Ville, commission jeunes dans certains centres sociaux, conseil d'administration Jeunes comme à l'Espelido, réseau jeunes de la Fédération des centres sociaux...).

Les Accueils Jeunes (mineurs)						
Nom équipement	Club jeunes Kyrielle	Club jeunes Monfleury	Club jeunes Haka	Club jeunes	Club jeunes	Accueil jeunes CSC l'Espelido
Gestionnaire	CS OREL	MPT Monfleury	La Fenêtre	Espace Pluriel	ESC Croix des Oiseaux	CSC L'Espelido
Adresse accueil jeunes	193 avenue de Colchester AVIGNON	2 rue Marie Madeleine AVIGNON	3 avenue François Mauriac AVIGNON	1 rue Paul Poncet AVIGNON	Place du Tambour d'Arcole AVIGNON	4 rue des Filles d'Avignon -- Résidence l'Oseraie MONTFAVET
Âges cibles	11-17 ans	11-17 ans	12-17 ans	12-17 ans	12-17 ans	11-17 ans
<b>Les mercredis</b>						
Capacité d'accueil	24	NC	35	12	30	24
Horaires d'ouverture	14h00-19h00		13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-18h00
<b>Les soirées</b>						
Capacité d'accueil	40	NC	35	12	30	12
Horaires d'ouverture	16h30-19h00				16h30-18h00	16h30-18h30
<b>Les samedis</b>						
Capacité d'accueil	24	NC	35	12	30	12
Horaires d'ouverture	10h00-12h30		10h00-13h00			
<b>Les petites vacances</b>						
Capacité d'accueil	24	NC	35	12	30	30
Horaires d'ouverture	10h00-18h00 (ou 14h00-22h00)		08h30-17h30	09h00-18h00	10h00-19h00	09h00-18h30
<b>Les vacances d'été</b>						
Capacité d'accueil	24	NC	35	12	30	30
Horaires d'ouverture	10h00-18h00 (ou 14h00-22h00)		08h30-17h30	09h00-18h00	10h00-19h00	09h00-18h30



Avignon	
Impression du : 06 février 2024	1:50 000
Mairie AVIGNON Place de l'Horloge 840045 AVIGNON Cedex 9	Réalisation : Mairie Avignon / SIG <b>DOCUMENT NON OPPOSABLE</b>

offre jeunesse

- ALSH maternel
- ALSH primaire
- Accueil jeunes

contour : mairies de quartier

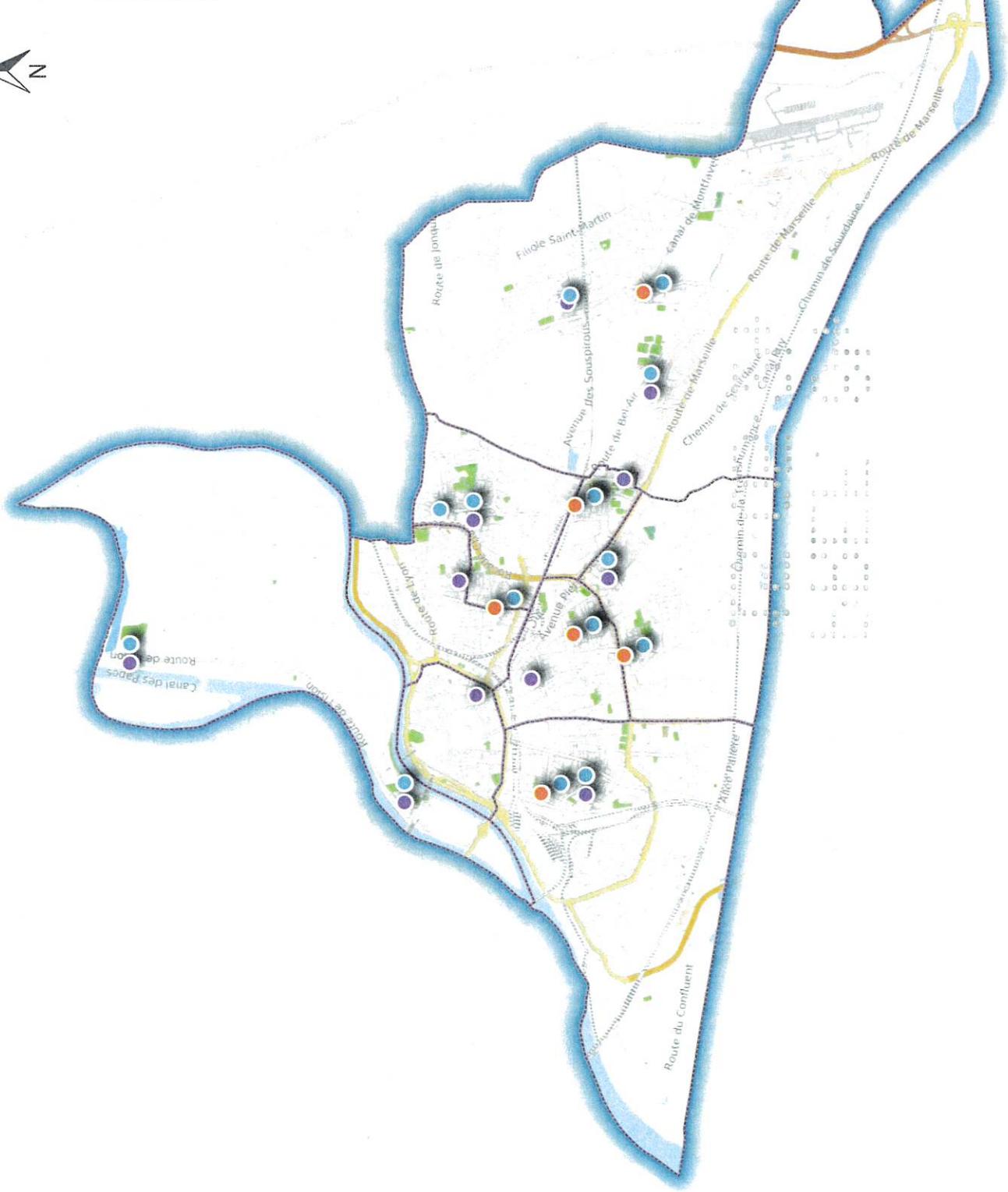
- Mairies de Quartier

commune avignon

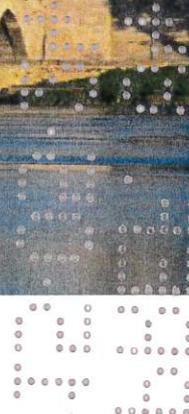
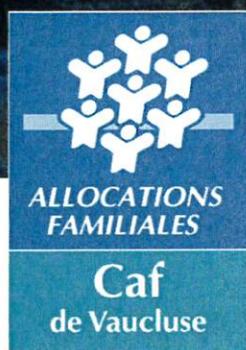
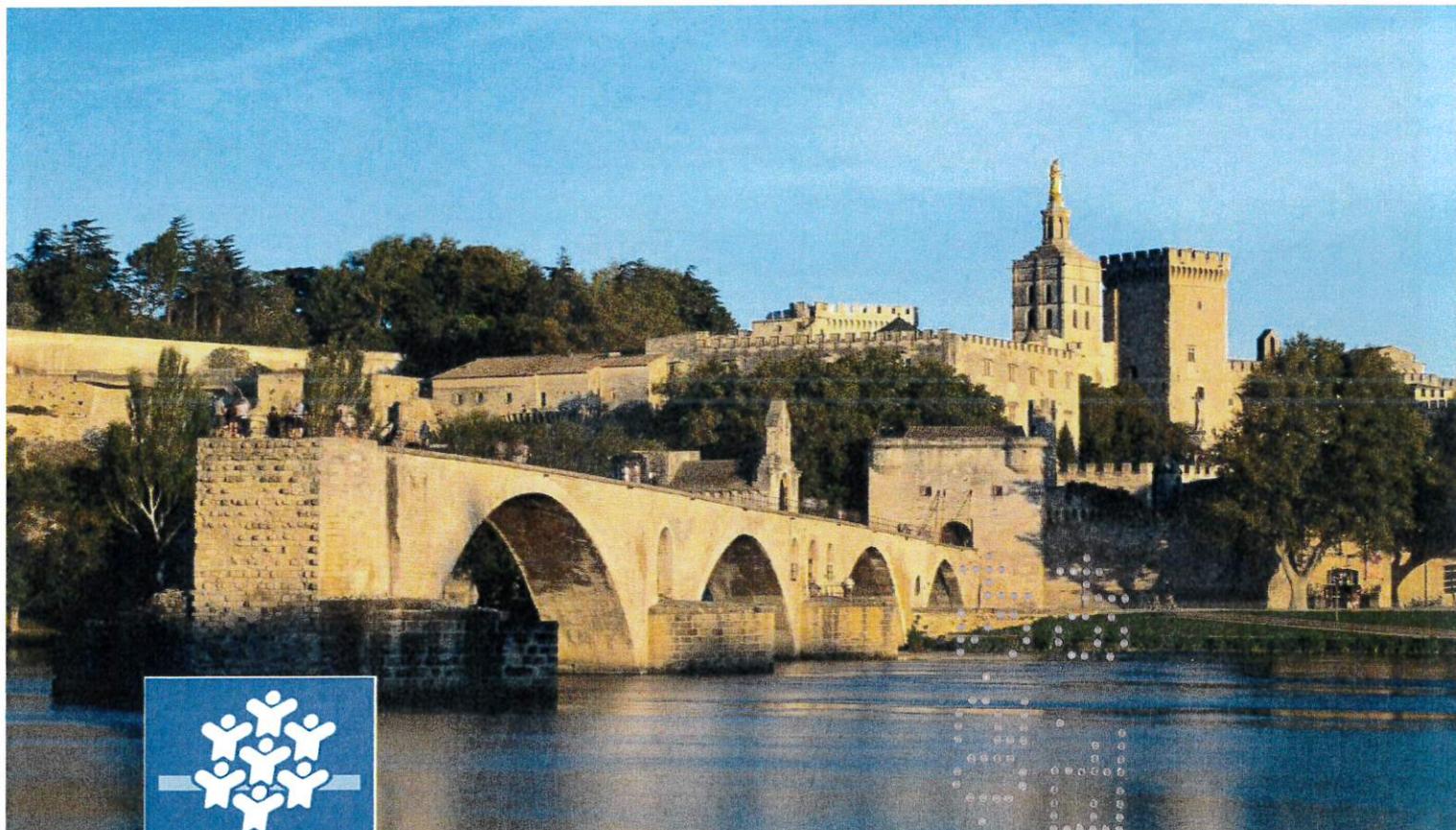
- Commune

Fonds de plan

- openstreetmap



### III.b) PORTRAIT DE TERRITOIRE CAF



# La **CAF** au service de la commune d'Avignon

Données CAF au 01/01/2022

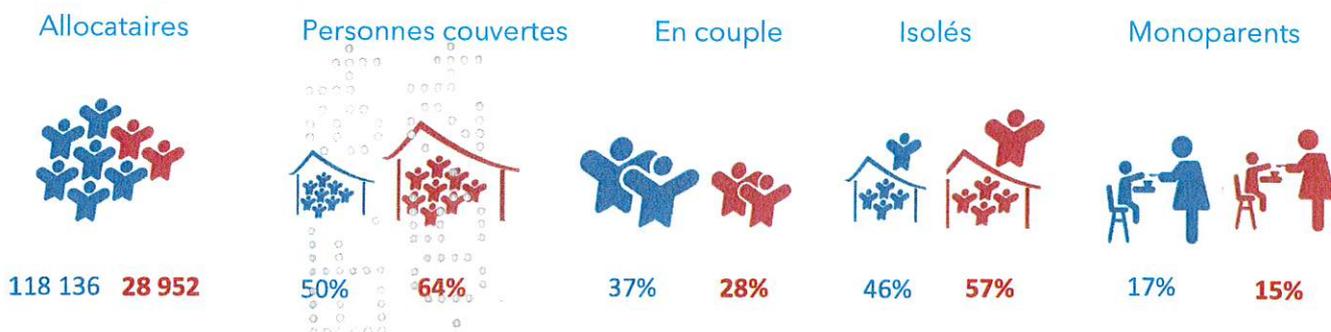


# La CAF, acteur central des politiques familiales et sociales du département / focus sur Avignon

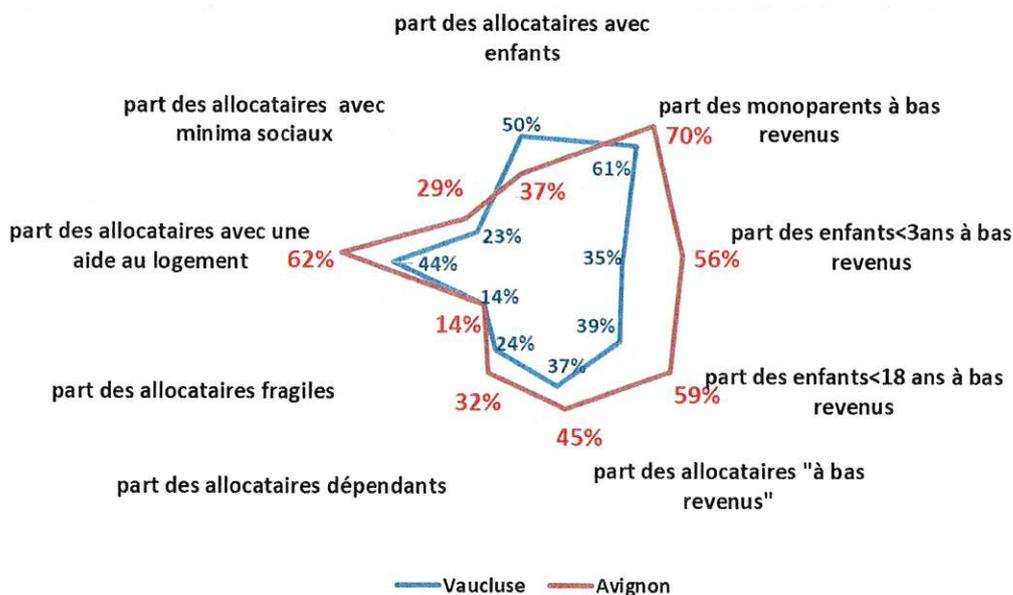
## Démographie



## Allocataires



La Caf dénombre 28 952 foyers allocataires dans la ville d'Avignon, ce qui concerne au total 57 763 Avignonnais, soit 1/4 des allocataires du département. **64% de la population d'Avignon bénéficie des aides de la Caf** ; un taux particulièrement élevé comparé à la moyenne départementale (50%).

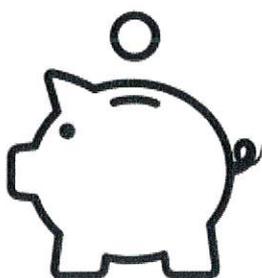


## Poids financier de la Caf sur la commune d'Avignon : 189 millions d'euros par an



< Caf

### Dont 180 millions d'euros de prestations légales versées aux Avignonnais



La Caf soutient ses allocataires dans leur vie quotidienne, par le versement de plus de 34 prestations légales liées à la famille, au logement, à la précarité et au handicap.

En 2021, ce sont plus de 180 millions d'€ de prestations qui ont été versées aux allocataires avignonnais, **directement investis dans l'économie locale.**

### Dont 8.8 millions d'euros versés au titre des fonds d'action sociale

Au-delà de son rôle essentiel de conseil et d'accompagnement aux porteurs de projets, la Caf participe financièrement aux projets, et ce à hauteur de 8.8 millions d'euros pour l'année 2021 sur la commune d'Avignon, à travers différents dispositifs partenariaux (CTG, CEJ, Contrat de ville). La Caf accompagne et finance au travers de ses prestations de service :

- 36 crèches
- 1 Relais d'assistantes maternelles (RAM) et 1 Maison d'assistantes maternelles (MAM)
- 5 Lieux d'accueil enfants parents (LAEP)
- 11 actions dans le cadre du REAAP
- 19 accueils de loisirs sans hébergement
- 7 accueil jeunes
- 10 contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS)
- 1 foyer de jeunes travailleurs
- 7 centres sociaux et 4 Relais Vacances
- De nombreux autres projets sont financés auprès des structures municipales et du tissu associatif avignonnais

**25% du budget de la Caf (prestations légales et action sociale) dédié aux Avignonnais, en cohérence avec le poids allocataire**



## Jeune enfant

	Nb enfants < 3 ans	% enfants bas revenus < 3 ans	Nb enfants de 3 à moins de 6 ans	% enfants bas revenus de 3 à moins de 6 ans
<b>Avignon</b>	<b>3 327</b>	<b>56%</b>	<b>3 481</b>	<b>59%</b>
<b>Vaucluse</b>	<b>16 883</b>	<b>35%</b>	<b>16 662</b>	<b>41%</b>

### Offre du territoire

- 3 032 familles bénéficiaires de la PAJE
- Nombre d'équipements financés (22 Multi-accueils et 14 Micro-crèches) : **36 qui représentent 58% de l'offre d'accueil sur la commune**
- Nombre d'assistantes maternelles actives : **118**
- **1** Relais Assistantes Maternelles et **1** Maison d'assistants maternels
- **Le financement d'un demi-poste de coordonnateur petite enfance**
- Taux de couverture offres d'accueil Avignon : **34%** contre 47% sur le département



## Enfance Jeunesse Parentalité

	Nb de familles nombreuses	Nb enfants de 6-18 ans	% d'enfants à bas revenus < 18 ans	Nb d'enfants <18 ans porteurs de handicap
<b>Avignon</b>	<b>3 287</b>	<b>14 375</b>	<b>59%</b>	<b>560</b>
<b>Vaucluse</b>	<b>13 553</b>	<b>73 519</b>	<b>39%</b>	<b>2 724</b>

### Offre du territoire

- 560 enfants bénéficiaires de l'AEEH et **1 dispositif forfait « animateur handicap » sur les accueils de loisirs**
- 1 975 monoparents bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial
- 11 573 enfants bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire **soit 83% des enfants scolarisés**
- **19 accueils de loisirs** sans hébergement, 3 bases de loisirs municipales et 7 clubs jeunes
- Nombre de dispositifs parentalité (CLAS, LAEP, REAAP, médiation familiale) : **28 et 1 programme de réussite éducative**
- Nombre de relais vacances : **4**
- **16 « Promeneurs du Net »**

## Logement et cadre de vie



	Nb Allocataires Prestation Logement	Part des allocataires avec une prestation logement	Allocataires bénéficiaires aide logement parc public	Allocataires bénéficiaires aide logement parc privé
<b>Avignon</b>	<b>17 912</b>	<b>62%</b>	<b>7 935</b>	<b>8 928</b>
<b>Vaucluse</b>	<b>52 075</b>	<b>44%</b>	<b>19 629</b>	<b>28 045</b>

### Offre du territoire

- **62%** des allocataires avignonnais sont couverts par une prestation logement
- **Près de 40% des prestations logement** du département sont dédiés aux Avignonnais
- Nombre de F.J.T : **1 avec 168 lits**
- Nombre d'associations financées pour aider à l'accès ou au maintien dans le logement (captation, détection logement indécents...) : **3**



### Insertion Solidarité

	Nbre d'allocataires à bas revenu	Nbre de personnes couvertes à bas revenus	Nbre d'allocataires dépendants	Nbre d'allocataires fragiles
<b>Avignon</b>	<b>12 980</b>	<b>30 230</b>	<b>9 243</b>	<b>3 815</b>
<b>Vaucluse</b>	<b>44 049</b>	<b>102 928</b>	<b>27 986</b>	<b>16 404</b>

### Offre du territoire

- Nombre de bénéficiaires d'un minima social : **8 289**
- Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé : **2 788**
- Part des Avignonnais couverts par la Prime d'activité : **22%**
- **230 aides financières individuelles (prêts / secours) accordées**
- La Caf soutient **7 centres sociaux et 4 relais vacances**
- **1 association d'aide à domicile** : 6 000h dédiées aux familles fragilisées



## Accès aux droits

**1 Accueil Caf et des parcours attentionnés pour les Avignonnais** (séparations, décès enfant/parent, parents seuls 18-24 ans, impayés de loyers dans le parc privé, accès aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap)

### 3 Point relais

#### 1 Espace « France services »

#### Des écrivains publics

## Glossaire

**Allocataires dépendants** : allocataires dont les revenus dépendent au moins pour 50% des prestations sociales.

**Allocataires fragiles** : personnes dont les ressources sont supérieures au seuil de bas revenus mais uniquement du fait du versement des prestations. Sans elles, leurs ressources seraient inférieures au seuil.

**Part des allocataires à bas revenus** : part des allocataires, de moins de 65 ans, dont les revenus par unité de consommation sont inférieurs au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus est fixé à 60% du revenu médian soit pour l'année 2022 à 1167€ par unité de consommation. Il s'agit de l'ensemble des ressources du foyer (salaires, prestations sociales et familiales...) avant imposition.

**Taux de pauvreté** : le taux de pauvreté correspond à la part des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60% du niveau médian. Ce dernier est égal au revenu disponible (ensemble des revenus et prestations, nets des impôts directs) du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

**Taux d'enfants à bas revenus** : part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un foyer à bas revenus, sur l'ensemble des enfants connus de la Caf.

**Taux de couverture de l'offre d'accueil** : nombre de places offertes en accueil collectif (crèches, micro-crèches, CMG structures) et en accueil individuel (assistantes maternelles, garde à domicile) rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans.



# III.c) Diagnostic Offre d'accueil petite enfance Commune d'Avignon 2023



1

## Chiffres clés 2021 :

Image 2021



**3 496**

enfants de 0 à 3 ans

Avignon : une chute de 18% entre 2015 et 2021 de la population 0-3 ans



Taux de couverture 2020  
Ratio capacité d'accueil /  
enfant de moins de 3 ans

**34%** Avignon **59%** France

Données Caf data



Taux de familles  
avec enfants de moins de 3 ans  
dont tous les parents travaillent  
2020

**23%** Avignon **56%** France

Image 2021

Taux de femmes actives  
avec enfant de moins de 3 ans  
2020

**52%** Avignon **72%** France

Image 2021

**53%**

Des familles allocataires avec enfant  
de moins de 3 ans percevant un  
minima social sur Avignon  
**31%** au national

Part des familles monoparentales  
avec enfants de - 3 ans

**22 %** Avignon **16 %** France

Image 2021

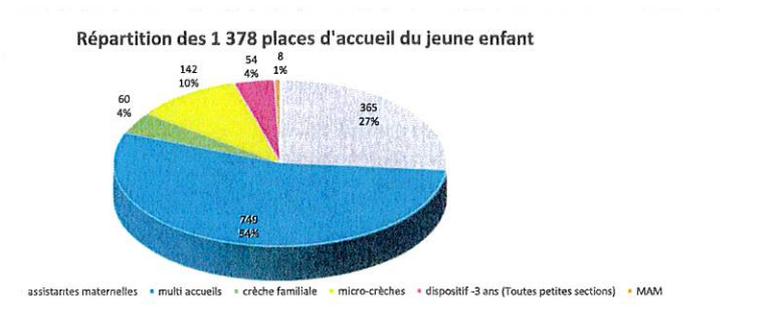
Taux de familles avec un revenu par  
unité de consommation inférieur au  
smic 2021

**57,5 %** Avignon **30 %** France

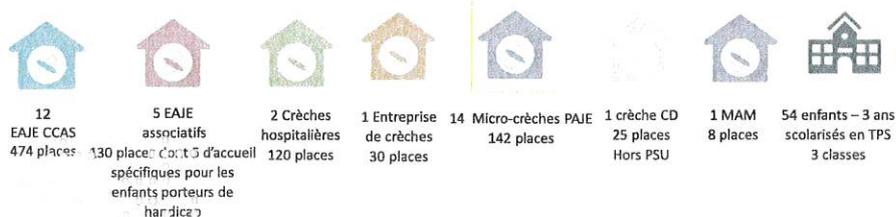
Image 2021

2

## Structuration de l'offre d'accueil:



### 33 accueils collectifs 909 places agréées

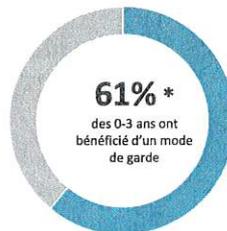
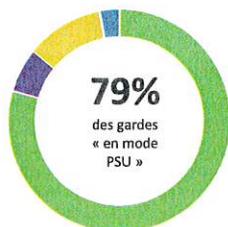


3

## Mixité, équilibre de l'offre

En 2021 :

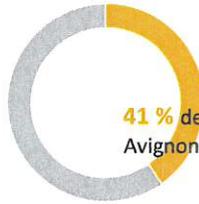
- **1 696** enfants ont été accueillis en EAJE « mode PSU » (-25% en 2 ans).
- **136** enfants avignonnais en micro-crèches PAJE et **19** en garde à domicile.
- **251** enfants avignonnais gardés par une assistante maternelle.
- **54** enfants de moins de 3 ans scolarisés.



\* Estimation : taux pondéré sur la base d'une estimation des enfants reçus en EAJE PSU et non résidents sur Avignon et à relativiser avec les enfants de 3 ans révolus accueillis en EAJE et non comptabilisés dans la pop 0-3 ans et les enfants ayant bénéficiés de plusieurs mode de garde.

4

## Mixité, équilibre de l'offre



**41 %** des enfants accueillis en EAJE PSU sur Avignon bénéficient d'un tarif à moins de 1 €/h  
**Baisse de 11% en 2 ans**

Mois 2022

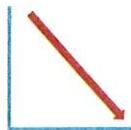


Stabilisation des micro-crèches en mode PAJE :

6 structures en 2014

14 structures en 2022

4 projets en cours, les porteurs de projets ont des difficultés à mettre en oeuvre les projets.



Mois 2021

Diminution du nombre d'assistantes maternelles :

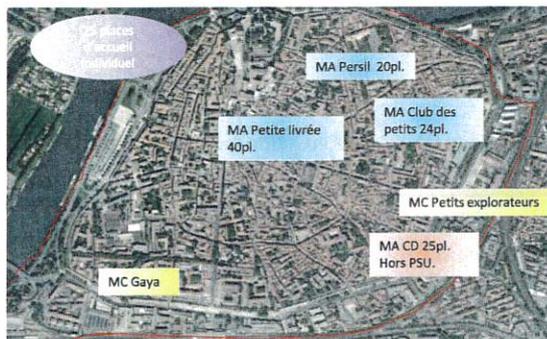
118 AM actives au moins 1 mois dans l'année 2021 (-8% en 3 ans).

Avignon : 2,8 AM pour 100 enfants de moins de 3 ans

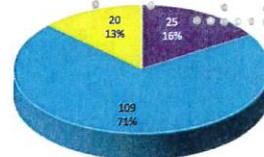
France : 11,4 AM pour 100 enfants de moins de 3 ans

5

## Secteur Centre ville



Répartition des 154 places du centre ville



■ assistantes maternelles ■ multi accueils ■ microcrèches

Population 0-3 ans

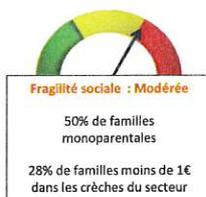
2021



-14%

276

evol. 2018-2021



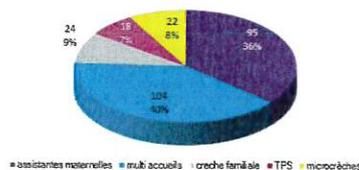
**Commentaires :** La tension est moins présente en centre ville qu'auparavant. La population de 0-3 ans continue de baisser, la proportion de familles monoparentales baisse également. L'offre de garde a diminué de 4 places (2 en individuel et 2 en collectif).

6

## Secteur Nord Est : 9 Peyres, Pont des 2 Eaux, Reine Jeanne...



Répartition par type d'accueils des 245 places du Nord Est



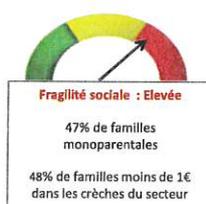
Population 0-3 ans  
2021



923

-19 %

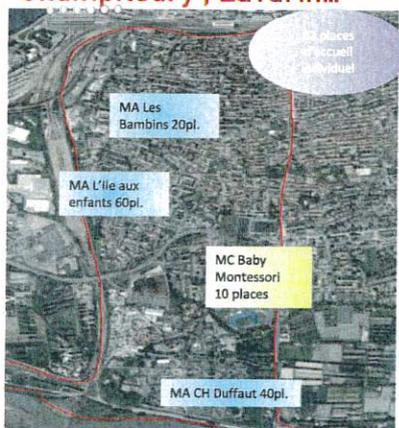
evol. 2018-2021



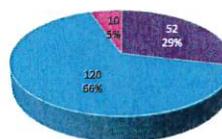
**Commentaires :** Beaucoup de demandes d'accueil occasionnel, auxquelles il est parfois difficile de répondre. Baisse du nombre de familles -1€/h accueillies dans les structures. Chute du nombre d'assistantes maternelles sur le secteur, 40 places perdues. A noter une classe « toute petite section » aux Neuf Peyres.

7

## Secteur Ouest: Monclar, Champfleury, Lavarin...



Répartition des 130 places d'accueil du secteur Ouest



• assistantes maternelles • multi-accueils • microcrèches

Population 0-3 ans  
2021



449

-20 %

evol. 2018-2021



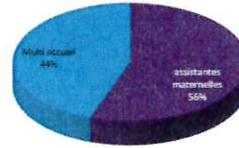
**Commentaires :** Mixité sociale satisfaisante au sein du multi-accueil. On note toutefois une baisse du taux de familles à faibles revenus accueillies au sein des multi-accueils CCAS. A noter : les 40 places de la crèche hospitalière sont réservées aux personnels.

8

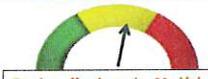
## Secteur Nord Rocade : Croix des Oiseaux, Saint Ruf...



Répartition par type d'accueil  
99 places du secteur Rocade Nord



Population 0-3 ans  
2021



Rapport Population 0-3 ans /  
Places territoire : 3,71  
Satisfaction des demandes des  
familles

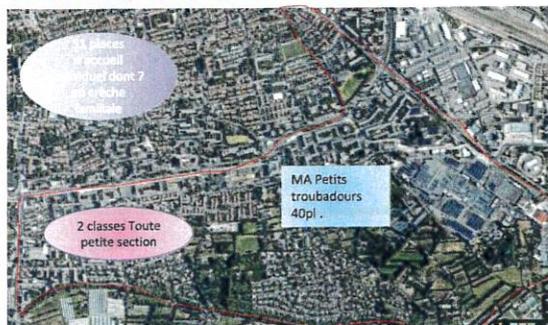


37% de familles monoparentales  
52 % de familles moins de 1€  
dans les crèches du secteur  
(-15% en 3 ans)

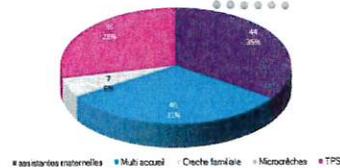
**Commentaires :** La mixité sociale devient fragile sur ce secteur. L'environnement se dégrade, des incidents ont impacté les familles et la structure multi-accueil.

9

## Secteur Sud Rocade : Barbière, Clos de la Murette



Répartition des 127 places par type d'accueil du secteur Rocade Sud



Population 0-3 ans  
2021



Rapport Population 0-3 ans /  
Places territoire : 3,09  
Satisfaction des demandes des  
familles

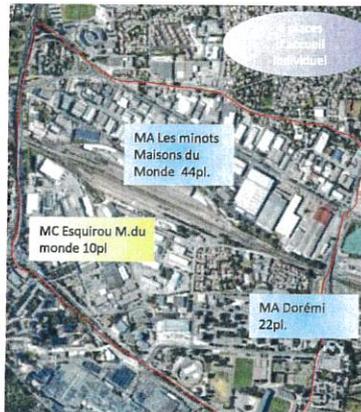


39% de familles monoparentales  
70% de familles moins de 1€  
dans les crèches du secteur

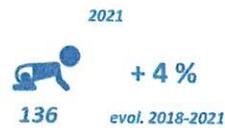
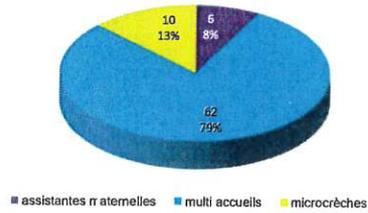
**Commentaires :** Il existe 2 classes TPS à Olivades et Grands Cyprès. Une coordination se fait entre les acteurs petits enfance du territoire pour sensibiliser les familles à l'importance de la socialisation des petits et préparer les enfants à l'école (réseau REP +, PMI, CCAS LAEP, Caf).

10

## Secteur Saint Chamand MIN



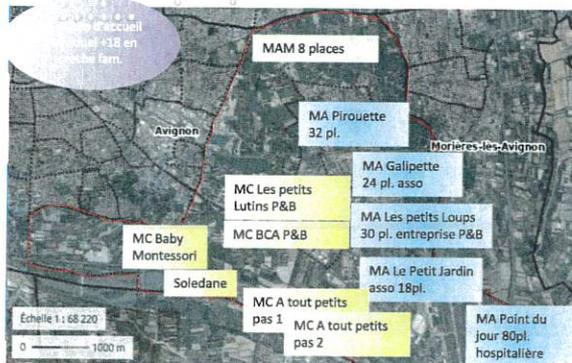
### Répartition des 78 places par type d'accueil sur le secteur Saint Chamand



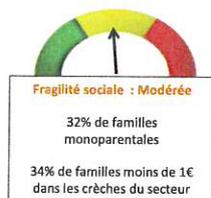
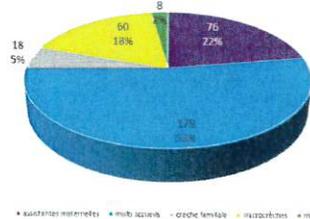
**Commentaires :** Peu de mixité sociale. 2 demandes d'accueil dans le cadre du dispositif Essaimage.

11

## Secteur : Montfavet



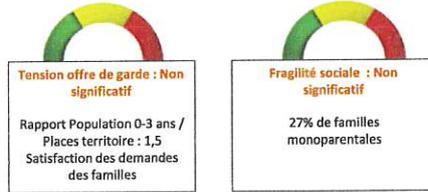
### Répartition des 341 places par type d'accueil sur Montfavet



**Commentaires :** Travail en réseau des acteurs et intervenants du quartier qui facilite le lien avec les familles. Les demandes en accueil régulier et en accueil occasionnel sont relativement équilibrées. La crèche de Montfavet accueille 1/3 d'enfants hors personnel hospitalier.

12

## Secteur : Barthelasse, île Piot



Population 0-3 ans

2021



18

### Commentaires :

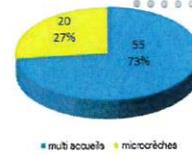
Peu de population, 12 places d'accueil individuel sur ce territoire.

13

## Secteur : Courtine



Répartition par type d'accueil des 55 places de la Zone de Courtine



Population 0-3 ans

2021



0

### Commentaires :

Peu de population dans cette zone d'activité. Les structures touchent les familles travaillant dans le secteur.

Les familles résidant à proximité éprouvent des difficultés pour accéder à la zone, en raison des contraintes liées aux transports.



14



### III.d) DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE

*Il a été fait le choix de structurer le diagnostic enfance jeunesse sur la base des tranches d'âge retenues par la CAF dans le cadre de la CTG. Pour autant, les actions développées en faveur des enfants et des jeunes, et les enjeux repérés, sont transversaux aux tranches d'âge.*

*Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) d'Avignon 2023-26 est par ailleurs centré sur la tranche d'âge des 3-17 ans.*

#### **Les chiffres clés (données CAF au 01/01/2022)**

- 10 593 familles allocataires avec enfants (11 002 en 2016)
  - dont 4 278 familles monoparentales<sup>1</sup> (4 405 en 2016)
  - dont 2 365 familles nombreuses<sup>2</sup> (2 262 en 2016)
- 17 234 enfants de 3 à 17 ans (16 088 en 2016) dont 59 % issus de familles à bas revenus
- 11 573 enfants bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire soit 83% des enfants de 6 à 18 ans scolarisés
- 1 975 monoparents bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (aide versée par la CAF pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents)
- 560 enfants (452 en 2016) bénéficiaires de l'AEEH (allocation d'éducation enfant handicapé).

#### **L'offre à l'attention de l'enfance (3-12 ans)**

##### Les chiffres clés

- Nombre d'enfants de 3 à moins de 12 ans : 10 715 (10 466 en 2016)
- Nombre d'enfants de 3 à moins de 6 ans : 3 481 (3 620 en 2016)
- Nombre d'enfants de 6 à moins de 12 ans : 7 234 (6 846 en 2016)
- 24 % des moins de 11 ans en famille monoparentale.

##### Données scolaires (2023)

- 9 280 enfants scolarisés dans les 56 écoles publiques communales (9 647 en 2019)
  - dont 3 332 en maternelle (3 801 en 2016)
  - dont 5 948 en élémentaire (5 846 en 2016)
- 984 élèves scolarisés dans les établissements privés
- 28 écoles publiques sont situées en réseau prioritaire (REP et REP+)
- 173 classes maternelles publiques dont 3 classes pour 43 élèves en Toute Petite Section (T.P.S.)
- 317 classes élémentaires publiques
- 13 classes ULIS pour 124 élèves
- 7 600 enfants inscrits à la cantine (36 restaurants scolaires) avec 4 312 repas produits par jour en moyenne avec l'objectif de tendre vers 100 % bio et local en 2026
- 7 948 élèves concernés par la Cité Educative (collégiens compris)

<sup>1</sup> Une famille monoparentale est constituée d'un parent isolé qui assume seul la charge d'un ou plusieurs enfants au sein de son domicile.

<sup>2</sup> Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

- 6 204 enfants inscrits aux temps d'activités périscolaires (T.A.P.) en 2023
- 49 associations ou structures partenaires des T.A.P.

#### Accompagnement à la scolarité (dispositif CLAS primaire cofinancé par l'Etat, la CAF, la Ville et la MSA)

- 505 enfants bénéficiant du CLAS primaire mis en œuvre par les centres sociaux et des associations d'éducation populaire, qui s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. L'orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants. D'autres partenaires peuvent participer à l'orientation des enfants : travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs dans le cadre de dispositifs plus large (PEdT par exemple). Les actions conduites dans le cadre du CLAS ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école. Elles sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire en petit groupe (8 à 12 enfants maximum) et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Chaque groupe d'enfants est encadré par 2 intervenants professionnels et/ou bénévoles. Les parents doivent être associés aux actions, dans un souci de faciliter la compréhension du système scolaire et leur permettre ainsi une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

#### Données sur l'offre de loisirs

- L'Ecole Municipale des Sports (EMS) : initiation et découverte de diverses disciplines sportives pour les enfants âgés de 8 à 12 ans les mercredis après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 sauf lors des vacances scolaires (propositions de stages sportifs pendant ces périodes – 37 stages proposés en 2022-2023 avec près de 600 enfants participants)
- Stages sportifs (multisports notamment) proposés pendant les vacances scolaires par la Ville et le Club Avignon Sports Loisirs (CASL) pour les enfants et les adolescents âgés de 5 à 14 ans
- Nombre de relais vacances : 5 (Maison Pour Tous Monfleury ; ASLC Centre Social d'Orel ; Les Restos du Cœur ; Centre social et culturel l'Espelido ; Espace social et culturel La Croix des Oiseaux)
- 1 ludothèque associative (L'Espelido – Centre social et culturel l'Espelido)
- Ouverture d'une ludothèque au printemps 2024 dans la nouvelle Bibliothèque municipale Renaud-Barrault
- 19 accueils de loisirs sans hébergement publics et associatifs et 3 bases de loisirs municipales
- Nombre d'enfants et adolescents (3-14 ans) accueillis au moins une fois en 2022 dans les ALSH municipaux pendant les vacances scolaires : 2 823 dont 21 en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH (source : déclaration réelle EXTRASCOLAIRE 2022)
- Nombre d'enfants et adolescents (3-14 ans) accueillis au moins une fois en 2022 dans les ALSH municipaux les mercredis : 928 dont 3 en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH (source : déclaration réelle PERISCOLAIRE HORS TAP 2022)
- 1 dispositif « forfait animateur handicap » sur les accueils de loisirs.

### Focus sur les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Les ALSH, communément appelés centres de loisirs, sont des structures qui accueillent les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ils favorisent la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle par la garde des enfants. Ils contribuent par ailleurs à l'épanouissement des enfants et des adolescents par le contenu des accueils et des projets de loisirs éducatifs qui sont proposés.

- Les ALSH municipaux accueillent les enfants de 3 à 14 ans tout au long de l'année sur plus d'une centaine de jours en moyenne dans des bases de loisirs ayant chacune une dominante propre, et dans des accueils multisites implantés dans des groupes scolaires (Mercredis : 34 jours ; Petites vacances : 38 jours et Grandes vacances : 33 jours)
  - o Capacité d'accueil de 444 places les mercredis (214 places 3-5 ans et 230 places 6-14 ans)
  - o La capacité d'accueil varie de 591 places pendant les petites vacances (271 places 3-5 ans et 320 places 6-14 ans) à 923 places pendant les grandes vacances (340 places 3-5 ans et 583 places 6-14 ans)
- Mise en place d'un système de transport en bus afin de faciliter l'accès des enfants sur les centres de loisirs municipaux sans tarification supplémentaire.
  - o LES MERCREDIS : prise en charge des enfants depuis l'école par les animateurs des centres de loisirs qui rejoignent les centres en bus ou à pied. Le retour s'effectue selon le choix des familles (soit directement au centre de loisirs, soit à l'arrêt de bus choisi).
  - o LES PETITES ET GRANDES VACANCES : l'aller et le retour s'effectuent selon le choix des familles (sur site ou sur un arrêt de bus choisi). Les centres de loisirs Camille Claudel et Sixte Isnard ne disposent pas de circuit bus.
- Les 6 centres sociaux du territoire communal proposent également une offre d'accueil de loisirs extra-scolaire pour les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les structures accueillent les enfants majoritairement dans des équipements municipaux (groupes scolaires) mis à disposition les mercredis et/ ou pendant les périodes de vacances scolaires.
  - o Capacité d'accueil de 193 places les mercredis (57 places 3-5 ans et 136 places 6-12ans)
  - o Capacité d'accueil variable de 287 à 309 places pendant les petites et grandes vacances (89 à 97 places 3-5 ans et 198 à 220 places 6-12ans).

**Présentation détaillée de l'offre d'accueils de loisirs sans hébergement (municipale et associative)**

<b>Bases de loisirs municipales</b>			
Nom	Barthelasse	Châteauneuf des Loisirs	La Souvine
Adresse	8 chemin de la Barthelasse AVIGNON	303, Chemin du Moulin Rouge CHATEAUNEUF DE GADAGNE	Rte de Bel air MONTFAVET
Thématique dominante	Culture	Nature et Environnement	Sport
<b>Les mercredis</b>			
Capacité d'accueil	172	140	0
Nb d'enfants de - 6 ans	77	60	0
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	95	80	0
Horaires d'ouverture	De 11h30 à 18h		
<b>Les petites vacances</b>			
Capacité d'accueil	172	140	120
Nb d'enfants de - 6 ans	77	60	40
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	95	80	80
Horaires d'ouverture	De 8h à 18h		
<b>Les vacances d'été</b>			
Capacité d'accueil	300	300	200
Nb d'enfants de - 6 ans	77	80	60
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	223	220	140
Horaires d'ouverture	De 8h à 18h		

Accueil multisites municipaux				
Nom	Massillargues	Camille Claudel	Sixte Isnard	Simone Veil
Adresse	1340 chemin de Massillargues AVIGNON	300 bd des Ecoles MONTFAVET	31ter avenue de la Trillade AVIGNON	1 rue des Ecoles AVIGNON
<b>Les mercredis</b>				
Capacité d'accueil	100	32	0	0
Nb d'enfants de - 6 ans	45	32	0	0
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	55	0	0	0
Horaires d'ouverture	De 11h30 à 18h	Non ouvert		Non ouvert
<b>Les petites vacances</b>				
Capacité d'accueil	105	54	0	0
Nb d'enfants de - 6 ans	40	54	0	0
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	65	0	0	0
Horaires d'ouverture	De 8h à 18h	Non ouvert		Non ouvert
<b>Les vacances d'été</b>				
Capacité d'accueil	0	48 en juillet et 40 en aout	35	40
Nb d'enfants de - 6 ans	0	48	35	40
Nb d'enfants de 6 ans à 14 ans	0	0	0	0
Horaires d'ouverture	Non ouvert	De 8h à 18h		

### Les accueils de loisirs 3-12 ans associatifs

Nom équipement (le cas échéant)	La Marelle (3-5 ans) et la Ribambelle (6-12 ans)	CS OREL	MPT Monfleury	La Fenêtre	Espace Pluriel	ESC Croix des Oiseaux	L'Espelido
Gestionnaire							
Adresse ALSH	ALSH maternel La Marelle : Ecole maternelle Stuart Mill 1 rue robert de Genève ALSH élémentaire la Ribambelle : Ecole primaire Stuart Mill 1340 chemin de Massillargues	Groupe scolaire Louis Gros 46 Impasse Monplaisir	ALSH maternel Les Quatre Saisons : 2 rue Basco Ibarretxe ALSH élémentaire Le Château : Ecole élémentaire Pierre de Coubertin - 13 avenue Pierre de Coubertin	Complexe La Barbière Avenue du Roi Soleil	2 Rue du Tambour d'Arcole		Ecole primaire Vertes Rives 147 boulevard des écoles
<b>Les mercredis</b>							
Capacité d'accueil	40	Non ouvert	65	40	24 (suspension en 2023)	24 (suspension en 2023)	
Nb d'enfants de - 6 ans	16		25	16	0	0	0
Nb d'enfants de 6 ans à 12 ans	24		40	24	24	24	24
Horaires d'ouverture	11h30-18h00		13h30-17h30	11h30-17h30	13h30-18h00	11h30-17h30	
<b>Les petites vacances</b>							
Capacité d'accueil	60	68	65	40	24	30	
Nb d'enfants de - 6 ans	24	24	25	16	0	0	
Nb d'enfants de 6 ans à 12 ans	36	44	40	24	24	30	
Horaires d'ouverture	08h00-17h30	08h00-18h00	08h30-12h00 / 13h15-17h30	08h00-17h30	08h30-18h00	08h30-18h00	
<b>Les vacances d'été</b>							
Capacité d'accueil	72	68	65	40	24	40	
Nb d'enfants de - 6 ans	24	32	25	16	0	0	
Nb d'enfants de 6 ans à 12 ans	48	44	40	24	24	40	
Horaires d'ouverture	08h00-17h30	08h00-18h00		08h00-17h30	08h30-18h00	08h30-18h00	

## Eléments de diagnostic

- Jeunesse en détresse, stress dû à des facteurs extérieurs (covid, urgence climatique, guerre en Ukraine...)
- Manque de lieux d'écoute, de parole, notamment face aux aléas de la vie séparation, décès
- Manque de moyens dans l'Education nationale : presque plus de psychologue, infirmière scolaire
- Indice de vulnérabilité des mineurs élevé (situations familiales difficiles et problèmes financiers)
- Délinquance plus précoce
- Des lieux de vie difficiles, enfermement du quartier, pression sociale
- Corps en souffrance, sédentarité, mauvaise alimentation
- Coordination et liens à maintenir et/ou développer entre les acteurs (famille / enseignants / animateurs / professionnels de santé parfois) qui interviennent autour de l'enfant et entre les différents temps de l'enfant (école, périscolaire, extrascolaire). Exemples de réussite en matière de coordination des acteurs : le Programme de Réussite Educative et la Cité Educative (Espaces Parents par exemple)
- Une complémentarité entre les accueils collectif de mineurs municipaux et associatifs qui agissent à des échelles différentes
- Une offre structurée et bien répartie sur l'ensemble du territoire, mais qui ne répond pas aux besoins de toutes les familles lors de certaines périodes où la demande est forte (listes d'attente)
- Le service de transport par bus des enfants vers les bases de loisirs municipales proposé sans surcoût aux familles permet de donner le choix du centre aux familles
- Les propositions associatives sportives et culturelles sont riches et diversifiées
- Tension offre/demande : taux d'inscriptions très élevé dans les structures extrascolaires municipales (93% en 2022 tous ALSH confondus en moyenne) ainsi que dans les ALSH associatifs
- Difficultés pour satisfaire les demandes des familles lors de certaines périodes (ex. Mercredis, Printemps, Juillet et Toussaint). Deux ALSH associatifs n'accueillent plus d'enfants en 2023 les mercredis (48 places 6-12 ans en moins) et réduction de la capacité d'accueil d'un autre ALSH pour cause de transfert temporaire de lieu (22 places maternelles et 6-12 ans en moins)
- Propositions alternatives aux familles et leurs enfants d'une offre de pratiques culturelles et artistiques les mercredis et les samedis par certains centres sociaux
- Hétérogénéité des politiques tarifaires pratiquées par les structures municipales et associatives
- Un taux d'absentéisme parfois significatif dans les ALSH municipaux lors de certaines périodes qui pénalise les familles en liste d'attente
- Difficultés de recrutement d'animateurs (principaux freins : accessibilité et financement des formations, difficultés de mobilité et de logement et l'amplitude horaire des postes).

## Enjeux identifiés

- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs
- Favoriser la réussite et la continuité éducative en poursuivant l'accompagnement scolaire en complémentarité de l'aide aux devoirs
- Favoriser la mixité sociale dans les ALSH
- Réfléchir à une mutualisation de lieux d'accueils de mineurs pour des structures proches géographiquement afin de répondre aux besoins des familles sur toutes les tranches d'âges, périodes et quartiers

- Améliorer la gestion des inscriptions dans les centres de loisirs municipaux
- Agir contre l'absentéisme pour ne pas pénaliser les familles en attente d'une (de) place(s) pour leur(s) enfant(s)
- Encourager la formation et le recrutement de professionnels de l'animation dans les ALSH
- Développer le travail en réseau des gestionnaires d'ALSH (municipaux et associatifs)
- Poursuivre l'implication des enfants dans la vie locale à travers des instances participatives et citoyennes (Conseil municipal des enfants).

## **L'offre à l'attention de la jeunesse (12-25 ans)**

### Les chiffres clés

- 6 519 jeunes de 12 à 17 ans dont 4 484 jeunes de 12 à 15 ans et 2 035 jeunes de 16 à 17 ans (données CAF 2022)
- 9 104 jeunes de 18 à 25 ans (données CAF 2022)
- 2 084 jeunes de 18 à 25 ans couverts au moins par une prestation versée par la CAF (données CAF 2022)
- 39,3 % des jeunes de 12 à 15 ans vivent en famille monoparentale (données CAF 2022)
- 43,2 % des jeunes de 16 à 17 ans vivent en famille monoparentale (données CAF 2022)
- 5 projets Fonds Publics et Territoires en lien avec la jeunesse (Axe 3 : « Favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes) financés en 2023 (données CAF 2023)
- 5 projets agréés dans le cadre de la Prestation de Services Jeunes en 2022 (financement d'animateurs qualifiés), portés par des centres sociaux et des associations (données CAF 2022)
- 7 accueils de jeunes proposés par les centres sociaux (à partir de 10 ans jusqu'à 17 ans), destinés à accompagner des projets conçus et imaginés par des jeunes
- 296 jeunes accompagnés par les centres sociaux et des associations dans le dispositif Clas Collège (données CAF 2023) dispositif coordonné par la CAF et cofinancé par l'Etat, la CAF, le Conseil départemental et la MSA
- 1 Maison des Adolescents
- 1 Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) porté par le Planning familial du Vaucluse
- 2 Points d'Information Jeunesse (P.I.J.) animés par deux centres sociaux (l'Espelido et l'Espace Pluriel)
- 2 foyers de Jeunes Travailleurs gérés par API Provence (le Van Dyck et le Clos du Jardin neuf – 168 logements).
- 14 Promeneurs du Net avec une coordination départementale assurée par le CSC L'Espelido
- 3 634 jeunes Avignonnais accompagnés par la Mission locale en 2022 dont 1 384 habitent en QPV (source : rapport d'activité Mission Locale Grand Avignon 2022).

### Eléments de diagnostic

- Des jeunes plus sédentaires et qui se sont renfermés avec le COVID
- Des situations familiales plus diverses (familles monoparentales, recomposées, ...)
- Difficultés d'insertion professionnelle des jeunes avec un taux de chômage des jeunes de 16-25 ans de 33,9 % contre 22,7 % au niveau national
- Public des 12/17 ans plus difficile à capter car ils sont suffisamment autonomes et n'ont pas besoin de moyen de garde, sans oublier la transition à partir de 9-11 ans vers l'adolescence
- Jeunes en recherche de loisirs et de propositions, qui se mobilisent sur des projets, des défis sportifs, des stages à thèmes
- Besoin de lieux de rencontre pour vivre de nouvelles expériences, expérimenter le collectif

- Les centres sociaux ont mis en place des accueils jeunes qui s'adressent à des tranches d'âge comprises entre 11 (ou 12) et 17 ans. Les ALSH municipaux accueillent des jeunes jusqu'à l'âge de 14 ans
- Une présence grandissante des outils numériques : un accès facilité à l'information et aux démarches, des inégalités face au numérique, mais des dérives constatées de surexposition aux écrans (harcèlement, isolement), des parents qui se sentent mal à l'aise ou inexpérimentés vis-à-vis des réseaux sociaux...
- Hausse du harcèlement scolaire et cyberharcèlement au sein et en dehors des collèges
- Problématiques de mobilité
- Coordination et liens à maintenir et/ou développer entre les acteurs (famille / centres sociaux / collèges / professionnels de santé parfois) qui interviennent auprès du public adolescent.

### Enjeux identifiés

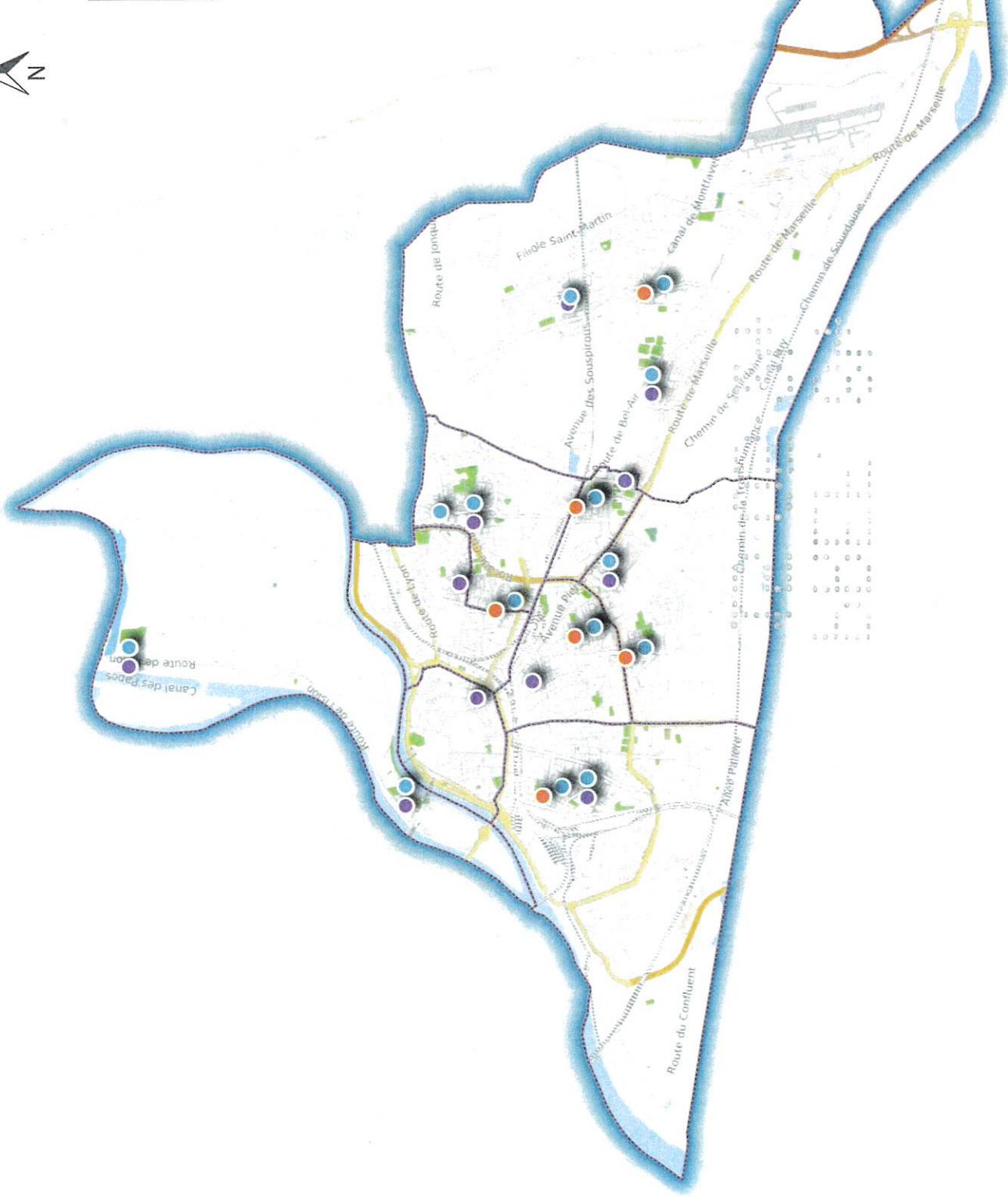
- S'adapter aux pratiques des jeunes, aller vers les plus éloignés,
- Coopérer avec les jeunes en favorisant leur autonomie et leur engagement dans la vie locale
- Accompagner les idées et les envies exprimées par les jeunes aux différentes étapes de leur parcours
- Améliorer le bien-être et la santé mentale des jeunes
- Favoriser leur émancipation par la pratique culturelle et sportive
- Coopérer entre structures, travailler en réseau
- Offre à consolider et à développer pour la tranche d'âge des 12-17 ans
- Susciter l'envie et la motivation de devenir animateur
- Conforter et développer l'implication des jeunes (mineurs) dans la vie locale à travers des instances participatives et citoyennes (Conseil local des jeunes et Convention citoyenne portés par la Ville, commission jeunes dans certains centres sociaux, conseil d'administration Jeunes comme à l'Espelido, réseau jeunes de la Fédération des centres sociaux...).

Les Accueils Jeunes (mineurs)						
Norm équipement	Club jeunes Kyrielle	Club jeunes Monfleury	Club jeunes Haka	Club jeunes	Club jeunes	Accueil jeunes CSC l'Espelido
Gestionnaire	CS OREL	MPT Monfleury	La Fenêtre	Espace Pluriel	ESC Croix des Oiseaux	CSC l'Espelido
Adresse accueil jeunes	193 avenue de Colchester AVIGNON	2 rue Marie Madeleine AVIGNON	3 avenue François Mauriac AVIGNON	1 rue Paul Poncet AVIGNON	Place du Tambour d'Arcole AVIGNON	4 rue des Filles d'Avignon – Résidence l'Oseraie MONTFAVET
Âges cibles	11-17 ans	11-17 ans	12-17 ans	12-17 ans	12-17 ans	11-17 ans
<b>Les mercredis</b>						
Capacité d'accueil	24	NC	35	12	30	24
Horaires d'ouverture	14h00-19h00		13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-18h00
<b>Les soirées</b>						
Capacité d'accueil	40	NC	35	12	30	12
Horaires d'ouverture	16h30-19h00				16h30-18h00	16h30-18h30
<b>Les samedis</b>						
Capacité d'accueil	24	NC	35	12	30	12
Horaires d'ouverture	10h00-12h30		10h00-13h00			
<b>Les petites vacances</b>						
Capacité d'accueil	24	NC	35	12	30	30
Horaires d'ouverture	10h00-18h00 (ou 14h00-22h00)		08h30-17h30	09h00-18h00	10h00-19h00	09h00-18h30
<b>Les vacances d'été</b>						
Capacité d'accueil	24	NC	35	12	30	30
Horaires d'ouverture	10h00-18h00 (ou 14h00-22h00)		08h30-17h30	09h00-18h00	10h00-19h00	09h00-18h30



Avignon	
Impression du : 06 février 2024	1:50 000
Mairie AVIGNON Place de l'Horloge 840045 AVIGNON Cedex 9	Réalisation : Mairie Avignon / SIG <b>DOCUMENT NON OPPOSABLE</b>

- offre jeunesse
- ALSH maternel
  - ALSH primaire
  - Accueil jeunes
- contour : mairies de quartier
- Mairies de Quartier
  - commune avignon
  - Commune
- Fonds de plan  
opentstreetmap



## IV. PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE ET PLAN D'ACTION CTG 2024-28

### a) Enjeux issus du diagnostic partagé

*Les travaux préparatoires de la nouvelle convention territoriale globale ont fait émerger 4 grands enjeux stratégiques numérotés de 1 à 4, déclinés en 14 objectifs partagés (A.B...) :*

#### **1. S'ORIENTER VERS LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE POUR REpondre AUX BESOINS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉS DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES**

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance est une priorité pour la branche Famille qui prend les engagements suivants pour la période 2023-2027 :

- Garantir à tous les parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants
- Contribuer à développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire
- Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil
- Contribuer à l'accompagnement et au contrôle des modes d'accueil afin de garantir au sein de chacun d'eux une offre de qualité au moins conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant.

Dans ce cadre et à l'issue des phases de diagnostics partagés, les objectifs fixés par la Ville, la CAF et la MSA au sein de la CTG pour répondre à cet enjeu sont les suivants :

- A. MAINTENIR LES PLACES EXISTANTES ET PERENNISER L'OFFRE**
- B. AMELIORER EN CONTINU LA QUALITE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**
- C. MIEUX COUVRIR LES BESOINS EN MODE DE GARDE POUR TOUS EN FAVORISANT L'ACCESSIBILITE**
- D. RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PARENTS DANS LE SYSTEME D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.**

#### **2. LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET LES DISCRIMINATIONS, S'ENGAGER POUR L'EQUITE ET L'ACCES AUX DROITS**

Réduire les écarts persistants de développement entre les territoires, permettre un réel accès de tous les enfants aux accueils de loisirs, garantir l'égalité des chances et favoriser la cohésion sociale, sont des

priorités de la branche Famille qui entend contribuer à des actions concertées et coopératives au sein d'un système socio-éducatif coconstruit avec l'ensemble des acteurs.

Pour ce faire, la CAF anime avec les services de l'État le volet « jeunesse » du schéma départemental de service aux familles (SDSF) qui s'articule entre la convention territoriale globale (CTG) et le projet éducatif territorial (PEDT), afin de construire, avec les services de l'Education nationale et les collectivités territoriales, un cadre de référence commun au service d'une stratégie de continuité éducative territorialisée.

Afin de conforter ces démarches, la branche Famille prend les engagements suivants :

- Renforcer l'accessibilité des accueils de loisirs, en faveur des enfants en situation de handicap et des familles modestes notamment les familles monoparentales ;
- Renforcer l'accès aux droits et aux services, en densifiant les partenariats entre les branches Famille et Maladie ainsi que les autres acteurs intervenant auprès des jeunes (missions locales, points d'info jeunesse, structures agréées PS jeunes, etc.)
- Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes.

Dans ce cadre et à l'issue des phases de diagnostics partagés, les objectifs fixés par la Ville, la CAF et la MSA au sein de la CTG pour répondre à cet enjeu sont les suivants :

- A. AMELIORER LA SOCIALISATION DES ENFANTS LES PLUS VULNERABLES ET FAVORISER LEUR INCLUSION ET CELLE DE LEURS FAMILLES**
- B. LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES**
- C. FAVORISER L'EGALITE FILLE-GARÇON ET LA MIXITE SOCIALE**
- D. FAVORISER L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX ET AMELIORER LES SERVICES AUX HABITANTS EN PROXIMITE.**

### **3. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS L'EXERCICE DE LA PARENTALITE**

Poursuivre le développement des services et actions répondant à des événements pouvant fragiliser la vie familiale, améliorer le maillage territorial de l'offre en privilégiant le développement de lieux ressources, et diversifier les propositions et modalités d'accompagnement en portant une attention particulière aux actions de répit parental et aux situations de violences intra familiales, sont des priorités pour la branche Famille.

Les CAF peuvent intervenir avec l'appui de leurs partenaires sous diverses formes : financement de lieux ressources, des projets autour de moments charnières comme la naissance ou l'adolescence, des

interventions dans le cadre de l'aide à domicile, de la prévention des ruptures familiales et du soutien à la réussite éducative des enfants.

Pour développer les actions de soutien à la parentalité, la branche Famille s'engage à :

- Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le futur service universel d'accueil du jeune enfant et la démarche « 1000 premiers jours »
- Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité
- Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents
- Renforcer l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents
- Lutter contre la pauvreté des familles monoparentales par un élargissement et une simplification de l'accès aux prestations et services.

Dans ce cadre et à l'issue des phases de diagnostics partagés, les objectifs fixés par la Ville, la CAF et la MSA au sein de la CTG pour répondre à cet enjeu sont les suivants :

**A. MENER UNE POLITIQUE COORDONNEE DU SOUTIEN A LA PARENTALITE**

**B. DIVERSIFIER ET RENDRE LISIBLES LES OFFRES DE SERVICE PARENTALITE.**

**4. FAVORISER LE BIEN-ETRE ET L'EMANCIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES PAR L'ACCES ET LA PRATIQUE :  
SPORTIVE, CULTURELLE, CITOYENNE ET ENVIRONNEMENTALE**

Favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants à travers les activités péri et extrascolaires est une priorité de la branche Famille qui porte les engagements suivants aux côtés des collectivités territoriales :

- Améliorer la couverture territoriale des accueils collectifs de mineurs (ACM) en soutenant le maintien et le développement de l'offre avec une attention particulière sur les enjeux écologiques
- Accompagner la qualité des projets pédagogiques portés par les gestionnaires d'accueils de loisirs en favorisant l'accès aux activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, techniques et écocitoyennes et l'intégration de la dimension environnementale
- Favoriser le départ en vacances des enfants notamment dans le cadre des séjours collectifs
- Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes par l'engagement citoyen et l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les publics et les partenaires dans la transition écologique.

Dans ce cadre et à l'issue des phases de diagnostics partagés, les objectifs fixés par la Ville, la CAF et la MSA au sein de la CTG pour répondre à cet enjeu sont les suivants :

- A. AMELIORER LA QUALITE D'ACCUEIL EN ALSH ET REMETTRE LA NATURE DANS LE QUOTIDIEN DES ENFANTS ET DES JEUNES**
- B. COORDONNER ET PERENNISER L'OFFRE D'ACCUEIL ENFANCE JEUNESSE ET LA RENDRE PLUS ACCESSIBLE**
- C. FAVORISER LE DROIT AUX VACANCES POUR TOUS**
- D. PROMOUVOIR L'IMPLICATION DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LA VIE DE LA CITE.**

## b) Liste des fiches-action

*Afin d'atteindre les objectifs partagés précités, un plan d'action comportant 25 fiches-action listées ci-après a été élaboré et sera mis en œuvre et évalué sur la période 2024-28. Ces fiches-action sont regroupées par grand enjeu et détaillées dans les pages suivantes.*

- 1. S'ORIENTER VERS LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE POUR REpondre AUX BESOINS D'ACCUEIL DIVERSIFIES DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES**
  - 1) INSTANCES DE COORDINATION ET DE PILOTAGE PETITE ENFANCE
  - 2) POURSUITE DE LA RENOVATION DES LOCAUX
  - 3) PROFESSIONNALISATION DES EQUIPES PETITE ENFANCE
  - 4) PROMOTION DES METIERS DE LA PETITE ENFANCE
  - 5) PROMOTION DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL
  - 6) RENFORCEMENT DE LA LISIBILITE DE L'OFFRE ET L'ACCES AUX MODES D'ACCUEIL
  - 7) AMELIORATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES.
- 2. LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET LES DISCRIMINATIONS, S'ENGAGER POUR L'EQUITE ET L'ACCES AUX DROITS**
  - 8) CONTRIBUTION A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE
  - 9) DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DU PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP
  - 10) DEVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE PREVENTIVE EN SANTE MENTALE

- 11) DEVELOPPEMENT DE LA SOCIALISATION PRECOCE
- 12) LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES
- 13) ACTIONS PROMOUVANT L'EGALITE FILLES-GARCONS ET FORMATION DES PERSONNELS
- 14) AMELIORATION DE LA COMPLEMENTARITE DES ACTIONS D'ACCES AUX DROITS

**3. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS L'EXERCICE DE LA PARENTALITE**

- 15) CREATION ET ANIMATION D'UN RESEAU D'ACTEURS DE LA PARENTALITE, DE LA NAISSANCE A L'ADOLESCENCE
- 16) PROMOTION DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
- 17) APPROPRIATION ET UTILISATION DE LA NOUVELLE LUDOTHEQUE
- 18) PERENNISATION ET CONSOLIDATION DES LAEP
- 19) CREATION D'UN ESPACE RESSOURCES PARENTALITE

**4. FAVORISER LE BIEN-ETRE ET L'EMANCIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES PAR L'ACCES ET LA PRATIQUE : SPORTIVE, CULTURELLE, CITOYENNE ET ENVIRONNEMENTALE**

- 20) REDYNAMISATION ET ANIMATION D'UN RESEAU DE PROFESSIONNELS ENFANCE JEUNESSE
- 21) IMPULSION D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE
- 22) MAINTIEN ET AMELIORATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DANS LES CENTRES DE LOISIRS
- 23) ACCESSIBILITE ET LISIBILITE DE L'OFFRE DE VACANCES POUR TOUS
- 24) DEVELOPPEMENT D'ACTIONS SPORT SANTE
- 25) ACCOMPAGNEMENT DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

## ENJEU N° : 1

S'orienter vers le service public de la petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles

### FICHE ACTION N° : 1

#### INSTANCES DE COORDINATION ET DE PILOTAGE PETITE ENFANCE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Taux de couverture offre de garde à 34.70%.

Une perte de 30 places d'accueil collectif sur le territoire par rapport à la première CTG.

Baisse du nombre d'assistantes maternelles : 121 en activité un mois en 2022 contre 138 en 2020.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Maintenir les places existantes et pérenniser l'offre

**Public cible :** Professionnels(les) de la Petite Enfance

Mettre en réseau et coordonner des professionnels.les de la petite enfance, à plusieurs niveaux :

- a) Créer une instance technique de coordination : groupe projet petite enfance (diffuser de l'information, monter des projets communs...) = temps entre EAJE et assistants(es) maternels(les) pour échanger sur les pratiques et développer des actions conjointes
- b) Participer à l'ITAPE (instance de travail partagée autour de l'accueil du petit enfant portée par la PMI pour la création de structures petite enfance, ouverte aux porteurs de projets)
- c) Animer une cellule de suivi de l'existant avec comme outil un tableau de bord

##### RESULTATS ATTENDUS

Créer une dynamique des établissements d'accueil du territoire autour du thème de l'accueil des tout-petits

Harmoniser la communication en direction des familles du territoire

Favoriser les échanges entre professionnels

Harmoniser l'implantation des structures et l'offre d'accueil sur le territoire

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de rencontres / tenues de réunions des instances de coordination et de travail annuelles coconstruites avec les partenaires

Participation des professionnels et des porteurs de projets à ces rencontres

Nombre de structures d'accueil nouvellement implantées sur le territoire avec localisation adaptée

##### PILOTAGE

CCAS / CAF

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Mise à jour annuelle du tableau de suivi de l'offre d'accueil du jeune enfant partagé CAF/CCAS

Constitution de groupes de pilotage par thématique

Calendrier annuel de réunions / rencontres

##### PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

MSA

Conseil départemental : PMI, EDES

ALSH maternels

Associations : crèches associatives, autres crèches



## ENJEU N° : 1

S'orienter vers le service public de la petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles

## FICHE ACTION N° : 2

### POURSUITE DE LA RENOVATION DES LOCAUX

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Vétusté de certains locaux accueillant des EAJE : problématique récurrente de présence de salpêtre sur l'EAJE « PETITE LIVREE » en centre-ville avec recommandation de traiter sur visites de contrôle PMI ; inondation du vide sanitaire de l'EAJE « L'ILE AUX ENFANTS » à Monclar, tous les 2 mois avec reflux et odeurs nauséabondes qui nécessitent l'intervention mensuelle du prestataire, infiltration toiture sur l'EAJE CHAPY CHAPO qui endommage le faux plafond avec un risque sécuritaire et sanitaire pour l'accueil des enfants.
- Nécessité de travaux pour réorganiser l'accueil des EAJE GALIPETTE et PETIT JARDIN.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Maintenir les places existantes et pérenniser l'offre

Améliorer en continu la qualité d'accueil du jeune enfant

**Public cible :** Enfants accueillis dans les EAJE

Enveloppe Plan Pluriannuel d'investissement Ville en direction des EAJE CCAS d'environ 50-55k€, priorité 1 posée sur l'EAJE PETITE LIVREE.

Mobilisation de fonds CAF.

Mettre en œuvre des conditions d'accueil conformes aux normes réglementaires et permettant le maintien de l'activité par la réalisation de travaux de mise en conformité des locaux déjà identifiés : EAJE PETITE LIVREE (traitement anti-salpêtre, réparation des infiltrations) et CHAPY CHAPO, en lien la direction des bâtiments communaux.

Travaux sur l'EAJE Galipette afin d'augmenter les capacités d'accueil sur le temps de repas et sur le Petit Jardin afin d'augmenter la superficie de la crèche ainsi que le nombre de berceaux.

#### RESULTATS ATTENDUS

Locaux mis en conformité avec le référentiel bâtementaire EAJE et avec les attendus PMI

Réorganisation et optimisation des espaces

Amélioration de la qualité d'accueil des familles et des enfants

Amélioration de la qualité de vie au travail, de l'ergonomie, du confort et de la motivation des professionnels(les)

Augmentation potentielle des places de crèches (sur 2 établissements du CCAS et 2 associatifs) et donc augmentation attendue des effectifs d'enfants

Stabilité et présentéisme des professionnels de la petite enfance

Satisfaction des familles

#### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de nouvelles places dans les deux EAJE du CCAS et les deux EAJE associatifs

Evolution de la stabilité et du présentéisme des professionnels de la petite enfance

Nombre de parents consultés

Taux de satisfaction des familles (suite retours de questionnaires)

#### PILOTAGE

CCAS et CAF

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Réunions inter-institutionnelles (Ville, CAF, CCAS, PMI, gestionnaires de crèches...)

Comité technique de suivi des travaux

Etablissement d'un échéancier de travaux en fonction des périodes de fermeture des EAJE

Mobilisation du Fonds de modernisation des établissements EAJE (CAF) et du PPI Ville

### **PARTENAIRES A ASSOCIER**

Ville (direction des bâtiments et maîtrise d'œuvre)

Caf

Gestionnaires des EAJE

Conseils de crèches

Conseils d'administration associatifs

### **ECHEANCIER DE L'ACTION**

Durée de la CTG



## ENJEU N° : 1

S'orienter vers le service public de la petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles

### FICHE ACTION N° : 3

#### PROFESSIONNALISATION DES EQUIPES PETITE ENFANCE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Remontées lors des tables rondes du besoin de développer la professionnalisation des équipes petite enfance et leur temps de travail > renforcer les équipes.

Contexte national et local de pénurie des professionnels qualifiés en mode d'accueil collectif et de baisse des effectifs d'assistants maternels.

Augmentation du nombre d'enfants accueillis issus de familles en grande précarité : 54% dans les crèches CCAS.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Améliorer en continu la qualité d'accueil du jeune enfant

**Public cible :** Professionnels(les) de la petite enfance

Mise en place d'actions de formation à destination des professionnels de la petite enfance, afin de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques : cohésion d'équipes et management (CCAS), posture professionnelle + formation continue (toutes structures confondues).

Encouragement à la VAE (validation des acquis de l'expérience)

##### RESULTATS ATTENDUS

Fidélisation des professionnels, diminution du turn-over

Augmentation des recrutements de professionnels qualifiés

Motivation et dynamisme des professionnels en poste

Développement des compétences

Augmentation de la satisfaction des familles

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de demandes annuelles pour un accompagnement à la VAE

Nombre de jours de formations proposés aux agents

Nombre de recrutements effectifs au regard du nombre de candidats reçus en jury

Ratio annuels départs/recrutements

Nombre de demandes de familles pour un accueil dans les crèches

Nombre de projets proposés par les équipes des crèches

##### PILOTAGE

CCAS / CAF

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Mutualisation des formations

Mise en œuvre de transversalités inter-structures

##### PARTENAIRES A ASSOCIER

CNFPT, organismes de formation

Services municipaux : enseignement...

Education nationale

MSA

Associations : crèches associatives



## ENJEU N° : 1

S'orienter vers le service public de la petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles

### FICHE ACTION N° : 4

#### PROMOTION DES METIERS DE LA PETITE ENFANCE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Pénurie des personnels qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmiers puériculteurs) au niveau local comme national.

Difficulté à pourvoir les postes publiés par les employeurs publics et privés.

Usure des professionnels en poste.

Manque d'attractivité des métiers classiques de la petite enfance en établissement collectif : déficit d'image et de rémunération.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Améliorer la connaissance des métiers en relation avec l'accueil du jeune enfant pour lutter contre la pénurie de personnel

**Public cible :** familles comprenant des jeunes enfants, élèves des centres de formation, lycéens en recherche d'orientation, adultes en recherche d'emploi, assistants(es) maternel(les) et professionnel(les) de la petite enfance

Organiser des événements de promotion des métiers de la petite enfance à destination du grand public, en lien avec les organismes de formation sanitaire et sociale, les établissements scolaires, le service public de l'emploi

Valoriser les métiers de la petite enfance

##### RESULTATS ATTENDUS

Augmenter le nombre de candidatures reçues annuellement au CCAS et sur les EAJE du territoire

Pourvoir tous les postes vacants dans les structures d'accueil

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de candidatures de professionnels.les réceptionnées par an

Nombre de nouveaux agréments délivrés aux assistant(es) maternel(les) par an

##### PILOTAGE

CCAS, CAF, organismes de formation et d'insertion

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Création d'évènements autour de l'accueil du jeune enfant : forum des assistants.tes maternels.les, animations ludiques et thématiques, salons des professionnels, conférences thématiques...

##### PARTENAIRES A ASSOCIER

MSA

Services municipaux : enseignement, logistique

Organismes de formation

Pôle solidarités du Département

CIDFF

Mission Locale

France Travail

Education nationale

# ECHEANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## ENJEU N° : 1

S'orienter vers le service public de la petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles

## FICHE ACTION N° : 5

### PROMOTION DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Taux faible d'accueil individuel sur Avignon et baisse du nombre d'assistants maternels (départs en retraite).

118 AM actifs au moins 1 mois dans l'année 2021 (-8% en 3 ans).

Avignon : 2,8 AM pour 100 enfants de moins de 3 ans.

France : 11,4 AM pour 100 enfants de moins de 3 ans .

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Mieux couvrir les besoins en mode de garde pour tous en favorisant l'accessibilité

**Public cible :** assistants maternels des secteurs en tension : centre-ville, quartiers proches de l'intra-muros

Développer des forums des métiers de l'accueil individuel, forum assistants maternels

Travail avec les bailleurs en vue de mieux couvrir les zones blanches, en centre-ville d'Avignon en réservant la location ou la vente des logements en rez-de-chaussée des immeubles pour l'activité des assistants maternels.

Identifier les logements en capacité d'accueillir des Maisons d'assistants maternels (MAM) sur tout le territoire d'Avignon

Développer une stratégie partenariale de développement de l'accueil individuel

#### RESULTATS ATTENDUS

Augmentation du nombre d'assistants maternels en capacité d'accueillir des enfants sur le secteur du centre-ville

Augmentation du nombre d'assistants maternels sur l'ensemble du territoire

Augmentation du nombre de MAM (maisons d'assistants maternels) sur l'ensemble du territoire

#### CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'assistants maternels installés sur le territoire et sur l'intra-muros d'Avignon par an

Nombre de projets de MAM accompagnés / nombre d'ouverture de MAM

Nombre de forums des assistants maternels organisés par an et fréquentation

#### PILOTAGE

CCAS et CAF

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Mise en place d'une équipe projet pour l'organisation de forums dédiés à l'accueil individuel

Identification des bailleurs sociaux et montage de partenariat pour la mise à disposition de locaux adaptés

Collaboration avec la PMI sur les modalités d'obtention de l'agrément d'assistant maternel

#### PARTENAIRES A ASSOCIER

MSA

Services municipaux : logement

Associations d'assistantes maternelles

Bailleurs sociaux

PMI



## ENJEU N° : 1

S'orienter vers le service public de la petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles

### FICHE ACTION N° : 6

#### RENFORCEMENT DE LA LISIBILITE DE L'OFFRE ET L'ACCES AUX MODES D'ACCUEIL

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Pas de recensement de l'offre à l'échelle du territoire.

Difficulté pour les familles à identifier la diversité de l'offre d'accueil et à trouver la réponse adaptée à leurs besoins de garde.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Mieux couvrir les besoins en mode d'accueil pour tous en favorisant l'accessibilité

**Public cible :** familles du territoire comportant des jeunes enfants

Communiquer sur l'offre auprès des familles, notamment via les outils Internet Monenfant.fr et le site de la Ville et du CCAS

Rendre lisible l'offre d'accueil grâce au Relais Petite Enfance (RPE) et au futur Espace Ressources Parentalité

##### RESULTATS ATTENDUS

Augmenter la connaissance des modes d'accueil par la population

Améliorer la connaissance de la particularité de chaque mode d'accueil proposé sur le territoire (crèche familiale, crèche collective, assistant.e maternel.le indépendant.e, etc...)

Améliorer l'adaptation du mode d'accueil choisi spontanément par les familles à leurs objectifs particuliers

Disposer d'outils de communication virtuels ou matérialisés (papier) attractifs, simples, clairs

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'inscriptions dans les modes d'accueil

Nombre d'entretiens familles réalisés par les RPE

Fréquentation des sites virtuels dédiés

##### PILOTAGE

CAF / Ville / CCAS

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Communication sur l'offre auprès des familles, via le site Caf Monenfant.fr, et à plus haute fréquence via les supports de communication de la Ville et du CCAS (Internet et réseaux sociaux)

Identification des personnes ressources chargées de l'actualisation des données sur Monenfant.fr

Actualisation des outils de communication matérialisés (affiches, flyers, plaquettes)

Instauration de réunions d'information des familles

Formation des professionnels en charge de l'accueil des familles à la Mairie

##### PARTENAIRES A ASSOCIER

MSA

Services municipaux : enfance, services à la population, service communication

Conseil départemental : PMI, EDES

##### ECHEANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG

## ENJEU N° : 1

**S'orienter vers le service public de la petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles**

### FICHE ACTION N° : 7

#### AMELIORATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Remontées des professionnels lors des tables rondes sur la difficulté à mobiliser les parents. Freins à leur adhésion : besoin de faire connaissance, peur du jugement / d'être stigmatisé. La temporalité des actions n'est pas toujours adaptée aux parents.

Barrière de la langue. Ecart de perception, de façon de faire => questions culturelles.

Le handicap accroît les difficultés.

Besoin de développer le potentiel des parents, leurs sphères de compétences, de valoriser leur savoir-faire et de les positionner en qualité de partenaire. Alléger la charge mentale, la culpabilité des parents. Mieux diffuser les informations aux professionnels et aux parents. Il faut tisser la confiance pour pouvoir investir et mobiliser les parents.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Renforcer le pouvoir d'agir des parents dans le système d'accueil du jeune enfant

**Public cible :** Parents d'enfants accueillis dans les structures

Organisation d'événements type : journées parents-enfants au sein des structures d'accueil, Olympiades Petite Enfance partenariales du 1<sup>er</sup> juin 2024 au parc de la Cantonne à Montfavet, Café des parents, semaine du goût, forum professionnel...

Poursuite des rencontres thématiques destinées aux parents d'enfants accueillis dans les RPE, LAEP, les crèches du CCAS (premiers secours, signes, sommeil...), à développer avec les autres structures du territoire.

Développement de l'implication des parents dans les conseils d'établissement, dans l'organisation d'événements internes, dans des groupes thématiques en vue de revoir par exemple des outils de communication, des chartes ou règlements.

Inclusion des parents dans la vie des crèches en contribuant physiquement aux activités.

##### RESULTATS ATTENDUS

Amélioration de la représentation des familles dans la vie des structures petite enfance, via diverses instances : conseils d'administration et conseils de crèches pour les familles ayant un enfant accueilli

Participation active des parents hommes et femmes à l'élaboration des projets

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de parents se portant spontanément volontaires pour participer aux différentes activités ou conseils

Nombre annuel de plaintes des familles

Nombre de parents participant activement aux ateliers

Questionnaires aux familles

##### PILOTAGE

CCAS / CAF

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Organisation régulière d'événements partenariaux ouverts aux parents afin de les rendre acteurs

Extension à l'ensemble du territoire des conseils de crèche (mise en place effective et animation de l'instance : délibération du CA ou de l'AG, organisation des élections, écriture du règlement...)

Invitation d'intervenants pour des rencontres thématiques à destination des parents



## ENJEU N° : 2

Lutter contre l'exclusion et les discriminations, s'engager pour l'équité et l'accès aux droits

### FICHE ACTION N° : 8

#### CONTRIBUTION A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur le volet petite enfance, le lien entre les EAJE consiste à étendre un partenariat au niveau de l'accueil des enfants les plus en besoin. De ce fait le CIDFF, la Mission locale, le CAMSP, l'AHARP, le Service Enfants et Adultes Vulnérables du Département, sont des partenaires incontournables et très demandeurs d'accueil d'enfants au sein de familles dans des situations délétables.

- Dispositif « Essaimage » : priorisation des demandes de garde émanant des chantiers d'insertion et des centres sociaux pour les familles en parcours socio linguistique, avec une centralisation sur la coordination Petite Enfance du CCAS pour trouver un accueil le plus adapté aux besoins des familles : 22 enfants accueillis en 2023, 20 sur structures CCAS, 2 sur structures associatives.
- Partenariat AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle), a fait l'objet d'une convention pluri-partenaire avec les EAJE CCAS, 5 places sont réservées en 2023 aux enfants dont les parents sont en cours d'insertion. Sur ces 5 places, 12 enfants ont été accueillis en 2023, avec pérennisation des places. 2 crèches associatives sont également conventionnées sur le territoire : 5 places à Galipette et 5 places Les Minots.
- Dispositif EJE TPS aujourd'hui sur 2 écoles maternelles : Olivades et Grands Cyprès.

Sur le volet enfance jeunesse (enfants âgés de 3 à 12 ans), des places d'urgence dans les centres de loisirs sont proposées afin de répondre aux besoins spécifiques liés au handicap, aux horaires atypiques, à la reprise d'emploi, à l'entrée en formation ou aux situations familiales complexes.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Améliorer la socialisation des enfants les plus vulnérables et favoriser leur inclusion et celle de leurs familles

**Public cible :** familles en parcours d'insertion, enfants les plus vulnérables

Contribution à l'insertion professionnelle et sociale en poursuivant les dispositifs spécifiques répondant aux besoins des publics fragiles :

- Proposition de 3 places AVIP supplémentaires pour l'année 2024 portant à 18 le nombre de place AVIP sur le territoire.
- Dispositif « Essaimage » : maintenir le lien de façon plus régulière avec les acteurs du projet, réunion partenariale en juin à formaliser et 2 autres réunions en cours d'année pour faire un point « d'étape », ajuster l'outil de la fiche de liaison, créer un nouveau tableau de coordonnées avec les partenaires afin de réactualiser les interlocuteurs à privilégier, en raison des mouvements sur les centres sociaux et autres acteurs, réfléchir à l'intégration du dispositif Essaimage dans un dispositif financier existant ou créer.
- Pour 2024, recrutement d'une 2<sup>ème</sup> EJE TPS pour conforter le travail d'accompagnement des enfants les plus jeunes.
- Travail en lien étroit avec le PRE et les partenaires d'insertion.
- Poursuivre le dispositif de mise à disposition de places d'urgence dans les accueils de loisirs.

##### RESULTATS ATTENDUS

Offrir une socialisation précoce aux enfants les plus vulnérables

Appréhender les codes des institutions pour être dans l'accompagnement et la prévention

Lever les freins périphériques à l'insertion sociale et professionnelle pour les familles

Pérenniser les places d'accueils (crèches et centres de loisirs) sur le retour à l'emploi des familles

##### CRITERES D'EVALUATION :

Mixité sociale

## Accueil

Quantitatifs : nombre d'enfants accueillis

Taux d'enfants accueillis par rapport à la demande

Familles payant moins de 1 euro/heure

Nombre de places existantes au début de l'action et tous les ans

	2022	2023	2024	2025
Nb Places AVIP				
Nb familles accueillies Avip				
Nb familles accueillies Essaimage				
Taux enfant – de 1€ accueillis en crèches				
Nb familles refusées Avip/Essaimage				
Nb d'enfants accueillis TPS				
Nb de places d'urgences en ALSH				
Nb d'enfants accueillis sur les places d'urgence				

Qualitatifs : existence et pertinence des projets spécifiques dans cet objectif, implication des professionnels, développement harmonieux des enfants et satisfaction des familles

Questionnaire évaluation bénéfice de socialisation auprès des parents/directeurs de crèche/enseignants

Questionnaire engagement des parents dans un parcours d'insertion

## PILOTAGE

CCAS / CAF / MSA

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Conventionnement AVIP sur 3 places supplémentaires

Réunions partenariales formalisées

Création d'outils adaptés : fiche de liaison, questionnaire familles

Travail avec le service Education de la Ville pour la commission TPS

Règlement intérieur des centres de loisirs

## PARTENAIRES A ASSOCIER

MSA

Centres sociaux

Services municipaux : Départements Education et Vie des quartiers

Acteurs associatifs : CIDFF, Semailles, AHARP...

Institutions : Conseil départemental/ UBP / CDEF 84, France Travail, Mission locale, Education nationale

## ECHÉANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG

## ENJEU N° : 2

Lutter contre l'exclusion et les discriminations, s'engager pour l'équité et l'accès aux droits

### FICHE ACTION N° : 9

#### DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DU PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Besoin d'outiller les professionnels qui accueillent des enfants en situation de handicap sur les activités péri et extra scolaires.

Peu de temps disponible hors face à face enfant : attente d'outils clé en main.

Besoin d'améliorer les conditions d'encadrement et de sécuriser les enfants et leurs familles. Sur Avignon : 560 enfants de 0 à 20 ans bénéficiaires de l'AEEH en 2021 (base allocataires Caf).

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Améliorer la socialisation des enfants les plus vulnérables et favoriser leur inclusion et celle de leurs familles

**Public cible :** professionnels, animateurs, AESH, agents interclasse

Développement et amélioration du partenariat et du travail en réseau pour améliorer l'accueil d'enfants porteurs de handicap sur les différents temps avec l'aide du PAHRI (Pôle d'appui et ressources handicap porté par l'association Le PAS et financé par la Caf, mis en place en 2023).

Intervention à la demande de l'association Le PAS auprès des enfants accueillis sur les temps périscolaires.

Concrétisation du partenariat entre les bases de loisirs municipales et l'IME l'Alizarine pour accueillir des enfants en situation de handicap en ALSH, faire monter en compétence les animateurs sur l'accueil handicap.

Renforcement du pôle inclusif du CCAS : 2 psychologues, 2 référents santé et accueil inclusif (RSAI) plus en charge du suivi de la santé des enfants et des liens avec les partenaires en santé du territoire (CAMSP, établissements spécialisés). Formation aux pratiques inclusive à destination des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse. Formation des professionnels des EAJE à la « langue des signes bébé ».

Mise en place d'une fonction de référent inclusion pour des ATSEM volontaires (2 groupes de 10-12 formés sur 2 ans).

Conforter la fonction de référent handicap sur les bases de loisirs pour mieux répondre au besoin des familles, améliorer le recrutement des AESH. Identifier et structurer un référent handicap pour tous les temps périscolaires et notamment l'après-midi périscolaire TAP => structurer une équipe de professionnels spécifiques dédiés à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Co-construction d'outils partagés pour l'aide à l'accueil d'enfants : livret à destination des animateurs, malles d'outils du CCAS...

Mise en place généralisée du complément inclusif CAF permettant de mieux financer l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les ALSH.

##### RESULTATS ATTENDUS

Mise en réseau des professionnels, meilleure interconnaissance

Montée en compétence des professionnels susceptibles d'accueillir des enfants et jeunes en situation de handicap

Soutien et valorisation des professionnels dans leur travail quotidien pour faire face aux difficultés de prise en charge de certains enfants

Sécurisation des équipes, des enfants et des familles

Repérage des situations problématiques, permettant de proposer aux familles un suivi ou une orientation adaptée

Meilleure inclusion des enfants dans les dispositifs d'accueil individuels et collectifs du territoire

Développement des parcours de suivi des enfants à besoins particuliers

Production d'un livret pratique qui précise les missions des AESH, présente les différents types de handicap, propose des conseils pratiques utilisables en situation d'animation

Présence de personnels spécialisés pour mieux accompagner les enfants sur les temps de loisirs

## CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'enfants et de jeunes AEEH accueillis (midi / après-midi périscolaire / mercredis / vacances)  
Nombre de livrets réalisés  
Nombre d'animateurs et AESH ayant eu connaissance du livret  
Nombre de sessions d'accueil d'enfants de l'IME sur les bases  
Nombre de réunions associant les équipes de l'IME et des bases  
Nombre d'enfants de l'IME s'inscrivant en autonomie sur les bases pour les grandes vacances  
Nombre de forfaits animateur / compléments inclusifs versés aux équipements de loisirs + périscolaire  
Nombre d'ATSEM référentes inclusion formées par an  
Nombre d'interventions de l'association Le PAS sur les temps périscolaires  
Nombre de professionnels spécifiques dédiés à l'accueil d'enfants en situation de handicap

## PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération CTG + référente handicap des centres de loisirs) + CCAS

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Constitution d'un vivier d'une vingtaine d'ATSEM référentes inclusion, formées par des professionnels, qui pourront à leur tour former leurs pairs dans une logique territoriale. Mise en place de sessions de formations avec le CNFPT, le PAHRI et Le PAS, de coaching avec la référente handicap, d'analyse de la pratique avec la psychologue du travail.  
Réunions collectives mensuelles  
Constitution d'un groupe projet interne Ville pour écrire le livret, relecture par des AESH. Diffusion aux personnes en poste et lors des recrutements. Valorisation du livret lors des réunions de rentrée.  
Signature d'une convention de partenariat avec l'Alizarine pour sécuriser l'accueil des enfants sur les bases et formaliser les échanges de connaissances et d'outils  
Préparation de l'accueil des enfants par la référente handicap en lien avec les familles et les équipes pédagogiques, suivi et évaluation  
Organisation de sessions de formation  
Construction d'outils  
Recrutement de personnels dédiés AESH pour accueillir les enfants à besoins spécifiques et financement d'une partie de leur temps de travail par la Caf (complément inclusif)  
Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux universelles

## PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

Services municipaux (à titre d'exemple : Département Sports et Loisirs : référente handicap des bases, Département enseignement : périscolaire, Département Solidarités : référente handicap Ville en autonomie)

Institutions : CAMSP, Conseil départemental (PMI)

Secteur associatif : PARHI / association Le PAS, La Bourguette le Petit Jardin

IME l'Alizarine...

## ECHÉANCIER DE L'ACTION

Formation des ATSEM : 2024-25

Réalisation et diffusion du livret : 2024

Effectivité du partenariat Alizarine : 2024

Durée de la CTG

## ENJEU N° : 2

Lutter contre l'exclusion et les discriminations, s'engager pour l'équité et l'accès aux droits

### FICHE ACTION N° : 10

#### DEVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE PREVENTIVE EN SANTE MENTALE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Remontées des professionnels : jeunesse en détresse, stress dû à des facteurs extérieurs (covid, urgence climatique, guerre en Ukraine...). Données confirmées par le dernier Baromètre de Santé publique France : les pensées suicidaires et tentatives de suicide sont en hausse importante chez les jeunes Français, ce qui confirme la détérioration de la santé mentale des jeunes adultes observée par ailleurs à partir des données de passage aux urgences et d'hospitalisation.

Manque de formation des professionnels pour faire face à la détresse des enfants et des jeunes.

Manque de lieux d'écoute, de parole, notamment face aux aléas de la vie séparation, décès. Peu de moyens dans l'Education nationale pour écouter et accompagner : presque plus de psychologue, infirmière scolaire. Difficultés de détection et de prise en charge de la santé mentale des enfants.

Indice de vulnérabilité des mineurs élevé sur Avignon (34%).

Besoin de faire connaître les ressources existantes, les rendre lisibles.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Améliorer la socialisation des enfants les plus vulnérables et favoriser leur inclusion et celle de leurs familles

**Public cible :** professionnels de la petite enfance et enfance jeunesse, tout public

Développement d'une approche préventive en santé mentale transverse petite enfance, enfance, jeunesse : PAEJ, Maison des Ados, Planning familial, Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)...

Formations (notamment PSSM: premiers secours en santé mentale), modules, événements à l'attention des professionnels et du grand public. Former les jeunes et les professionnels au développement des compétences psychosociales (CPS), via la déclinaison opérationnelle d'un conventionnement triennal avec la MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) et la déclinaison du dispositif ProDAS, (programme de développement des compétences psychosociales de l'enfant et l'adolescent-e), programme précoce de prévention et de promotion de la santé mentale qui vise à favoriser le bien-être et le vivre-ensemble en développant les CPS des enfants et des adolescents.

Réflexions sur de nouvelles actions. Ex mise en place d'un référentiel de direction, identification d'un partenaire relais pour des situations identifiées...

##### RESULTATS ATTENDUS

Meilleure mise en réseau et diffusion aux services de la Mairie des informations relatives à la santé mentale, notamment les personnels travaillant en proximité avec les enfants

Meilleure connaissance des ressources disponibles

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de réunions santé mentale avec participation du chargé de coopération

Nombre d'événements organisés ou relayés

Nombre de situations fléchées

##### PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération CTG)

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Contribution au développement du partenariat et de la mise en réseau autour des questions de santé mentale :

participation du chargé de coopération aux réunions proposées par le CLSM et diffusion des informations en transversalité à la Mairie, au futur groupe de travail santé mentale du CLSPD.

Participation annuelle aux Semaines d'information sur la santé mentale par le biais d'événements/ateliers de sensibilisation organisés avec les professionnels travaillant en proximité avec les enfants (écoles, périscolaire, centres sociaux...). Organisation d'une journée « sport santé mentale » le 13 octobre 2024 par la cellule Sport Santé Ville et réflexion sur sa déclinaison dans les écoles ou les centres de loisirs, en lien avec les équipes éducatives. Organisation d'une journée dédiée à l'Espace Pluriel pendant la SISM avec différents ateliers et animations.

Mise en œuvre de la convention MILDECA qui permet de former les professionnels (médiateurs, référents jeunes des centres sociaux...) mais également les collégiens et lycéens sur le développement des compétences psychosociales, animé par Addictions France et Avenir Santé PACA.

## **PARTENAIRES A ASSOCIER**

Caf

Services municipaux : Département des solidarités, Département Tranquillité publique – CLSPD, Département Enseignement, Département Sports et Loisirs

CCAS

Acteurs associatifs : PAEJ – Planning familial (ProDAS), Maison des Ados, les Pâtes au Beurre, centres sociaux, notamment Espace Pluriel

CLSM

Institutions : ARS, MILDECA, Grand Avignon (Atelier Santé Ville)

Etablissements scolaires

...

## **ECHEANCIER DE L'ACTION**

Durée de la CTG



## ENJEU N° : 2

Lutter contre l'exclusion et les discriminations, s'engager pour l'équité et l'accès aux droits

### FICHE ACTION N° : 11

#### DEVELOPPEMENT DE LA SOCIALISATION PRECOCE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

3 classes de toute petite section de maternelle existent à Avignon, animées par un professeur des écoles et une ATSEM, qui accueillent des enfants de moins de 3 ans. Une 4<sup>e</sup> classe est en projet pour la rentrée 2024.

Sur certaines écoles, une EJE TPS est présente grâce à un financement Cité éducative.

Remontées des professionnels de terrain quant à des problématiques comportementales et de langage chez les tout petits, aggravées par les conséquences de la crise sanitaire.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Améliorer la socialisation des enfants les plus vulnérables et favoriser leur inclusion et celle de leurs familles

**Public cible :** Enfants de 3 ans et moins et leurs parents

Développer et structurer la socialisation des enfants les plus vulnérables

Favoriser leur inclusion et celle de leurs familles dans les dispositifs de droit commun et dans la vie de la ville

Ouverture d'une 4<sup>e</sup> classe TPS en 2024

Recrutement d'une 2<sup>e</sup> EJE TPS grâce au Fonds d'Innovation Petite Enfance (FIPE)

##### RESULTATS ATTENDUS

Augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les LAEP et dans les classes de TPS

Amélioration de la qualité de la communication avec les partenaires autour du dispositif TPS

Augmentation et enrichissement des partenariats autour de l'accueil en TPS

Augmentation du nombre de familles participant à des activités et animations sur les secteurs des TPS

Harmonisation et coordination des pratiques d'inclusion des tout-petits et des actions passerelles entre domicile ou structures d'accueil et l'école maternelle

Anticipation de la pérennisation des postes d'EJE TPS financés par la Cité éducative et le FIPE

Attribution d'un poste EJP d'EJE par classe de TPS

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de demandes d'admission des enfants en classes de TPS

Nombre de parents participant aux différentes actions, ateliers, portes ouvertes, événements...

Nombre d'enfants en détresse à différents moments ciblés dans l'année, en particulier lors de la rentrée scolaire

##### PILOTAGE

CCAS

CAF

Services municipaux : enseignement

Education nationale

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Développement de la socialisation précoce grâce à la fréquentation des LAEP d'Avignon par les familles et des classes TPS où est présente l'EJE

Organisation d'animations pendant les temps de vacances hors les murs dans les parcs d'Avignon, afin d'aller vers les familles avec participation des accueillants LAEP, des EJE TPS et des référentes de médiation parentale des Espaces parents



## LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

## ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Remontées des professionnels sur une vraie montée des violences chez les enfants, les jeunes, les familles. Accentuation des phénomènes de harcèlement (près d'un élève sur 10 concerné).

Une prise de conscience nationale avec des actions à décliner localement.

Une mobilisation concrète de l'Education nationale avec le dispositif PHARe.

Besoin d'outiller et de former les professionnels pour répondre à la souffrance des jeunes.

Des situations de violence intrafamiliales accrues après la crise sanitaire (plaintes pour violences conjugales en hausse de 21% en 2021 par rapport à 2020), une femme meurt encore tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Des situations de harcèlement qui peuvent être renforcées par les usages numériques et les réseaux sociaux.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Lutter contre toutes les discriminations et les violences intrafamiliales

**Public cible :** grand public, enfants et jeunes en situation de vulnérabilité, femmes victimes de violences

Lutte contre le harcèlement et les violences intrafamiliales, amélioration du climat scolaire et extrascolaire :

- Semaine de mobilisation Ville contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement autour de la journée nationale en novembre,
- Actions auprès des enfants et des jeunes avignonnais du Conseil Municipal des Enfants (CME), du Conseil Local de la Jeunesse (CLJ), et durant les temps périscolaires et extrascolaires (expositions, arbres à mots, film, bancs de l'amitié, théâtre forum...), apaisement de la pause méridienne. Journée de lutte contre les discriminations à destination des CM1-CM2 avec la Ligue de l'Enseignement. Développement des mesures de responsabilisation pour les collégiens exclus, accompagnés par les médiateurs et en lien avec des partenaires. Animation de théâtre forum dans les collèges et lycées autour du cyber-harcèlement,
- Déploiement du réseau Promeneurs du Net (centres sociaux, Mission locale, PAEJ) pour accompagner les jeunes et développer l'éducation aux médias et la prévention des risques.

Poursuite et développement de la mobilisation et la sensibilisation-communication Ville en soutenant les actions associatives organisées autour du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : marche, débats, films, expos... + aide d'urgence CAF. Organisation d'une semaine thématique autour du 25 novembre à l'Espace Pluriel pour toucher les habitants : exposition, rencontre avec des associations, théâtre forum... Identification des permanences en mairies de quartier, commissariat, associations spécialisées, MJD... recevant des personnes victimes de violences intrafamiliales.

Réflexion sur de nouvelles actions (facilitation du lien avec la Caf pour l'ouverture/changements de droits en cas de violences intrafamiliales, accompagnement des enfants témoins...).

## RESULTATS ATTENDUS

Meilleure interconnaissance entre acteurs et partenaires du territoire

Meilleure visibilité et connaissance de l'offre pour les personnes victimes

Amélioration du climat scolaire, périscolaire et extrascolaire

Sensibilisation des personnels aux problématiques de violences et de harcèlement

Sensibilisation des adultes à la détection et aux bonnes pratiques d'accompagnement de situations

Structuration de la collaboration entre l'Education nationale et la Ville

## CRITERES D'EVALUATION

Nombre de personnes accueillies dans les permanences (à identifier)

Nombre d'événements montés/relayés, nombre et type d'outils déployés pour lutter contre les violences intrafamiliales

Nombre et type d'actions du CME, du CLJ, et sur les temps périscolaires sur l'amélioration du climat scolaire

Nombre de situations accompagnées et nombre de situations gérées en prévention

## PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération CTG)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Mise en place et relais d'événements de sensibilisation, par la Mairie ou les associations avignonnaises : expositions, table-ronde, spectacles, journée banalisée...

Soutien logistique ou en subvention aux structures associatives œuvrant pour les droits des femmes et la lutte contre les violences (ex : soutien à la Maison des femmes et des enfants au centre hospitalier, convention triennale avec le Planning familial et le CIDFF)

Développement des permanences destinées aux femmes et enfants victimes de violences, notamment à la Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Campagne de communication grand public et diffusion des numéros d'urgence

Formation des animateurs et des agents des écoles

Mise en place d'une cellule et d'une adresse mail dédiée pour améliorer la prise en charge des incidents au Département Enseignement de la Ville

## PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

CCAS

Services municipaux : Département Tranquillité Publique (Direction Prévention-Proximité, médiateurs, MJD), Département Enseignement (CME + périscolaire + Ville amie des enfants Unicef), Département Sports et Loisirs

Associations : CIDFF, RHESO, Femmes Solidaires, Osez le Féminisme, Amnesty International, Planning familial - PAEJ, Maison des ados, Ligue de l'Enseignement, Petits Débrouillards, MRAP, Femmes solidaires, AMAV...

Acteurs culturels : cie des Autres, cie le Jardin d'Alice...

Centres sociaux

Cinémas : diffusion de films sur ces thématiques et de films réalisés par les enfants d'Avignon

Cité éducative

Education nationale : écoles, collèges, lycées, EMAS

## ECHEANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG

## ENJEU N° 2

Lutter contre l'exclusion et les discriminations, s'engager pour l'équité et l'accès aux droits

### FICHE ACTION N° : 13

#### ACTIONS PROMOUVANT L'EGALITE FILLES-GARCONS ET FORMATION DES PERSONNELS

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Une prise de conscience nationale de l'enjeu sociétal autour de l'égalité fille-garçon, avec des actions à décliner localement. Selon le dernier rapport 2023 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 70% des femmes estiment avoir été traitées différemment de leurs frères au sein de la famille et 38% ont vécu une inégalité de traitement à l'école. Les violences sexistes et sexuelles s'accroissent, le sexisme perdure et s'aggrave même chez les jeunes hommes et dans certains secteurs.

Remontées des professionnels sur des difficultés de prise en charge des enfants et jeunes présentant de fortes problématiques sociales.

Besoin d'outiller et de former les professionnels pour mieux répondre aux besoins spécifiques et s'adapter aux évolutions de la société. Expression lors des tables rondes du besoin de renforcer les compétences psycho sociales des parents et des enfants.

Engagement de la Ville d'Avignon à œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons dans le Plan d'action Ville Amie des Enfants.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Lutter contre toutes les discriminations et les violences intrafamiliales

Favoriser l'égalité fille-garçon et la mixité sociale

**Public cible :** agents de la petite enfance du territoire et de la Ville au contact des enfants

Formation des personnels d'animation municipaux aux questions d'égalité fille-garçon et aux stéréotypes de genre, au développement des compétences psycho-sociales (CPS), ... Par ex en déclinant le dispositif ProDAS.

Formation commune pour une cinquantaine de professionnels du CCAS par an sur les thèmes de la lutte contre la stigmatisation et lutte contre les stéréotypes de genres : 3 groupes de 18 agents volontaires formés par un psychologue et des organismes spécialisés. A essaimer sur l'ensemble des agents petite enfance lors de formations communes.

Aménagement non genré des espaces publics, des lieux de pratique sportive et des cours d'école : organisation par zone différenciée, associée à la végétalisation, pour un apaisement du climat scolaire et une meilleure rencontre FG.

Diagnostic avec les animateurs, les enfants et les familles des pratiques d'animation sur le temps périscolaire puis mise en place de nouvelles activités plus égalitaires FG. Elles seront ensuite proposées aux centres sociaux, associations partenaires, personnels enseignants, animateurs jeunesse dans une volonté de continuité pédagogique.

Mise en place d'espaces ludiques autonomes (jeux, jouets, lecture...) sur les différents temps de l'enfant, d'ateliers. Création d'une mallette pédagogique favorisant l'EFG.

##### RESULTATS ATTENDUS

Evolution des pratiques professionnelles des agents de la petite enfance et de l'animation, prenant en compte l'EFG

Montée en compétence des professionnels

Création et utilisation d'outils adaptés et favorisant l'égalité réelle FG

Amélioration du vivre ensemble entre enfants

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de sessions de formation

Nombre de participants

Nombre d'ateliers/projets menés auprès des enfants sur les thématiques précitées

Nombre de cours non genrés aménagés

Nombre de diagnostics effectués

Nombre d'outils créés

### PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération CTG) + CCAS

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Prise de contact avec des structures spécialisées sur le développement des CPS, le genre, etc.

Organisation de sessions de formation thématiques pour les personnels municipaux. Cette sensibilisation pourra également être proposée aux intervenants extérieurs (centres sociaux, associations intervenant sur le périscolaire ou l'extrascolaire...).

Mise en application des contenus formatifs par les professionnels auprès des enfants.

Appui sur le bureau d'étude AROBE (atelier recherche observatoire égalité) pour les nouveaux aménagements des cours d'école.

### PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

EAJE et LAEP CCAS et associatifs

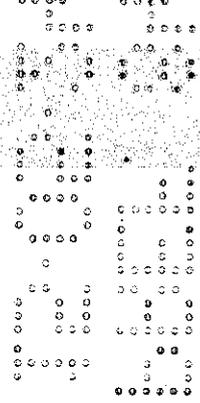
Cité éducative

Services municipaux : Département Sports et Loisirs et direction Avignon Loisirs Jeunesse, Département Enseignement et direction périscolaire, Département Solidarités, référente handicap

Acteurs associatifs : Planning familial (programme Egalit'Arts, PRODAS...), CODES, L'œil du Loup, l'Île aux Enfants 13...

### ECHÉANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG



## ENJEU N° : 2

Lutter contre l'exclusion et les discriminations, s'engager pour l'équité et l'accès aux droits

### FICHE ACTION N° : 14

#### AMELIORATION DE LA COMPLEMENTARITE DES ACTIONS D'ACCES AUX DROITS

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le champ de l'accès au droit, au sens juridique du terme, est bien structuré en Vaucluse autour du centre départemental de l'accès aux droits (CDAD). La Maison de la Justice et du Droit (MJD) portée par la Mairie d'Avignon a ouvert ses portes à la Barbière en 2018 et accueille 5 500 personnes par an pour répondre à leurs questions sur le droit grâce à de nombreuses permanences multi-partenariales et les orienter.

En revanche, il existe de multiples intervenants sur le champ de l'accès aux droits et services. Manque de visibilité et de coordination sur ces sujets, absence de chef de file.

Une fréquentation importante des différentes permanences, dispositifs de médiation, accueils... : un vrai besoin des habitants en proximité. Difficulté des publics fragiles à faire des demandes d'aide ou à accéder à leurs droits par méconnaissance. Problématiques accrues par la barrière de la langue pour certains publics.

Une offre de service complémentaire déployée sur les usages numériques afin de faciliter l'accès aux droits.

Des usages numériques qui doivent être accompagnés : une partie de la population ne maîtrise pas ou peu le numérique avec des besoins forts, notamment chez les seniors ; 54% des répondants du baromètre du numérique déclarent avec des difficultés à effectuer des démarches en ligne, tendance en hausse.

Nécessité de rendre visible l'ensemble de l'offre en vue de renforcer coordination et liens entre partenaires.

Travail de complémentarité avec l'accueil généraliste des centres sociaux à mener.

Un non-recours aux droits et services qui persiste : 30% des personnes qui pourraient y avoir droit ne demandent pas le RSA.

Un nouvel accueil Caf en Courtine et des parcours attentionnés pour les Avignonnais (séparation, décès, parents seuls 18-24 ans, impayés de loyers dans le parc privé, accès aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap), 3 points relais Caf, 1 Espace « France Services » porté par Avenir 84 labellisé en janvier 2022 ouvert tous les jours et 1 Bus « France Services » présent dans les différents QPV d'Avignon tous les jours de la semaine, des écrivains publics. Impact du déménagement de la Caf sur les usagers à analyser (du centre-ville en Courtine en avril 2023).

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Favoriser l'accès aux droits fondamentaux et améliorer les services aux habitants en proximité

**Public cible :** tout public

Réalisation d'un état des lieux des intervenants sur ce champ : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), Point d'Accès aux Droits et à l'Egalité (PADE), MJD, France Services, Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE Vaucluse) ... Seront ainsi mieux identifiées les actions existantes et leur périmètre d'intervention.

Mise en place d'un collectif de travail thématique CTG accès aux droits et numérique.

Articulation à construire avec les accueils généralistes des centres sociaux.

Renforcement de l'interconnaissance entre acteurs (temps de rencontre, mise en réseau...).

Poursuite du déploiement des Maisons communes sur tout Avignon (évolution des Mairies de quartier) avec présence de médiateurs numériques qui accompagnent à l'autonomie les publics les plus fragiles. 3 axes de développement : vie et animation, relations citoyennes et solidarités, tous acteurs de notre ville. Renforcement de la transversalité entre services, du lien avec les partenaires institutionnels, du service aux habitants. Information de premier niveau pour les habitants, accueil de permanences, orientation vers les partenaires compétents. Réflexion sur la mise en place d'ateliers collectifs ciblés sur un quartier d'Avignon, duplicables sur d'autres.

Maintien de l'offre d'accueil Caf avec et sans rdv, mieux faire connaître l'intervention de la Caf au niveau local afin de mailler les interventions en direction des familles

Affirmation du rôle du CCAS comme lieu de conseil, enregistrement, guichet unique d'accompagnement social

Réflexion autour d'actions à mener pour toucher un large public et prévenir la fracture numérique et l'illectronisme

### RESULTATS ATTENDUS

Meilleure lisibilité et complémentarité des actions d'accès aux droits sur le territoire pour les professionnels

Meilleure communication envers la population sur les dispositifs d'accès aux droits

Meilleure articulation des politiques publiques à destination des plus fragiles et garantir l'effectivité des droits, lutter contre le non-recours

Réduction des inégalités d'accès aux services et aux droits

### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de groupes thématiques accès aux droits

Nombre de partenaires institutionnels et associatifs mobilisés

Nombre de rendez-vous Caf réalisés, tous canaux confondus

Nombre et type d'outils déployés (par ex cartographie)

Des indicateurs pourront être construits, liés au non-recours aux droits et services

### PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération CTG)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Création d'un collectif de travail thématique, piloté par le chargé de coopération

Expérimentation d'ateliers collectifs sur le quartier Nord

Définition d'un cadre de travail avec des orientations, les problématiques à aborder, Régularité et modalités d'animation à construire de manière partenariale

### PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

CCAS

Services municipaux : Département Vie des quartiers : Maisons communes, direction Vie Participative ; Département

Tranquillité Publique : médiateurs, Maison de la Justice et du Droit ; Département Solidarités

Acteurs associatifs : CIDFF, PADE, Avenir 84 / Bus France Services, FACE Vaucluse...

Centres sociaux et Réseau des Promeneurs du Net

Institutions : Conseil départemental (EDES), CDAD

### ECHEANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG

## ENJEU N° : 3

### Soutenir et accompagner les familles dans l'exercice de la parentalité

#### FICHE ACTION N° : 15

#### CREATION ET ANIMATION D'UN RESEAU D'ACTEURS DE LA PARENTALITE, DE LA NAISSANCE A L'ADOLESCENCE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Remontées lors des tables rondes : existence dans le réseau des centres sociaux d'une Commission famille uniquement pour les référents famille. Manque de connaissance de toutes les propositions du territoire.

Constat que les partenariats existent en bilatéral. Des liens créés de façon ponctuelle entre plusieurs acteurs, comme avec la Journée petite enfance qui existait auparavant sur Avignon. Point fort : multitude de partenaires sur ces champs, faire avec permet de développer d'autres compétences via l'échange partenarial. Succès du travail avec les TPS. Des temps d'échange existent déjà (commission...).

Si création d'une instance = partage plus fréquent, généralisé à tous les secteurs, pour mieux se connaître.

Organiser des temps forts qui permettent de se rencontrer entre partenaires et avec les parents.

Besoin de la force du collectif, pour trouver des ressources entre pairs. Se pose la question du portage et du pilotage.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Mener une politique coordonnée du soutien à la parentalité

Diversifier et rendre lisibles les offres de service parentalité

**Public cible :** professionnel.les de la parentalité

Créer un réseau des acteurs de la parentalité, de la naissance à l'adolescence, au niveau d'Avignon, pour que les acteurs se connaissent mieux et diffusent les informations et l'offre de service Caf (parcours séparation, parcours arrivée de l'enfant qui permettra de mieux accompagner les parents dès la grossesse et pendant les 1 000 premiers jours, médiation familiale...), Ville, partenaires

Identifier l'ensemble des acteurs parentalité sur lesquels s'appuyer : les Espaces Parents de la Cité éducative, les Pâtes au Beurre, le REAAP, la socialisation précoce, les TPS, le PRE, les médiateurs parentaux présents dans les collèges...

Faire vivre le réseau d'acteurs notamment pour mieux renseigner les familles et mieux articuler les actions

Valoriser l'offre de répit parentai : la Bourguette, accueil occasionnel, association Le PAS

Déployer un réseau de Promeneurs du Net parentalité, à travers un appel à candidatures pour permettre aux professionnels d'aller à la rencontre des parents via les réseaux sociaux.

##### RESULTATS ATTENDUS

Création d'une instance multi-partenariale sur le territoire

Mise en place d'un pilotage pour créer le maillage territorial

Animation du réseau

##### CRITERES D'EVALUATION

Diversité des participants impliqués au sein du réseau

Nombre de réunions du réseau

Degré de satisfaction des participants

Nombre d'actions communes inter-acteurs

##### PILOTAGE

CCAS + CAF + chargé de coopération

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Conventionnement pour formaliser les partenariats

Actions hors les murs (ex : crèche dans les centres sociaux)

Forum/ journée/ semaine parentalité

Mise en place de temps d'échange informels

Répertoire des partenaires et professionnels à créer autour de la parentalité et de la petite enfance

Portes ouvertes chez les différents partenaires, destinées aux professionnels

### **PARTENAIRES A ASSOCIER**

MSA

Espaces parents Cité éducative avec les Référentes de Médiation parentale

Acteurs associatifs : Planning familial, Maison des Ados, Les Pâtes au Beurre, La Bourguette – Le Petit Jardin, les centres sociaux...

Médiation familiale : Résonances, ADVSEA

LAEP

Le REAAP

Les TPS avec la (les) EJE dédiée(s)

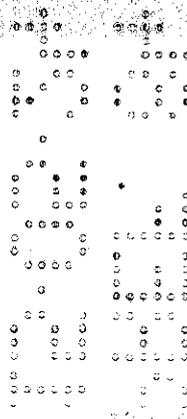
Le PRE

Services municipaux : Département Tranquillité Publique – CLSPD, Département Enseignement ; Département Sports et Loisirs

MJD : permanence de la psychologue de l'AMAV

### **ECHEANCIER DE L'ACTION**

Durée de la CTG



## ENJEU N° : 3

### Soutenir et accompagner les familles dans l'exercice de la parentalité

#### FICHE ACTION N° : 16

#### PROMOTION DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

De nombreuses actions pérennes et émergentes : nécessité d'un état des lieux.

Manque de circulation des informations et de liens entre acteurs sur le sujet : Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), Programme de Réussite Educative (PRE), directeurs périscolaires...

Appel à projet CLAS : 9 opérateurs financés par la CAF, la MSA, l'Etat, la Ville et le Département chaque année dans une campagne annuelle. Changement de référentiel en 2021.

CLAS situés exclusivement en QPV à Avignon, réflexion sur la problématique du centre-ville.

805 élèves de la primaire au lycée accompagnés en 2023 dans le cadre du CLAS (505 élémentaires, 296 collégiens et 4 lycéens).

Dispositif Coup de Pouce porté par la Ligue de l'Enseignement : 11 clubs pour accompagner chaque année 55 enfants de CP à la lecture-écriture.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Mener une politique coordonnée du soutien à la parentalité

Diversifier et rendre lisibles les offres de service parentalité

**Public cible :** enfants scolarisés en école élémentaire et collège, parents de ces enfants et enseignants

Identifier les dispositifs permettant l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants (CLAS, Coup de Pouce + actions de prévention, lutte contre le décrochage scolaire Cité éducative).

Rendre lisible les offres pour les parents et faciliter le lien avec les structures.

Travail d'analyse et de mise en réseau à mener

##### RESULTATS ATTENDUS

Meilleure lisibilité des dispositifs pour les professionnels

Offre améliorée pour les enfants et les familles

Mise en œuvre du dispositif CLAS conformément au référentiel

Baisse de l'absentéisme

Amélioration du climat scolaire et du lien élèves-parents-enseignants

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de prestations de service (PS) CLAS

Nombre d'entrées/sorties du dispositif CLAS et suivi des cohortes

Taux de fréquentation des espaces dédiés à l'accompagnement à la scolarité

Nombre de partenariats

##### PILOTAGE

Caf + Mairie (chargé de coopération + direction Vie Participative)

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre annuelle de l'appel à projets CLAS

Création d'un espace d'échange regroupant les différents porteurs associatifs d'actions d'accompagnement à la scolarité

Construction d'un lien plus étroit avec les services municipaux concernés : enseignement, périscolaire, Cité éducative, vie participative...

## **PARTENAIRES A ASSOCIER**

Cité éducative

Services municipaux : Département Enseignement

Associations : Ligue de l'Enseignement pour Coup de Pouce, Un pour Un – Avignon, centres sociaux, AFEV...

PRE

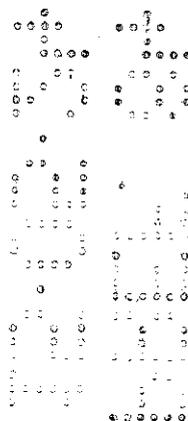
MSA

Education nationale – établissements scolaires

## **ECHEANCIER DE L'ACTION**

Etat des lieux en 2024

Travail en réseau sur la durée de la CTG



**ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

La Bibliothèque Renaud-Barrault située sur la Rocade s'inscrit dans le réseau de lecture publique *Avignon Bibliothèques*, constitué de 6 bibliothèques et d'une « bibliothèque itinérante » (Bibliobus et Ideasbox).

L'accès, l'inscription et les emprunts sont gratuits dans l'ensemble de ces équipements.

Après d'importants travaux de rénovation, elle rouvrira en 2024 sur 2 500m<sup>2</sup> avec un accueil réinventé, de nouveaux espaces comme un espace numérique, des espaces jeux, un auditorium...

Un équipement de ludothèque publique fait défaut sur la ville.

Souhait unanime des habitants et des professionnels d'avoir accès à un tel lieu.

Tendance actuelle d'essor du jeu de société, secteur économique et culturel en pleine croissance.

Logique de prévention, accès aux droits et services pour tous, notamment les plus fragiles.

Grâce à l'attractivité de l'outil jeu, accès facilité aux services d'Avignon Bibliothèques et aux pratiques culturelles, notamment pour les publics des QPV.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

**Objectif(s) :** Diversifier et rendre lisibles les offres de service parentalité

**Public cible :** familles et enfants de 3 à 18 ans

En alignement avec les missions traditionnelles des bibliothèques, la ludothèque vise à :

- offrir l'accès à une variété de jeux
- renforcer le rôle social de la bibliothèque et favoriser les interactions sociales et intergénérationnelles
- promouvoir la culture ludique
- créer des liens privilégiés avec les usagers et leur permettre de mieux s'approprier la bibliothèque.

Des partenariats avec des structures locales, boutiques de jeux, auteurs et éditeurs seront mis en œuvre pour enrichir l'offre et diversifier les compétences du personnel. Mise en place progressive du prêt de jeux à construire.

La ludothèque, occupant 77 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de la bibliothèque Renaud-Barrault, sera un espace fermé, esthétique et acoustiquement optimisé. Ayant la capacité d'accueillir 300 jeux de société et 500 documents, elle proposera 20 places assises avec un mobilier adaptable. Les horaires d'ouverture sont à construire, en lien avec ceux de la bibliothèque qui offre 40 heures d'accès par semaine au public.

Équipement déjà disponible : une "malle d'animation" de 95 jeux de société, destinée à toutes les bibliothèques du réseau acquise en 2022, et en 2023 acquisition de 176 jeux de société et 20 jeux de rôle pour la ludothèque de Renaud-Barrault, provenant de 3 fournisseurs différents : l'Antre du jeu, Lacoste et Fnac.

Les jeux sont classés selon cinq tranches d'âge, offrant une diversité d'options pour tous les publics.

**RESULTATS ATTENDUS**

Soutien accru à la parentalité

Eveil culturel, artistique, ludique

Mixité et sociabilité favorisées

Renforcement du rôle social de la bibliothèque et encouragement d'une dynamique intergénérationnelle

Liens accrus avec le public

**CRITERES D'EVALUATION**

Fréquentation de la ludothèque

Qualification du personnel

Qualité des animations

Nombre de partenariats développés  
Mesure de l'implication des parents via leur participation à des actions  
Nombre de jeux empruntés  
Mixité de fréquentation...

#### **PILOTAGE**

Mairie (chargé de coopération et Département Culture)

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

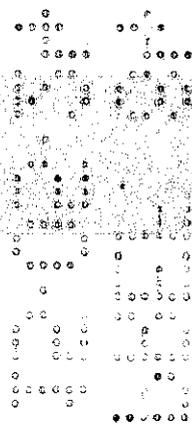
Ouverture au public au printemps 2024  
Animation de la ludothèque par un responsable et 3 agents dédiés (dont un possède la certification de ludothécaire via la FM2J)  
Accueil du public et proposition d'animations spécifiques autour de l'outil jeu, pour différents publics  
Mise en place d'un aller vers  
Acquisition progressive de jeux dédiés à divers publics : petite enfance en 2024 par ex

#### **PARTENAIRES A ASSOCIER**

Services municipaux : Département Culture – Avignon Bibliothèques  
Caf (aide à l'investissement, au fonctionnement...)  
Centres sociaux : aide à l'appropriation de l'espace par les habitants, montage d'actions communes... liens à consolider avec les référents familles  
Associations locales de jeux et de joueurs, éditeurs, boutiques...

#### **CALENDRIER DE L'ACTION**

Ouverture médiathèque : printemps 2024  
Déploiement progressif des services sur la durée de la CTG



## ENJEU N° : 3

Soutenir et accompagner les familles dans l'exercice de la parentalité

### FICHE ACTION N° : 18

#### PERENNISATION ET CONSOLIDATION DES LAEP

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Offre de Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) conséquente sur Avignon : 4 LAEP CCAS, 3 LAEP associatifs.

Réflexion en cours sur l'évolution des pratiques, les horaires d'ouverture, les partenariats, la présence territoriale, la coordination de l'offre...

Travail inter-LAEP déjà initié.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Diversifier et rendre lisibles les offres de service parentalité

**Public cible :** Familles

Diversifier l'offre et mieux l'adapter aux besoins : ouverture samedi matin du LAEP intramuros, formation à l'aller vers, réalisation d'actions hors les murs pour toucher les parents éloignés des dispositifs

Evolution du LAEP Grands Cyprès, actuellement 0-4 ans, après la fin des travaux de réhabilitation de l'école : réfléchir à d'autres modalités d'accueil (horaires décalés ou diversifiés, ateliers...)

Former les professionnels pour aller vers et adapter leurs pratiques

Reprise et développement du travail partenarial entre LAEP du territoire : ex projet de LAEP éphémère lors d'événements, formations communes à développer, projets communs...

##### RESULTATS ATTENDUS

Coordination des événements en direction des familles

Coordination des temps d'accueil LAEP sur la semaine et les vacances, pour garantir une offre tout au long de l'année

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'enfants différents accueillis

Questionnaire aux familles sur leurs besoins

##### PILOTAGE

CCAS / CAF

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre de formations communes

Réunions trimestrielles entre les LAEP du territoire pour se coordonner

Définir un pilotage

##### PARTENAIRES A ASSOCIER

LAEP du CCAS et associatifs

Services municipaux : mise à disposition de locaux...

Acteurs associatifs : La Bourguette le Petit Jardin, les centres sociaux, les Pâtes au Beurre...

##### ECHÉANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG

## ENJEU N° : 3

Soutenir et accompagner les familles dans l'exercice de la parentalité

### FICHE ACTION N° : 19

#### CREATION D'UN ESPACE RESSOURCES PARENTALITE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

CAF : orientation nationale d'accompagner la création de lieux ressources parentalité dans chaque département.

Diversité des offres de service, des dispositifs : pas de centralisation, les familles se perdent.

Remontées des tables rondes : la question de la parentalité et de l'éducation devient secondaire chez des familles particulièrement démunies et précaires. Les professionnels de la parentalité sont parfois démunis face aux problématiques des publics. Les EAJE, les associations autour des familles sont de plus en plus sollicités par les parents pour des conseils, des questions, avec une attente de réponses immédiates et de solutions clés en main de la part des parents.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Mener une politique coordonnée du soutien à la parentalité

Diversifier et rendre lisibles les offres de service parentalité

**Public cible :** familles, familles les plus démunies, professionnel·les de la parentalité

Préfigurer les modalités de mise en place d'un espace ressource parentalité, avant de créer une maison de la parentalité diffusant en un seul lieu une information claire et exhaustive

Regrouper en un espace unique divers services destinés aux parents

Affirmer le rôle du CCAS, les compétences en interne étant présentes

Définir un lieu adapté et pertinent

Créer un support unique, matériel et virtuel de présentation de l'offre parentalité sur le territoire

##### RESULTATS ATTENDUS

Amélioration de la lisibilité de l'offre

Amélioration par le public de sa connaissance des dispositifs d'accompagnement

Harmonisation des services destinés aux familles sur l'ensemble du territoire

Dynamisation du secteur parentalité du CCAS

##### CRITERES D'EVALUATION

Augmentation de la fréquentation de chaque accueil

Nombre de familles sollicitant l'information physiquement et sur les sites dédiés sur le territoire

##### PILOTAGE

CCAS + CAF

##### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Réunir les différents acteurs du territoire pour échanger sur leurs missions et sur le projet de lieu unique

Recenser les différentes propositions existant en faveur de la parentalité

Elaborer un guide unique à destination des familles

Echanger et proposer un projet d'établissement, puis repérer un emplacement pertinent

##### PARTENAIRES A ASSOCIER

MSA

Services municipaux

Acteurs institutionnels : Conseil départemental : PMI, EDES, hôpital et maternités du territoire, Education nationale

Acteurs associatifs : Pâtes au beurre, divers LAEP, centres sociaux, association AHARP, CIDFF...

## ECHÉANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG



## ENJEU N° : 4

Favoriser le bien-être et l'émancipation des enfants et des jeunes par l'accès et la pratique : sportive, culturelle, citoyenne et environnementale

### FICHE ACTION N° : 20

#### REDYNAMISATION ET ANIMATION D'UN RESEAU DE PROFESSIONNELS ENFANCE JEUNESSE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Une diversité d'acteurs professionnels et intervenants en charge de l'animation, de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement des enfants et des jeunes coexistant sur le territoire, qui coopèrent localement ou par fonction (ex. responsables ALSH, animateurs des clubs jeunes).

Manque exprimé lors des tables rondes d'un espace de dialogue et de rencontre interprofessionnel au niveau local. Ce déficit de réseau structuré rend difficile la circulation d'informations et conduit à une perte d'efficacité et parfois des actions en doublon.

Ce réseau permettrait de renforcer l'interconnaissance des acteurs, croiser les regards, partager des ressources, s'enrichir mutuellement et se fédérer autour de thématiques ou projets communs au bénéfice des enfants et des jeunes du territoire. La mise en place de ce réseau permettrait aussi de mieux accompagner les enfants et les jeunes en situation de fragilité.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Mieux coordonner l'offre enfance jeunesse et la rendre plus accessible

**Public cible :** Professionnels volontaires (Responsables ALSH, Clubs Jeunes, Points Information Jeunesse, etc.)

Définir avec les acteurs volontaires les objectifs, la composition et le fonctionnement d'un réseau de professionnels autour des thématiques enfance et jeunesse pour favoriser le maillage, l'échange de pratiques, l'émergence de projets communs et l'articulation des dispositifs. Déclinaison opérationnelle à définir avec les professionnels engagés.

Elargissement du cadre de travail actuel des nombreux acteurs impliqués dans la Cité éducative.

Recréer du lien entre les bases municipales et les ALSH des centres sociaux, travailler sur les passerelles pour le parcours des enfants, notamment vers l'adolescence.

Améliorer la communication et la lisibilité de l'offre sportive et culturelle sur le territoire auprès des professionnels pour une meilleure retransmission de l'information auprès des publics jeunes.

Associer les professionnels et les jeunes publics (0-26 ans) dans le déploiement de nouveaux projets et événements en particulier dans le cadre d'Avignon Terre de jeux 2024, et Avignon Terre de culture 2025.

##### RESULTATS ATTENDUS

Interconnaissance des rôles et missions des acteurs et leur offre de services existante, notamment auprès des structures et associations qui captent des publics jeunes

Echanges de pratiques, de questionnements, mutualisation d'outils et de ressources, projets communs

Mise en place d'un réseau structuré des acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de réunions / rencontres des acteurs du réseau de réflexion et de coordination enfance jeunesse

Evolution du nombre de participants aux réunions / rencontres

Diversité des participants impliqués au sein du réseau

Degré de satisfaction des participants

Nombre d'actions communes inter acteurs

##### PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération enfance-juniors)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Acteurs en demande

Une personne référente par structure

Créer un temps fort de rencontre inter-acteurs selon une fréquence annuelle

Outil/support partagé à définir avec les participants (padlet, répertoire ; ...etc.) pour favoriser l'interconnaissance des rôles et missions de chacun et notamment auprès des structures / associations qui captent des publics adolescents (ex. Maison des Adolescents)

## PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

MSA

SDJES

Services municipaux : Département Vie des Quartiers, Département Culture, Département Sports et Loisirs - direction Avignon Loisirs Jeunesse, Département Enseignement : Politiques éducatives - CME Ville amie des enfants Unicef, Département Tranquillité publique : direction Prévention Proximité

Référents culture des collèges et lycées

ALSH municipaux : bases de loisirs et centres multi-sites

Maison des Adolescents

PAEJ (Point accueil écoute jeunes)

Associations : Centres sociaux, notamment les ALSH et les Clubs Jeunes ; autres acteurs associatifs (jeunesse, sport, culture et santé)

## CALENDRIER DE L'ACTION

1<sup>er</sup> semestre 2024 : préfiguration du réseau de professionnels enfance-jeunesse

2<sup>ème</sup> semestre 2024 : installation du réseau



## ENJEU N° : 4

Favoriser le bien-être et l'émancipation des enfants et des jeunes par l'accès et la pratique : sportive, culturelle, citoyenne et environnementale

### FICHE ACTION N° : 21

## IMPULSION D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Urgence à agir face au défi climatique : les territoires méditerranéens sont fortement vulnérables comme indiqué dans le dernier rapport du GIEC. Mosaïque d'espaces urbains, agricoles ou naturels, Avignon abrite une riche biodiversité et est d'autant plus vulnérable face aux changements climatiques. D'où la nécessité d'une politique transversale volontariste et ambitieuse en faveur de la transition écologique et de la résilience.

Les enfants sont les premiers concernés par les conséquences du changement climatique et ont besoin d'être informés au-delà de constats anxiogènes et d'être acteurs de la résilience, à l'école comme dans les loisirs ou à la maison. Volonté des enfants et habitants d'embellir leurs espaces, de cultiver. Peu de familles possèdent un espace à jardiner. Besoin de se reconnecter à la nature.

Une prise de conscience qui se diffuse dans les cercles privés et publics.

Ecriture d'un Plan local pour le Climat 2021-26 par la Mairie d'Avignon, co-construit avec les citoyens.

Affirmation d'une ambition de la Caf à s'engager pleinement dans la transition écologique (COG 2023-27).

Engagement de la Ville d'Avignon à considérer la nutrition comme un facteur déterminant de développement de l'enfant et de l'adolescent dans le Plan d'action Ville Amie des Enfants.

Cours d'école identifiées comme outils de lutte contre les îlots de chaleur et d'amélioration du bien-être des enfants.

Nombreux projets en faveur de la transition écologique dans les ALSH associatifs et municipaux. La base de loisirs de Gadagne affiche une spécialisation sur la nature et l'environnement, favorisée par son implantation en campagne.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Améliorer la qualité d'accueil en ALSH et remettre la nature dans le quotidien des enfants et des jeunes

**Public cible :** enfants d'Avignon et leurs familles, habitants et usagers autour des écoles

Réflexion et développement d'espaces naturels partagés : jardins à la crèche Pircuette, à la Barbière, en pied d'immeuble. Poursuite de la renaturation des cours d'école : intégration des crèches dans le programme *Fraîch'cours* (expérimentation possible en 2024-2025 avec condition de financement). Poursuite du challenge inter-écoles *Mon Eco'o*, les enfants des écoles comme éco-citoyens sur tous les sujets en lien avec l'environnement et le développement durable. Création d'un potager dans plusieurs écoles de la ville (Vertes Rives, Pouzaraque, Les Olivades ...), sur les bases de Gadagne et de la Barthelasse avec également un compost. Transformation des cours d'écoles végétalisées et potagers partagés en lieux de vie pour les habitants et usagers, ouverts en dehors des horaires scolaires : expérimentation de cours partagés. Mise en place d'ateliers avec les enfants autour du gaspillage, de la sécheresse, des déplacements sur les 3 bases en lien avec des partenaires associatifs.

Articulation avec la mise en œuvre des 4 axes du Plan local pour le Climat : sensibilisation à la Fresque du Climat dans les services municipaux, création d'un réseau éco-ambassadeurs.

Création du Conseil Local des Jeunes engagé dans la transition climatique.

Promotion du bien manger et du mieux consommer dans les écoles et les centres de loisirs, en lien avec le CME : poursuite du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire *Mission Zéro Gaspi*, avec 2 challenges anti-gaspi à proposer dans les écoles, de *Wast'Escape game*. Mise en place de menus créés par et pour les enfants intégrant toujours plus de bio et de local et faciles à comprendre, participation des enfants du CME à la Commission menus, plantation et récolte de légumes municipaux, intervention du chef étoile Florent Pietravalle dans les cantines.

Mise en place d'ateliers cuisine pour les enfants des écoles inscrits en périscolaire, dans les locaux des centres sociaux avec des restaurateurs et pour les classes pédagogiques à la journée ou en hébergements sur les bases de loisirs de Châteauneuf-de-Gadagne et de la Barthelasse. Organisation de rencontres avec des producteurs locaux.

Réflexion aux labellisations type Label Vie écolo crèche, éco-accueil de loisirs...

### RESULTATS ATTENDUS

Amélioration des repas, production de repas respectueux de l'environnement

Education de l'enfant au goût, à la saisonnalité, à une alimentation saine et durable

Réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires et les centres de loisirs (résultats obtenus sur la première période : 50% de baisse en 3 ans)

Augmentation de la fréquentation des cours / lieux accueillant parents et enfants

Création de liens fédérateurs entre les habitants, promotion du vivre ensemble

Amélioration de l'image de chaque quartier

### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de cours aménagées et ouvertes aux habitants. Suivi de leur appropriation par le public

Evaluation qualitative quotidienne des repas

Suivi quotidien du gaspillage alimentaire (12 indicateurs)

Nombre d'agents formés à la Fresque du climat, nombre d'agents formés à l'animation de la fresque

Nombre de supports de communication réalisés par an par les enfants et suivi de leur diffusion

Nombre d'actions pédagogiques réalisées par an

### PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Mise en place des actions de promotion du bien manger avec les enfants du CME

Création d'outils par et pour les enfants : affiches de gestes éco-responsables, charte de l'environnement pour les écoles et centres de loisirs

Organisation d'ateliers cuisine pour les enfants avec des restaurateurs avignonnais, en lien avec les équipes des centres sociaux et des bases

Organisation de sessions Fresque du climat en Mairie, formation à l'animation pour 14 agents volontaires

### PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

MSA

Services municipaux : ALSH ; Département Enseignement : Ville amie des enfants, environnement, projets FEAST, diététicienne cuisine centrale, périscolaire ; Département Aménagement et mobilité ; Espaces verts : éco-jardinier, pépinière municipale ; Eco-ambassadeurs de la Mairie

Grand Avignon

CCAS

Structures spécialisées : Semailles, le Tipi, Eco-Lab, l'Eveilleur, les Jardins du Colibri, réseau REVEIL 84...

Centres sociaux

### CALENDRIER DE L'ACTION

Durée de la CTG

## ENJEU N° : 4

Favoriser le bien-être et l'émancipation des enfants et des jeunes par l'accès et la pratique : sportive, culturelle, citoyenne et environnementale

### FICHE ACTION N° : 22

#### MAINTIEN ET AMELIORATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DANS LES CENTRES DE LOISIRS

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Tension offre / demande de places d'accueils dans les centres de loisirs pour répondre aux besoins des familles, notamment les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires (printemps, juillet et Toussaint en particulier). Fonctionnement différent selon les structures ALSH municipales ou associatives en termes de modalités d'inscription, de fonctionnement et de tarification.

Gestion complexe des modalités d'inscriptions, de présence et d'absences dans les ALSH municipaux.

Mise à disposition non pérenne de lieux d'accueil fixe pour les centres multi-sites municipaux et les ALSH associatifs dans les locaux scolaires : planification des travaux de rénovation lors des vacances scolaires et travaux impératifs non programmés.

Des difficultés de gestion et d'usage des salles partagées dans les écoles entre les activités scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Des liens entre les ALSH municipaux et associatifs à renforcer pour améliorer le service rendu aux familles.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Améliorer la qualité d'accueil en ALSH et remettre la nature dans le quotidien des enfants et des jeunes  
Coordonner et pérenniser l'offre d'accueil enfance jeunesse, et la rendre plus accessible

**Public cible :** gestionnaires ALSH, familles, enfants de 3 à 14 ans

Etudier la création d'un nouvel accueil de loisirs

Poursuivre l'extension et/ou la rénovation des ACM municipaux et associatifs existants (en particulier la base de Châteauneuf des Loisirs située à Châteauneuf-de-Gadagne)

Agir face à l'absentéisme en révisant le règlement des centres de loisirs municipaux et en améliorant la gestion des inscriptions par la mise en place du téléservice

Achat d'un logiciel et de tablettes de pointage pour les ALSH municipaux pour simplifier la gestion des présences des enfants

##### RESULTATS ATTENDUS

Maintien voire augmentation de la capacité d'accueil dans les ALSH (étude sur la création d'un nouveau centre de loisirs)

Amélioration du confort d'accueil des enfants (travaux d'extension/rénovation des ALSH)

Inscriptions des enfants dans les centres de loisirs municipaux à travers le portail famille (déploiement du téléservice)

Répondre aux besoins des familles en attente d'une place pour leur(s) enfant(s) par la réduction de l'absentéisme injustifié

Amélioration de la gestion des états de présence des enfants par la mise en place d'un logiciel et de tablettes de pointage

##### CRITERES D'EVALUATION

Evolution du nombre d'enfants présents dans les ALSH municipaux et associatifs

Evolution du taux d'absentéisme dans les ALSH municipaux et associatifs

Evolution de la capacité d'accueil des enfants dans les ALSH

Montant des travaux de rénovation, de création et/ou d'extension réalisés

## PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération enfance-juniors)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Travaux de rénovation/investissement dans les ALSH municipaux et associatifs

Déploiement du téléservice sur le portail familles

Acquisition d'un outil de contrôle dématérialisé des présences

Fonds d'aide à l'investissement dans l'ensemble des accueils péri et extrascolaires

### PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

Services municipaux : Direction Avignon Loisirs Jeunesse, département Enseignement, direction Périscolaire, direction des Systèmes d'information, direction des Bâtiments communaux, direction de la Vie Participative

ALSH municipaux : bases de loisirs et centres multi-sites

Centres sociaux, notamment les ALSH et les Clubs Jeunes

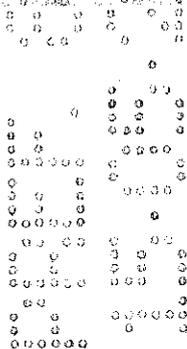
Autres acteurs associatifs (jeunesse, sport, culture)

### CALENDRIER DE L'ACTION

1<sup>er</sup> semestre 2024 : Déploiement du téléservice sur le Portail Familles de la Ville pour les inscriptions en centres de loisirs

2024 : Révision du règlement intérieur des centres de loisirs municipaux

Durée de la CTG : étude sur la création d'un nouveau centre de loisirs municipal ; poursuite des travaux de rénovation/ou d'extension dans les ALSH existants



## ENJEU N° : 4

Favoriser le bien-être et l'émancipation des enfants et des jeunes par l'accès et la pratique : sportive, culturelle, citoyenne et environnementale

### FICHE ACTION N° : 23

#### ACCESSIBILITE ET LISIBILITE DE L'OFFRE DE VACANCES POUR TOUS

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Faible utilisation des dispositifs institutionnels d'aide financière au départ en vacances (enquête UNAT, France Tourisme et Fondation Jean-Jaurès – 2022/2023) par un déficit de notoriété et/ou de sentiment d'inéligibilité des ayants droits potentiels. Seulement 25% des personnes dont le revenu par personne du foyer est inférieur à 900€ ont déjà eu recours aux aides des Caf, alors qu'elles y sont éligibles.

Objectifs :

- Réaffirmer l'importance de permettre le départ en vacances pour tous afin de renforcer le bien-être individuel, la cohésion sociale et l'apprentissage de la citoyenneté ;
- Renforcer et mieux faire connaître les aides au départ en vacances ;
- Conduire une politique prioritaire pour les enfants et les jeunes par classes d'âge en favorisant les premiers départs en séjours ou mini-séjours et en colonie de vacances, à travers une offre adaptée aux besoins locaux (co-construction inter-structures) ;
- Soutenir spécifiquement les associations qui accueillent des vacanciers à des tarifs accessibles, à travers une aide dédiée à la transition écologique de leurs hébergements.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Favoriser le droit aux vacances pour tous

**Public cible :** familles, enfants et adolescents de 3 à 17 ans

Développer une offre partagée et adaptée de séjours et mini séjours pour les enfants et jeunes du territoire  
Permettre en priorité les premiers départs des enfants issus de familles modestes (première expérience de vie en collectivité) par la poursuite et le développement de l'offre en séjours à adapter en fonction de chaque tranche d'âge (séjours en proximité pour les plus petits)

Création et gestion des activités avec hébergement accessoires aux accueils de loisirs, des séjours courts et des séjours vacances

Aider les familles à la construction des projets de vacances de leur(s) enfant(s)

Communiquer aux familles l'ensemble des informations relatives à l'organisation de séjours vacances pour les enfants, les jeunes et les familles (mise à disposition de catalogues, de tarifs, d'informations sur les transports, d'informations sur les activités offertes, etc. ...)

Informers les familles allocataires sur l'ensemble des dispositifs proposés par la Caf de Vaucluse au titre des aides aux vacances et temps libre

Informers les autres partenaires locaux et initier des articulations susceptibles de capter les familles bénéficiaires

Poursuite des dynamiques d'animation hors les murs gratuites et ouvertes à tous permettant d'accéder à des vacances épanouies sur le territoire, comme l'offre municipale « Un Été à Avignon » (plus de 20 000 participants chaque année) ou les animations vacances dans les parcs et jardins, les pieds d'immeuble des centres sociaux et des médiateurs Ville.

Développement des actions « Découvrir en s'amusant » de la Cité éducative dans les parcs et jardins, sorties journée d'« Un Été à Avignon », mini-séjours d'« oxygénation » pour les adolescents, séjours en autonomie ou semi-autonomie pour les familles.

##### RESULTATS ATTENDUS

Augmentation du nombre d'enfants, d'adolescents et de familles partis en vacances

Découverte d'un autre environnement

Accentuation du lien parents/enfants

Réalisation de projets collectifs pour favoriser les départs en vacances des familles et de leurs enfants

Mixité sociale

### CRITERES D'EVALUATION

Nombre de séjours mis en place

Nombre de dispositifs mobilisés

Nombre d'enfants, d'adolescents et de familles bénéficiaires des dispositifs d'aides au départ en vacances

### PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération enfance-juniors)

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Rencontres inter acteurs pour la mise en place de séjours adaptés

Dispositifs à mobiliser :

- Premier départ
- Aide aux colos (Pass Colo)
- Colos apprenantes
- Ecole buissonnière
- Aides VACAF : aides aux vacances familiales (AVF) et aides aux vacances enfants (AVE)

### PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

SDJES

Cité éducative

Services municipaux : Département Vie des Quartiers, Département Sports et Loisirs - direction Avignon Loisirs Jeunesse et direction de l'Animation Sportive, Département Tranquillité Publique - direction de la Prévention Proximité, Département Culture

Centres sociaux (secteurs Famille, ALSH et Clubs Jeunes)

Associations : Petits Dérouillards, Ligue de l'Enseignement, ...etc.

### ECHEANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG

## ENJEU N° : 4

Favoriser le bien-être et l'émancipation des enfants et des jeunes par l'accès et la pratique : sportive, culturelle, citoyenne et environnementale

### FICHE ACTION N° : 24

#### DEVELOPPEMENT D' ACTIONS SPORT SANTE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Enjeu sociétal de lutte contre la sédentarité : corps en souffrance, mauvaise alimentation, prise de poids... 66% des jeunes de 11-17 ans passent plus de 2h par jour sur les écrans et moins d'1h à faire du sport. La génération des milléniaux est en moins bonne santé physique et mentale que la génération précédente.

Constat de dégradation de la santé physique des enfants et des parents, besoin de proposer des offres sportives plus adaptées qui ne soient pas orientées compétition et qui participent à leur épanouissement.

Nécessité de démocratiser, d'ouvrir et de rendre accessible la pratique physique et sportive régulière au plus grand nombre.

Besoin de valoriser les bienfaits et les impacts de l'activité physique : meilleure santé et lutte contre diverses pathologies, dépassement de soi, tremplin vers la réussite, sensibilité à l'autre, respect des règles, solidarité, confiance en soi...

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Mieux coordonner l'offre enfance jeunesse et la rendre plus accessible

**Public cible :** tout public, notamment public vulnérable : personnes en ALD, résidents QPV, enfants en sédentarité...

Développement d'actions sport santé portées par la Mairie (Ados connect, sport sur ordonnance, sport santé, forme dans les parcs, sport pour les territoriaux), ou par des associations

Pérennisation de la cellule sport santé Mairie et développement de ses activités :

- Actions de sensibilisation spécifique grand public (sur le modèle de la conférence organisée en Mairie en mars 2023 « le sport c'est bon pour mon moral et ma santé ! », avec des échanges animés par des médecins et intervenants spécialisés)
- Mise en place de créneaux sportifs adaptés aux différents publics, à un tarif modique : 3 par semaine pour le sport sur ordonnance, 3 sport santé, 6 forme dans les parcs, 3 agents territoriaux.

Développement des liens entre les acteurs associatifs (ex : le CASL qui porte la Maison sport santé depuis 2022) et municipaux du sport santé

Collaboration avec le CLSM autour de la semaine d'information thématique 2024 « tous en mouvement pour notre santé mentale », voire au-delà.

##### RESULTATS ATTENDUS

Meilleure adaptation de l'offre sportive aux besoins des personnes fragiles, en sédentarité, notamment les ados

Reprise d'une pratique régulière pour ces publics. Autonomisation

Meilleure connaissance de l'offre des clubs

##### CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'événements de sensibilisation organisés, nombre de participants

Nombre de séances proposées et nombre de participants

##### PILOTAGE

Mairie (chargé de coopération + cellule sport santé)

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Mise en place au sein des services municipaux d'une cellule regroupant des éducateurs sportifs formés aux activités physiques adaptées, une diététicienne nutritionniste, une sophrologue et des coordonnateurs

Organisation de temps forts : mini-conférences sport-santé-alimentation dans les mairies de quartier, réflexion sur une conférence sport et handicap, réflexion à des contenus numériques santé-bien-être qui pourraient être proposés sur le site Internet de la Ville...

Proposition de créneaux sportifs, revus chaque année pour s'adapter au public

## PARTENAIRES A ASSOCIER

Caf

SDJES

Etablissements scolaires

Services municipaux : Département Sports et Loisirs - cellule sport santé, Département Enseignement - diététicienne

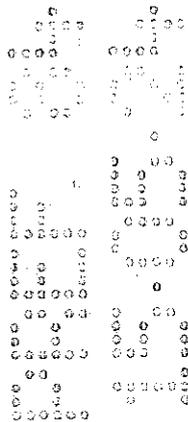
Associations : CASL, Maison sport santé, centres sociaux...

CLSM (ex : organisation avec le CLSM d'une journée sport et santé mentale le 13/10/24)

Atelier Santé Ville du Grand Avignon

## CALENDRIER DE L'ACTION

Durée de la CTG



## ENJEU N°: 4

Favoriser le bien-être et l'émancipation des enfants et des jeunes par l'accès et la pratique : sportive, culturelle, citoyenne et environnementale

### FICHE ACTION N° : 25

#### ACCOMPAGNEMENT DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

##### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Différentes formes d'engagement des jeunes générations se manifestent par diverses voies : pétitions en ligne, défense d'une cause sur Internet, sur un blog ou un réseau social, manifestation, grève, bénévolat dans des associations, se faire élire pour représenter ses pairs, etc.

Volonté municipale de favoriser la participation et l'implication citoyenne des enfants et des jeunes dans la vie de la commune pour renforcer l'apprentissage de la démocratie dès le plus jeune âge, mettre les jeunes au centre des politiques publiques qui les concernent et les rendre acteurs et force de propositions auprès des élus du Conseil municipal.

Dans une logique de parcours d'éducation à la citoyenneté, volonté de prendre compte la parole et les propositions des enfants et des jeunes auprès des élus du Conseil municipal :

- Création en 2017 du Conseil Municipal des Enfants (CME), composé d'enfants de CE2 et CM1 élus par leurs camarades (écoles publiques et privées), pour un mandat de deux ans ;
- Création en 2024 d'un Conseil Local de la Jeunesse (CLJ) pour la tranche d'âge des 12-17 ans et tenue de conventions annuelles de la Jeunesse.

Autre levier d'engagement citoyen, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (16-25 ans) est à renforcer sur le territoire (taux de chômage : 33,9 % contre 22,7 % au niveau national). Des secteurs connaissent des difficultés de recrutement comme l'animation par manque de candidats. Principaux freins identifiés : accessibilité et financement des formations BAFA, difficultés de mobilité et de logement, précarité (statut et rémunération) et amplitude horaire.

##### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**Objectif(s) :** Promouvoir l'implication des enfants et des jeunes dans la vie de la cité

**Public cible :** enfants et jeunes -26 ans

Favoriser la participation, l'engagement et les initiatives jeunes dans une logique de parcours à travers des instances de démocratie participative (Conseil Municipal des Enfants créé en 2017, Conseil Local de la Jeunesse), le soutien aux structures accompagnant les jeunes (Prestation de Service Jeunes), développement du parcours jeune à la Caf, BAFA, Service civique, SNU.

Mieux écouter la parole des enfants et des jeunes en réalisant la consultation des 6/18 ans dans le cadre du programme UNICEF Ville amie des enfants.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par une sensibilisation aux métiers de l'animation par des actions à poursuivre ou à construire pour lutter contre la pénurie de personnel d'animation :

- Accentuation des démarches « d'aller vers » au plus proche des lieux de vie fréquentés par les jeunes
- Constitution d'un répertoire mutualisé d'intervenants et prestataires extérieurs spécialisés pertinents
- Constitution d'un pool de professionnels/animateurs
- Terrains de stage en contrepartie de financement des formations BAFA
- Majoration de l'aide au financement et simplification des modalités de versement (Caf)

##### RESULTATS ATTENDUS

Une meilleure participation des enfants et des adolescents à la vie locale

Des projets construits par les jeunes pour les jeunes

Davantage de jeunes formés aux métiers de l'animation sur le territoire

Mise en lien des jeunes avec les structures de formation et les sites d'accueil pour les stages

Engagement d'une certaine durée dans les structures locales pour les jeunes formés aux métiers de l'animation

## **CRITERES D'EVALUATION**

### *Instances de démocratie participative :*

- Fréquence des séances / réunions / rencontres organisées dans le cadre du CME et du CLJ
- Nombre d'actions / projets menées par le CME et le CLJ
- Evolution du nombre de participants lors des Conventions annuelles de la jeunesse
- Nombre et identification des partenaires locaux impliqués dans la démarche du CME et du CLJ

### *Insertion sociale et professionnelle :*

- Nombre d'actions de sensibilisation et de formation proposées sur le territoire
- Nombre de jeunes rencontrés au moyen du MEDIABUS
- Nombre de recrutements de personnels qualifiés
- Nombre de personnels en poste formés
- Evolution du parcours professionnel des animateurs en ALSH
- Pérennisation des équipes

## **PILOTAGE**

Mairie (chargé de coopération enfance-juniors)

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

### *Instances de démocratie participative :*

- Animateurs jeunesse et lieux dédiés à l'accueil des enfants et des jeunes élus
- Tournées du Mediabus dans les lieux fréquentés par les jeunes (sensibilisation, information et inscriptions à des activités/événements par les médiateurs municipaux)
- Organisation logistique des sorties / activités programmées (transport)
- S'appuyer sur les dispositifs : PS Jeunes, appel à projets (Fonds Publics et Territoires, Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, ...etc.)

### *Insertion sociale et professionnelle :*

- Etat des lieux/diagnostic de la situation sur les métiers de l'animation en particulier
- Propositions de formations
- S'appuyer sur les dispositifs : aides financières au BAFA / BAFD par la Caf et l'Etat (service civique), bénévolat en contrepartie de la prise en charge du coût du BAFA par la structure organisatrice
- Organisation de tournées de Mediabus (sensibilisation, information et inscriptions à des activités/événements par les médiateurs municipaux)

## **PARTENAIRES A ASSOCIER**

Caf

MSA

Services municipaux : Département Vie des Quartiers, Département Sports et Loisirs - Avignon Loisirs Jeunesse, Département Enseignement - Ville amie des enfants, Département Tranquillité publique - Prévention et Proximité

Mission locale, France Travail

Points Information Jeunesse

Associations et structures d'éducation populaire

## **ECALENCIER DE L'ACTION**

Durée de la CTG



## V. LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE :		VILLE D'AVIGNON
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	ADRESSE GESTIONNAIRE SIEGE
<b>EAJE</b>		
CHAPY CHAPO	avenue Jean Boccace 84000 Avignon CCAS	CCAS 4 avenue de Saint Jean 84010 Avignon cedex 1
L'ILE AUX ENFANTS	13 rue Giuseppe Verdi 84000 Avignon CCAS	
L'ILE AUX TRESORS	610 rue du Grand Gigognan 84000 Avignon CCAS	
CROIX DES OISEAUX	7 rue Bonaparte 84000 Avignon CCAS	
PIROUETTE	rue Marius Sain 84140 Montfavet CCAS	
LA PETITE LIVREE	5 rue Collège de la Croix 84000 Avignon CCAS	
LES BAMBINS	2 rue Marie Madeleine 84000 Avignon CCAS	
DOREMI	27 avenue Paul Claudel 84000 Avignon CCAS	
FARFANTELLLO	1930 chemin de Massillargues 84000 Avignon CCAS	
PERSIL	29 rue Persil 84000 Avignon CCAS	
LES PETITS TROUBADOURS	8 avenue du Roi Soleil 84000 Avignon CCAS	
CRECHE FAMILIALE	1930 chemin de Massillargues 84000 Avignon CCAS	
LA GALIPETTE	98 Bd de la fraternité 84140 Montfavet Centre social et culturel l'Espelido	
LE PETIT JARDIN	Agroparc 680 chemin de la foret 84140 Montfavet La Bourguette	La Bourguette Agroparc 680 chemin de la foret 84140 Montfavet
MAC CLUB DES PETITS EREVAN	8 rue d'Erevan 84000 Avignon Le Club des Petits	Le Club des Petits 8 rue d'Erevan 84000 Avignon
MAC CLUB DES PETITS INFIRMIERES	87 rue des infirmières 84000 Avignon Le Club des Petits	Le Club des Petits 87 rue des Infirmières 84000 Avignon
<b>LAEP</b>		
LAEP LA COURTEHELLE	5 rue Collège de la Croix 84000 Avignon CCAS	CCAS 4 avenue de Saint Jean 84010 Avignon cedex 1
LAEP UN PAS DE PLUS	4 rue du Duc de Cumberland 84000 Avignon CCAS	
LAEP LES REVEUSES	6 rue des rêveuses 84140 Montfavet CCAS	
LAEP LA PARENTHÈSE	1 rue Paul Poncet 84000 Avignon CCAS	
LAEP LES CALINOUX	46 impasse Monplaisir (école Louis Gros) 84000 Avignon	

	MPT Monfleury	Avignon
LAEP GRAN'DIRE	rue Corot 84140 Montfavet Centre social et culturel l'Espelido	Centre social et culturel l'Espelido 20 cours des Frères Folcoaud 84140 Montfavet
<b>RPE</b>		
RPE	Accueil site Louis Gros (ouest) Accueil site centre social Espace Pluriel (Sud/Rocade) Accueil site Maison des rêveuses (Montfavet) Accueil rue Collège de la Croix « Court'échelle » (centre-ville/Saint-Jean) Accueil site Farfantello (Pont des 2 Eaux)	CCAS 4 avenue de Saint Jean 84010 Avignon cedex 1
<b>ALSH</b>		
ALSH PERI	Ville d'Avignon	Hôtel de Ville 84045 Avignon Cedex 9
ALSH EXTRA	Ville d'Avignon	Hôtel de Ville 84045 Avignon Cedex 9
ALSH TAP ASRE	Ville d'Avignon	Hôtel de Ville 84045 Avignon Cedex 9
ALSH maternel Marelle PERI	13 impasse Georges Rouault 84000 Avignon ALSC Orel	ALSC Orel 1 place de la Résistance 84000 Avignon
ALSH maternel Marelle EXTRA	13 impasse Georges Rouault 84000 Avignon ALSC Orel	ALSC Orel 1 place de la Résistance 84000 Avignon
ALSH maternel Louis Gros EXTRA	46 impasse Monplaisir 84000 Avignon MPT Monfleury	MPT Monfleury 2 rue Marie Madeleine 84000 Avignon
ALSH maternel Grands Cyprès PERI	Complexe de la Barbière 10 avenue du Roi Soleil 84000 Avignon Centre Social et culturel Espace Pluriel CCAS	CCAS 4 avenue de St Jean 84010 Avignon cedex 1
ALSH maternel Grands Cyprès EXTRA	Complexe de la Barbière 10 avenue du Roi Soleil 84000 Avignon Centre Social et culturel Espace Pluriel CCAS	CCAS 4 avenue de St Jean 84010 Avignon cedex 1
ALSH maternel les 4 Saisons PERI	13 avenue Pierre de Coubertin 84000 Avignon Centre Social La Fenêtre	Centre Social La Fenêtre 6 avenue François Mauriac 84000 Avignon
ALSH maternel les 4 Saisons EXTRA	13 avenue Pierre de Coubertin 84000 Avignon Centre Social La Fenêtre	Centre Social La Fenêtre 6 avenue François Mauriac 84000 Avignon
ALSH primaire Grands Cyprès PERI	Complexe de la Barbière 84000 Avignon Centre Social et culturel Espace Pluriel CCAS	CCAS 4 avenue de St Jean 84010 Avignon cedex 1
ALSH primaire Grands Cyprès EXTRA	Complexe de la Barbière 84000 Avignon Centre Social et culturel Espace Pluriel CCAS	CCAS 4 avenue de St Jean 84010 Avignon cedex 1
ALSH primaire Espelido PERI	4 rue des filles d'Avignon 84140 Montfavet Centre Social et culturel l'Espelido	Centre Social et culturel l'Espelido 20 cours des Frères Folcoaud 84140 Montfavet
ALSH primaire Espelido EXTRA	4 rue des filles d'Avignon 84140 Montfavet Centre Social et culturel l'Espelido	Centre Social et culturel l'Espelido 20 cours des Frères Folcoaud 84140 Montfavet
ALSH primaire Louis	46 impasse Monplaisir 84000 Avignon	MPT Monfleury 2 rue Marie

Gros EXTRA	MPT Monfleury	Madeleine 84000 Avignon
ALSH primaire le Château PERI	13 avenue Pierre de Coubertin 84000 Avignon Centre Social La Fenêtre	Centre Social La Fenêtre 6 avenue François Mauriac 84000 Avignon
ALSH primaire le Château EXTRA	13 avenue Pierre de Coubertin 84000 Avignon Centre Social La Fenêtre	Centre Social La Fenêtre 6 avenue François Mauriac 84000 Avignon
ALSH primaire Croix des oiseaux PERI	Rue du tambour d'Arcole 84 000 Avignon CS Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux	CS Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux rue du Tambour d'Arcole 84000 Avignon
ALSH primaire Croix des oiseaux EXTRA	Rue du tambour d'Arcole 84000 Avignon CS Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux	CS Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux rue du Tambour d'Arcole 84000 Avignon
ALSH primaire Ribambelle PERI	1 340 chemin de Massillargues 84000 Avignon ASLC Orel	ASLC Orel 1 place de la Résistance 84000 Avignon
ALSH primaire Ribambelle EXTRA	1 340 chemin de Massillargues 84000 Avignon ASLC Orel	ASLC Orel 1 place de la Résistance 84000 Avignon
Accueil de Jeunes Espelido	4 rue des Filles d'Avignon 84140 Montfavet Centre Social et culturel l'Espelido	Centre Social et culturel l'Espelido 20 cours des Frères Folcoaud 84140 Montfavet
Accueil de Jeunes Rocade	1 rue Paul Poncet 84000 Avignon Centre Social et culturel Espace Pluriel CCAS	CCAS 4 avenue de St Jean 84010 Avignon cedex 1
Accueil de Jeunes Monfleury	2 rue Marie Madeleine 84000 Avignon MPT Monfleury	MPT Monfleury 2 rue Marie Madeleine 84000 Avignon
Accueil de Jeunes Kyrielle	193 avenue de Colchester 84000 Avignon ASLC Orel	ALSC Orel 1 place de la Résistance 84000 Avignon
Accueil de Jeunes Haka	3 avenue François Mauriac 84000 Avignon Centre Social La Fenêtre	Centre Social La Fenêtre 6 avenue François Mauriac 84000 Avignon
Accueil de Jeunes Croix des Oiseaux	Rue du tambour d'Arcole 84000 Avignon Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux	Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux rue du Tambour d'Arcole 84000 Avignon
<b>LUDOTHEQUE</b>		
Ludothèque Renaud-Barrault	Médiathèque Renaud-Barrault 6 rue Perrin Morel 84000 Avignon Ville d'Avignon	Hôtel de Ville 84045 Avignon Cedex 9

